

PROJET D'OMBRIERES AGRI-VOLTAIQUES - TOUCY (89)



AMDA energia
HELIOS II, 116 route d'Espagne
31100 Toulouse



ATELIER DES PAYSAGES - Paysagistes dplg
Marc BLAISE et Mathilde LECUYER
76 560 Héricourt-en-Caux
tél/fax : 02 32 70 32 16 et atelier-des-paysages@wanadoo.fr

DIAGNOSTIC PAYSAGER

2024

ETUDE COMMANDEE PAR :

AMDA énergies
Thi Lan CHONE - Responsable Pôle technique et environnement
HELIOS II, 116 route d'Espagne,
31100 TOULOUSE - France

ETUDE REALISEE PAR :

ATELIER DES PAYSAGES - Paysagistes dplg
Marc BLAISE et Mathilde LECUYER
76 560 HERICOURT-EN-CAUX
tél/fax : 02 32 70 32 16 et atelier-des-paysages@wanadoo.fr



Rédaction et photographies et cartographies (sauf mention contraire) :

Mathilde LECUYER, cheffe de projet paysagiste

PARTIE 1 : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE p4

| | |
|--|-------------|
| I. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE | p.5 |
| I-A. CONTEXTE DEPARTEMENTAL ET REGIONAL | p.7 |
| I-B. CONTEXTE LOCAL - LES AIRES D'ETUDE | p.8 |
| II. LES ENJEUX - LES UNITES ET STRUCTURES PAYSAGERES | p.9 |
| II-A. A L'ECHELLE REGIONALE | p.10 |
| II-B. A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE ATLAS DES PAYSAGES DE L'YONNE | p.14 |
| II-C. LES UNITES PAYSAGERES | p.20 |
| III. LES ENJEUX - LES BASSINS DE VIE ET AXES DE CIRCULATION | p.21 |
| IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME | p.23 |
| IV-A. PROTECTIONS PATRIMONIALES REGLEMENTAIRES | p.24 |
| IV-B. TOURISME ET ELEMENTS DE PATRIMOINE RECONNUS | p.26 |
| V. SYNTHESE DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS | p.28 |
| VI. LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET - ANALYSE DES SENSIBILITES | p.23 |
| VI-A. QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP ET DE SES ABORDS IMMEDIATS | p.31 |
| VI-B. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES DE LA ZIP ET SES ABORDS | p.36 |
| VII. L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE - ANALYSE DES SENSIBILITES | p.37 |
| VII-A. RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS | p.38 |
| VII-B. COTEAUX ET VALLE DE L'OUANNE : BASSINS DE VIE ET AXES | p.40 |
| VII-C. COTEAUX ET VALLE DE L'OUANNE : LE PATRIMOINE PROTEGE | p.47 |
| VII-D. COTEAUX ET VALLE DE L'OUANNE : LE PATRIMOINE NON PROTEGE | p.50 |
| VII-E. COTEAUX ET VALLE DU THOLON : BASSINS DE VIE ET AXES | p.53 |
| VII-F. COTEAUX ET VALLE DU THOLON : LE PATRIMOINE NON PROTEGE | p.55 |
| VII-G. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES | p.57 |
| VIII. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNHEE - ANALYSE DES SENSIBILITES | p.58 |
| VIII-A. RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS | p.59 |
| VIII-B. SENSIBILITES DE L'UP DE LA PUISAYE BOCAGERE | p.60 |
| VIII-C. SENSIBILITES DE L'UP DE FORTERRER | p.62 |
| VIII-D. SENSIBILITES DE L'UP VALLEE DU THOLON | p.64 |
| IX. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES | p.66 |
| IX-A. CARTE ET TABLEAU DE SYNTHESE | p.67 |
| IX-B. PRECONISATIONS D'IMPLANTATION | p.69 |

PARTIE 2 : IMPACTS PAYSAGERS ET MESURES p70

| | |
|---|-------------|
| I. LE PROJET D'IMPLANTATION | p.71 |
| I-A. LES VARIANTES D'IMPLANTATION | p.72 |
| I-B. LE PROJET D'IMPLANTATION RETENU | p.73 |
| II. LES IMPACTS PAYSAGERS | p.76 |
| II-A. LES PHOTOMONATGES - ANALYSE DES IMPACTS | p.77 |
| II-B. SYNTHES DES IMPACTS PAYSAGERS | p.84 |
| III. LES MESURES PAYSAGERES | p.85 |
| III-A. DEFINITION DES MESURES PAYSAGERES | p.86 |
| III-B. SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS | p.88 |

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'implantation d'ombrières photovoltaïques sur un territoire implique une modification du paysage local.

L'étude des sensibilités du paysage et du patrimoine protégé va permettre de déterminer les grandes orientations paysagères à donner au projet, dans le respect de la capacité d'accueil du territoire.

L'objectif est de proposer le projet de meilleure insertion paysagère, produisant les impacts les plus mesurés sur l'ensemble des aires d'étude.

ENJEUX // SENSIBILITES

L'analyse des **enjeux patrimoniaux et paysagers** met en lumière ce qui est «**en jeu**» dans le territoire qui s'étend à environ 5 à 6 km autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) du projet. C'est l'état des lieux des unités paysagères interceptées par cette aire d'étude, l'identification des grands bassins de vie et de circulation, l'inventaire de l'ensemble des éléments de patrimoine protégé et non protégé, des éléments touristiques et de reconnaissance.

L'**analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales** de chaque élément présentant un enjeu est réalisée selon que l'élément de paysage et de patrimoine sera en situation de visibilité ou non de la ZIP, selon son unité paysagère, selon son intérêt et son degré de reconnaissance, selon sa proximité au projet. Autant de critères qui sont étudiés à travers des représentations cartographiques, des profils de terrain, des vues panoramiques commentées, ou tout autre support graphique adapté.

LES AIRES D'ETUDE

Les sensibilités paysagères sont évaluées à l'échelle de plusieurs aires d'étude :

- > Aire d'étude immédiate aux abords de la ZIP,
- > Aire d'étude rapprochée qui comprend notamment les communes et leur patrimoine pour lesquelles il existe un enjeu «cadre de vie» du fait de leur proximité au projet.
- > Aire d'étude éloignée jusqu'à 5km ou plus, définie par des axes structurants à l'échelle régionale, par des singularités géographiques et topographiques.

ARTICULATION DE L'ETUDE

L'étude est organisée en deux grands chapitres :

- L'état initial du paysage et du patrimoine :

Cette première étape permet de placer le projet au sein des grandes unités paysagères connues.

L'étude des structures paysagères, de leurs dimensions, de leur organisation et des repères existants permet de définir les premiers enjeux et les premières sensibilités. De même que l'approche patrimoniale et touristique permet de connaître l'environnement social et culturel du projet.

Dans un second temps, nous nous intéressons aux différents types de perceptions visuelles en fonction des unités de paysages (vision panoramique, site encaissé, champ de vision orienté,...) des sites particuliers (sites touristiques, emblématiques, en promontoire) et des principaux axes de communication (point de vue ponctuel, séquences visuelles,...).

Le croisement entre l'analyse des structures paysagères, leurs dimensions et les perceptions visuelles permet de déterminer la capacité de ces paysages à accueillir un projet de d'ombrières agri-voltaïques.

- L'étude des impacts du projet et des mesures ERC (Eviter / Réduire / Compenser) :

Ce chapitre permet de rebondir sur les orientations paysagères définies dans l'état initial afin de déterminer différentes variantes d'implantation, en considérant également les autres thématiques complémentaires à l'étude (faune, flore, données techniques ...).

Celles-ci sont étudiées sous l'angle du paysage et font l'objet d'allers et retours afin de valider une variante de moindre impact (toutes données confondues).

Cette phase de composition du projet s'effectue selon une démarche visant à éviter ou réduire les impacts, dans la mesure du possible.

Une fois la variante arrêtée, les impacts sont illustrés sous la forme de photomontages depuis les points de vue les plus représentatifs des enjeux du territoire (cadre de vie, patrimoine, axe de circulation, tourisme ...).

Des mesures de réduction de l'impact du projet ou d'accompagnement peuvent être mises en place ponctuellement (création de structures végétales depuis des lieux de vie proches ou aux abords du projet, aménagements paysagers spécifiques, plans de gestion...).

SOURCES

L'étude paysagère se base sur des données bibliographiques connues et sur des sources issues de sites internet.

Bibliographie :

> Le guide « Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact » (2011 - Ministère de l'Écologie et du Développement durable)

> L'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté» - 2019

> L'Atlas des Paysages de l'Yonne réalisé en 2008.

> Guide pratique pour la gestion durable des ripisylves et des forêts alluviales - CNPF et Département de l'Yonne, 2020

Sites internet :

- > culture.gouv.fr (Base Mérimée)
- > atlas.patrimoines.culture.fr
- > tourisme-yonne.fr
- > www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Glossaire :

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle
AEI : Aire d'étude Immédiate
AER : Aire d'Etude Rapprochée
AEE : Aire d'Etude Eloignée
PDV : Point de Vue

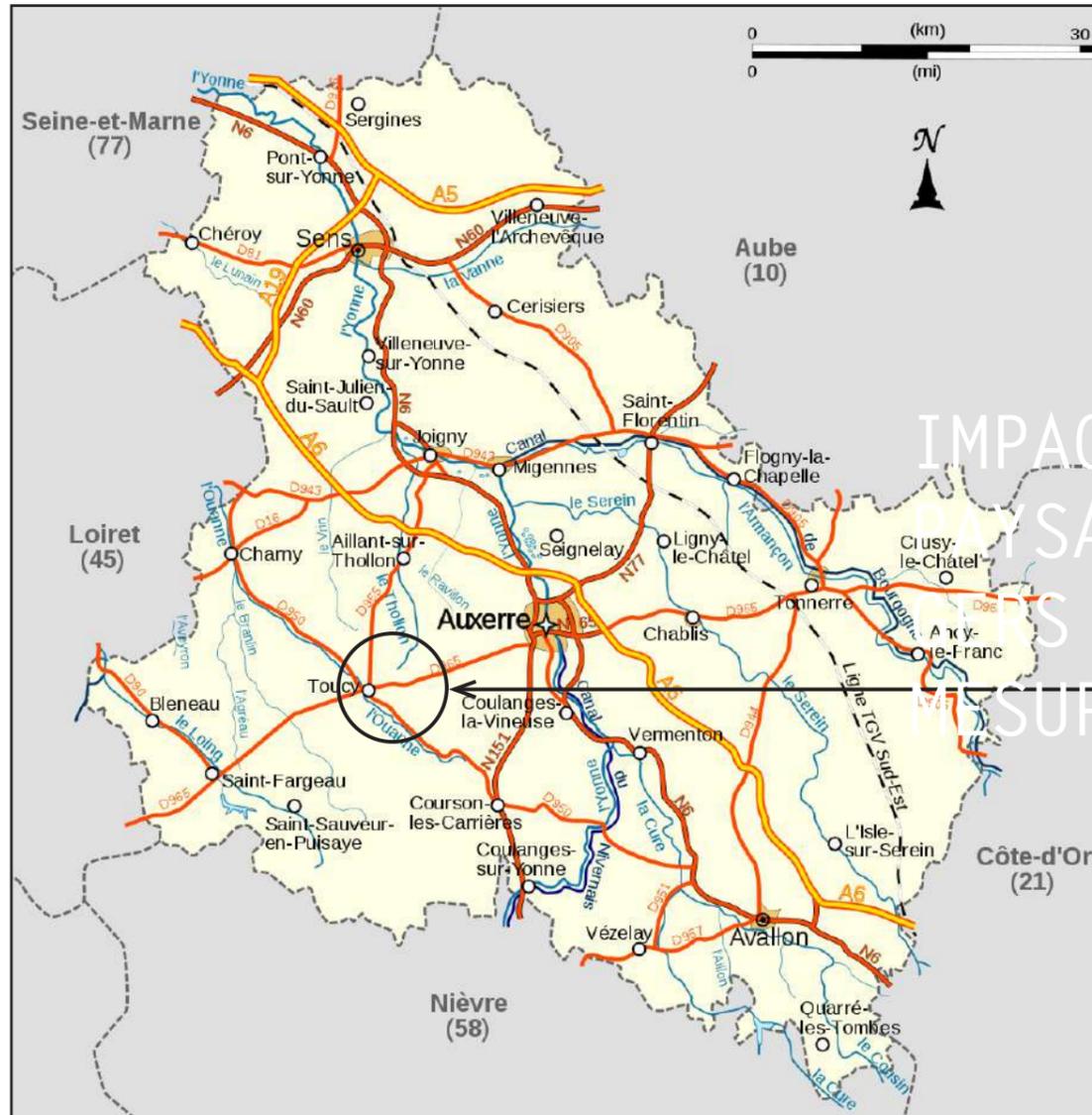
PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE I. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I-A. CONTEXTE DEPARTEMENTAL ET REGIONAL



Carte de localisation de la zone d'étude à l'échelle du département de l'Yonne. Source : Wikipedia

Le projet d'ombrières agri-voltaïques de Toucy et sa zone d'étude se situent en région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de l'Yonne.

--- ZONE D'ETUDE



Carte de la région Bourgogne-Franche-Comté. Source : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>

I. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

I-B. CONTEXTE LOCAL - LES AIRES D'ETUDE

Le projet d'ombrières agri-voltaïques se situe sur le territoire communal de Toucy (89).

La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est constituée de deux zones distinctes, intitulées dans le reste de l'étude «ZIP nord» et «ZIP sud», situées à la limite est de la commune ; en limite avec les communes de Parly et Diges.

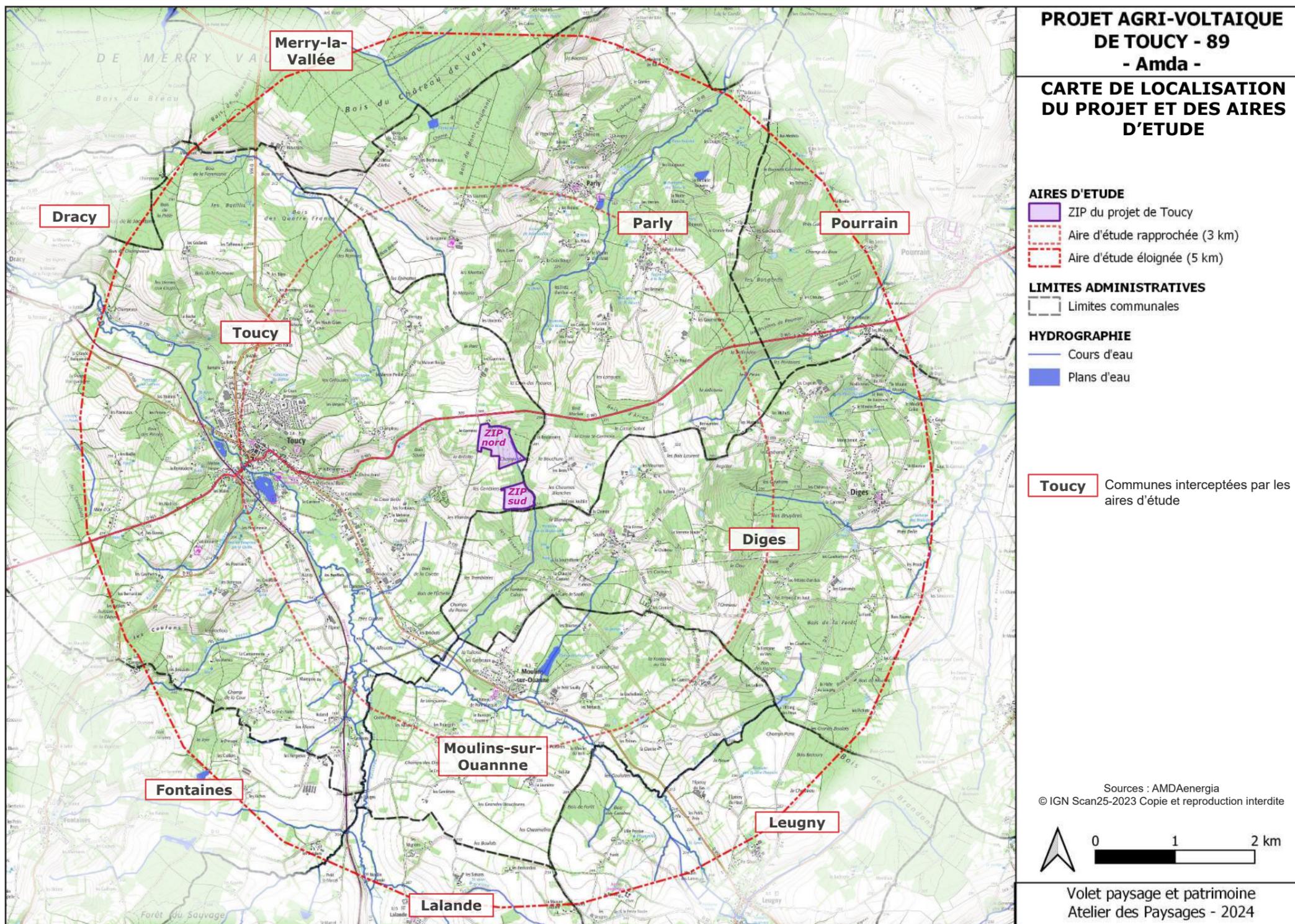
Seule la zone sud sera équipée d'ombrières au terme des études (comme le détaille la p72) ; le diagnostic paysager s'étend toutefois sur les deux zones de pressenties.

Afin d'étudier l'état initial du paysage et du patrimoine, trois aires d'étude sont retenues :

- **La ZIP (nord et sud) et son environnement paysager immédiat** : elle correspond à la zone d'implantation du projet et à ses aménagements connexes. C'est dans cette aire d'étude qu'est réalisée l'analyse visuelle du projet dans son environnement immédiat.

- **L'aire d'étude rapprochée, s'étendant sur un périmètre de 3km de rayon autour de la ZIP (nord et sud)** : elle correspond aux bassins de vie et de circulation qui entourent le projet ; elle intercepte notamment les territoires communaux de Toucy, Parly, Diges et Moulins-sur-Ouanne. C'est dans cette aire d'étude qu'est réalisée l'analyse visuelle du projet dans son contexte paysager et patrimonial élargi.

- **L'aire d'étude éloignée, s'étendant sur un périmètre de 5 km de rayon autour de la ZIP (nord et sud)** : elle permet la description des unités et structures paysagères, du patrimoine. Cette aire d'étude intercepte également une partie (parfois très faible) des territoires communaux de Dracy, Merry-la-Vallée, Pourrain, Leugny, Lalande et Fontaines.



ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE II. LES ENJEUX - LES UNITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

II. LES ENJEUX - LES UNITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

II-A. A L'ECHELLE REGIONALE

L'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté» :

«Les régions Bourgogne et Franche-Comté ont fusionné le 1er janvier 2016 pour devenir la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce contexte, la DREAL a souhaité engager une étude portant sur les paysages de la nouvelle entité régionale, pour deux raisons principales :

- Poursuivre le travail engagé en Franche-Comté avant la fusion régionale et portant sur l'actualisation des atlas de paysages de ce territoire, en tenant compte de la situation présente en Bourgogne,
- Initier une démarche régionale permettant l'émergence d'outils et méthodes partagés sur la thématique du paysage, tout en favorisant les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés.»*

=> l'étude paysagère pour le projet agri-voltaïque de Toucy s'appuie sur cette cartographie pour l'analyse des grands enjeux paysagers à l'échelle régionale.

Parti pris paysager de cette étude de la DREAL :

«L'objectif est de produire une connaissance partagée des paysages à l'échelle régionale à travers une analyse et une identification :

- Des grandes caractéristiques géomorphologiques
- Des occupations du sol et des ambiances paysagères
- Des dynamiques paysagères

La démarche de travail renvoie au principe du feedback.

Les 387 unités paysagères définies dans les atlas de paysages des 8 départements de la Région servent de base à l'analyse. Les unités paysagères constituent le référentiel de connaissance qui alimente, avec l'arpentage terrain et les échanges avec les services de l'Etat, la synthèse régionale.

La caractérisation de la structure paysagère de la région Bourgogne-Franche-Comté repose sur une analyse croisée des atlas de paysages et d'un traitement des données cartographiques par Système d'Information Géographique (SIG). Elle aboutit au regroupement et à l'identification de 43 ensembles paysagers régionaux. Ces 43 ensembles paysagers constituent la base de la connaissance paysagère régionale, affinée par :

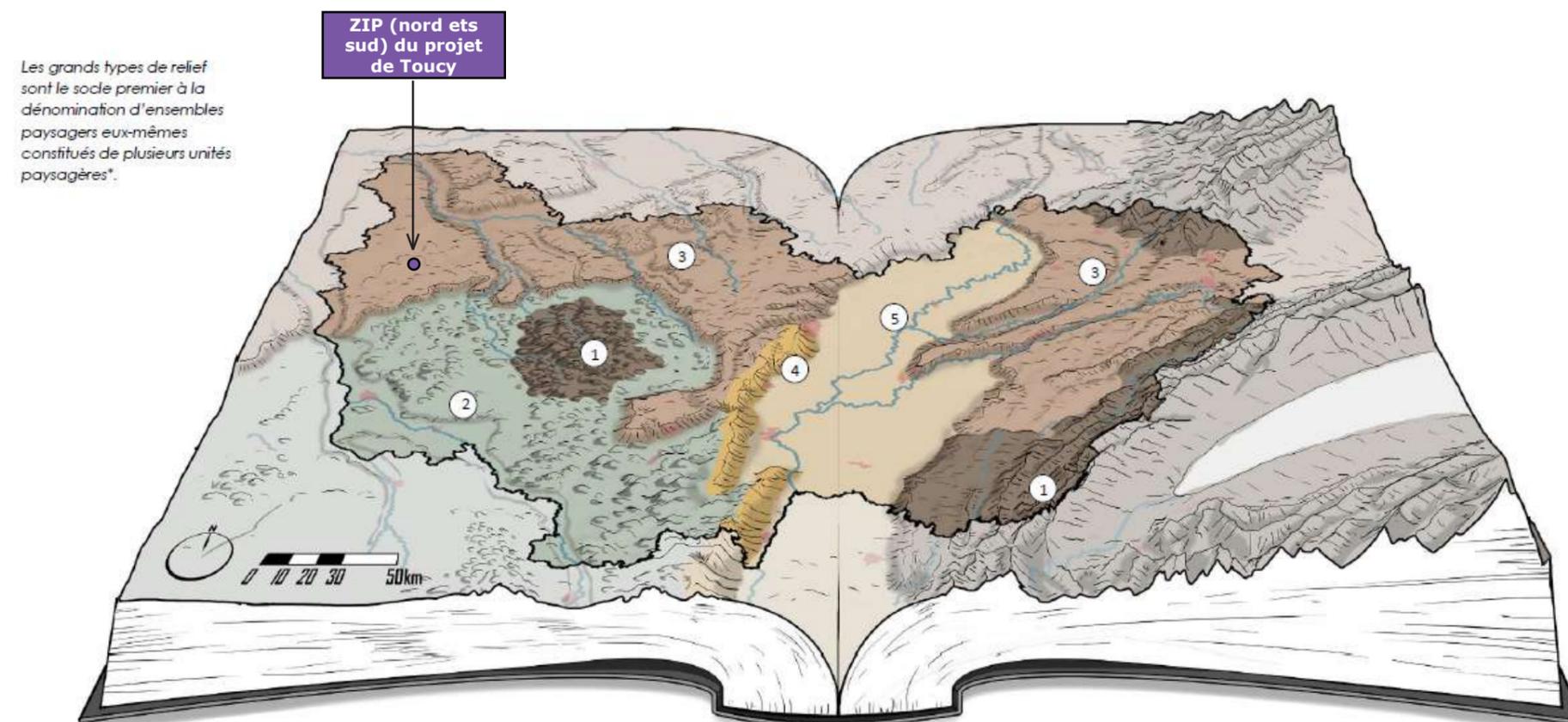
- Les caractéristiques physiques du socle paysager, les reliefs marquants et les points de vue
- Les formes d'occupations du sol exprimant des ambiances paysagères notoires
- Les dynamiques paysagères»*

Extraits de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe dans les paysages des grands plateaux, sur la partie ouest de la région Bourgogne-Franche-Comté.

UN TERRITOIRE COMPOSÉ PAR 5 GRANDS TYPES DE RELIEF INITIANT LA STRUCTURE PAYSAGÈRE REGIONALE

1. Les paysages plissés des montagnes animent la marge Est de l'ouvrage et le cœur bourguignon du Morvan
2. Les paysages collinaires autour du Morvan dessinent la couverture Ouest
3. Les paysages des grands plateaux ouvrent le livre et dégagent la lecture des horizons
4. Les paysages des côtes s'affirment au regard et marquent l'ouvrage régional
5. Les paysages bas et étendus de la grande plaine de Saône relient avec centralité, largeur et ouverture les deux pans du socle régional



* Ensembles paysagers et unités paysagères : les grands ensembles paysagers regroupent des unités paysagères contiguës. Ces grands ensembles paysagers sont souvent définis à partir des pays historiques. Ainsi, les unités paysagères qui les composent partagent une histoire commune (cf. Les atlas de paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages - 2011 - MEDDE).

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Caractérisation de la charpente paysagère de la région Bourgogne-Franche-Comté
Juin 2019 - Territoires & Paysages

5

Planche extraite de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

D'après la cartographie des paysages issus du socle géomorphologique issue de l'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté», on observe que :

> La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se trouve dans un paysage de plateau, aux confins des entités paysagères de la Puisaye, de la Forterre et de l'Auxerrois.

> A cette échelle, aucun relief particulièrement structurant ne caractérise la zone d'étude.

> Les premiers monts formant des reliefs singuliers identifiés à l'échelle régionale sont éloignés de plus de 10km de la zone d'étude éloignée pour le projet : le Gros Mont au nord, et la Montagne des Alouettes au sud.

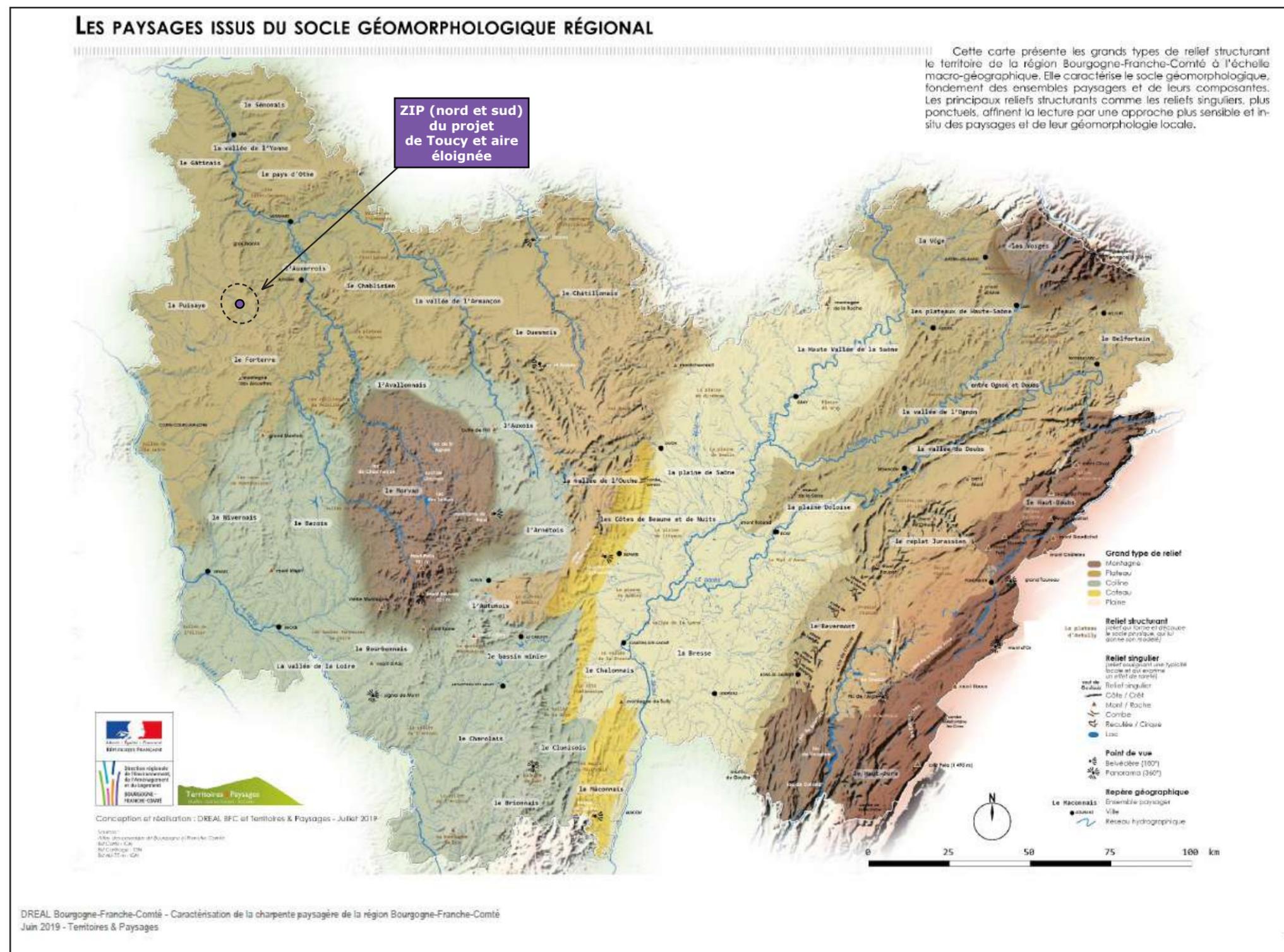


Planche extraite de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

II. LES ENJEUX - LES UNITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

D'après la cartographie des formes d'occupation du sol et les ensembles paysagers régionaux issue de l'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté», on observe que :

> La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe aux confins du plateau céréalier de la Puisaye et son bocage en polyculture, du plateau forestier et céréalier du Forterre, des vallées et plateaux céréaliers et forestiers de l'Auxerrois et de ses coteaux viticoles.

> A l'échelle régionale, la ZIP (nord et sud) est éloignée des grandes zones urbaines et des grandes infrastructures.

> L'occupation du sol, dans l'aire d'étude éloignée, se caractérise par une mosaïque de prairies, pâtures, terres arables et forêts à majorité de feuillus.

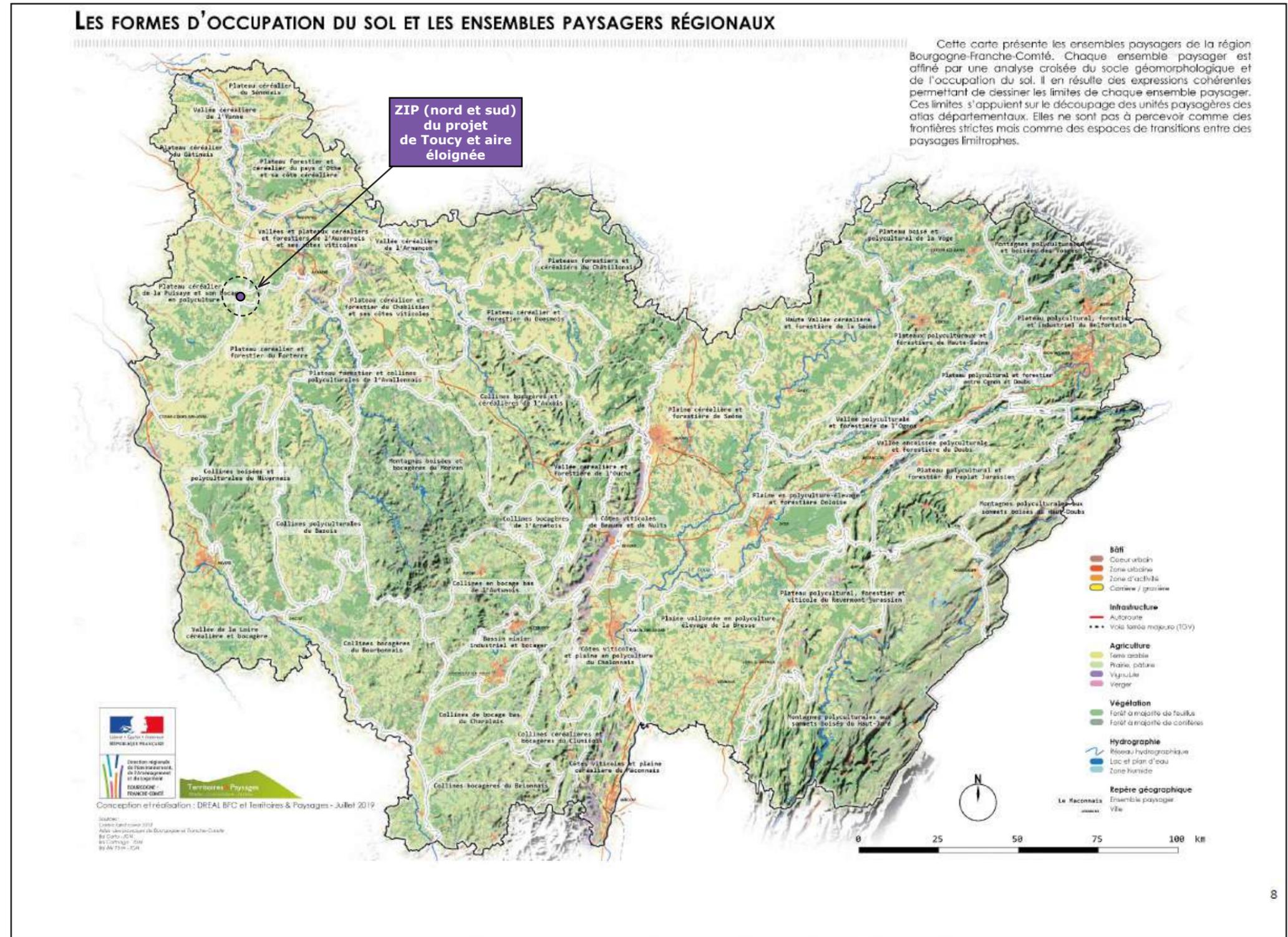


Planche extraite de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

D'après la cartographie des dynamiques paysagères régionales issue de l'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté», on observe que :

> La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy, et la moitié sud de l'aire d'étude éloignée, se situent au nord d'une zone caractérisée par une dynamique agricole marquée par la mutation de l'usage agricole (prairies à grandes cultures notamment), en jaune.

> La ZIP (nord et sud) se trouve également au nord d'une zone de mutation énergétique, avec notamment le développement des paysages éoliens, en mauve.

> Les zones où l'évolution urbaine est marquée par l'urbanisation des terres agricoles et des espaces boisés sont éloignées de plus de 10km de l'aire d'étude éloignée (en rouge foncé).

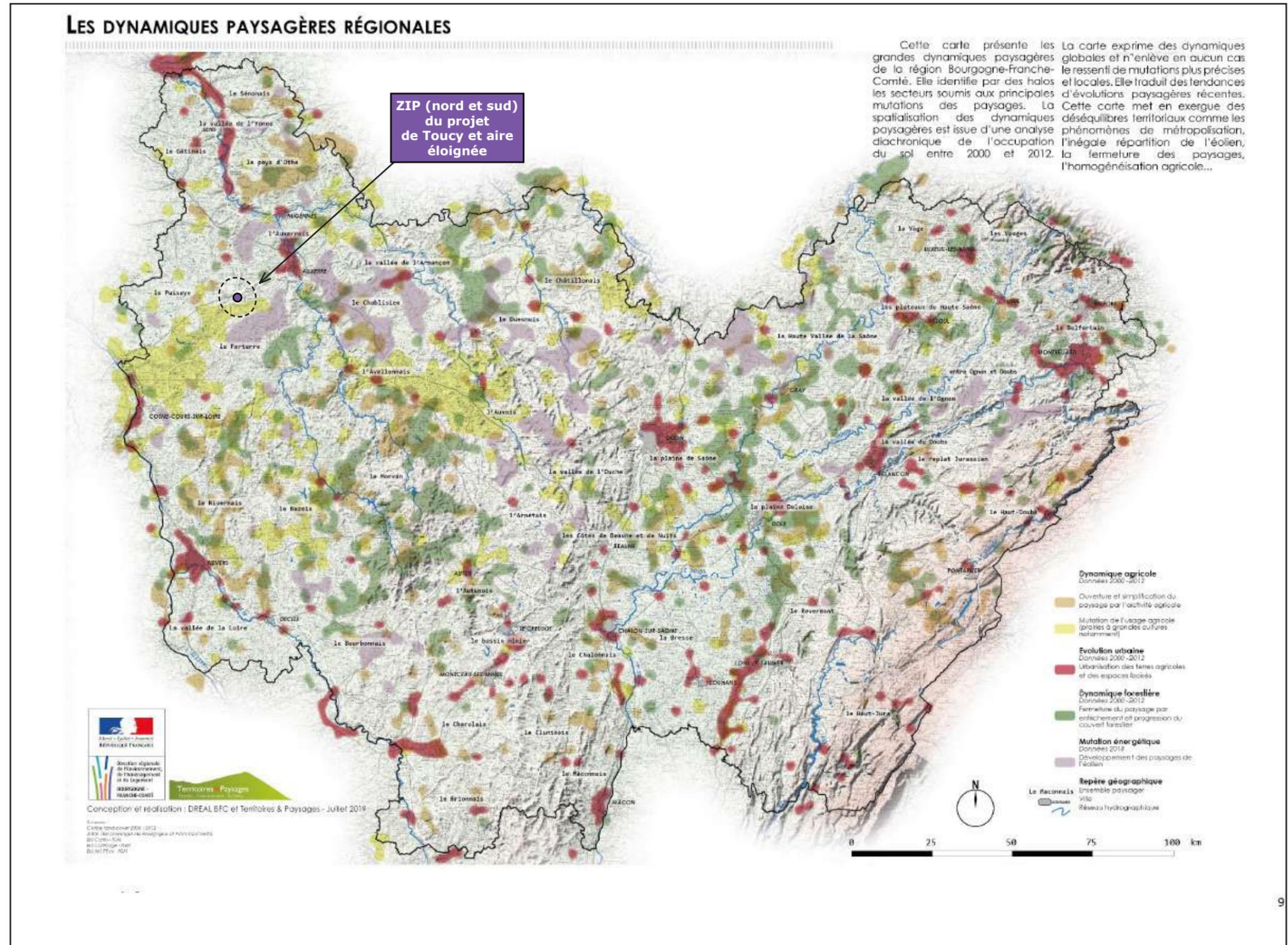


Planche extraite de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

II-B. A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE - ATLAS DES PAYSAGES DE L'YONNE

L'Atlas des Paysages de l'Yonne a été réalisé en 2008. Il s'agit d'une étude commanditée par l'ex-DIREN BOURGOGNE et l'ex-DDE DE L'YONNE
 Etude réalisée par :
 Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER, paysagistes DPLG - urbanistes.

D'après la cartographie ci-contre, représentant une vision très simplifiée des reliefs et du sous-sol du département, on observe que :

> **La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe dans un des deux systèmes de plaines d'altitude plus faible, par rapport aux plateaux qui l'entourent. C'est le paysage des Collines de Puisaye, caractérisé par des fronts de cuesta et des buttes qui s'agrègent localement en système collinaire dans cette partie de la Puisaye.**

> **L'aire d'étude éloignée est marquée au nord-ouest par les plateaux du Gâtinais et de la Puisaye ; au sud-est, par les plateaux de la Forterre.**

Le schéma ci-dessous offre une vision très simplifiée des reliefs et du sous-sol du département. Il permet de distinguer d'emblée trois grandes catégories d'espaces et de paysages : les plateaux, les plaines et collines, et le piémont du Morvan.

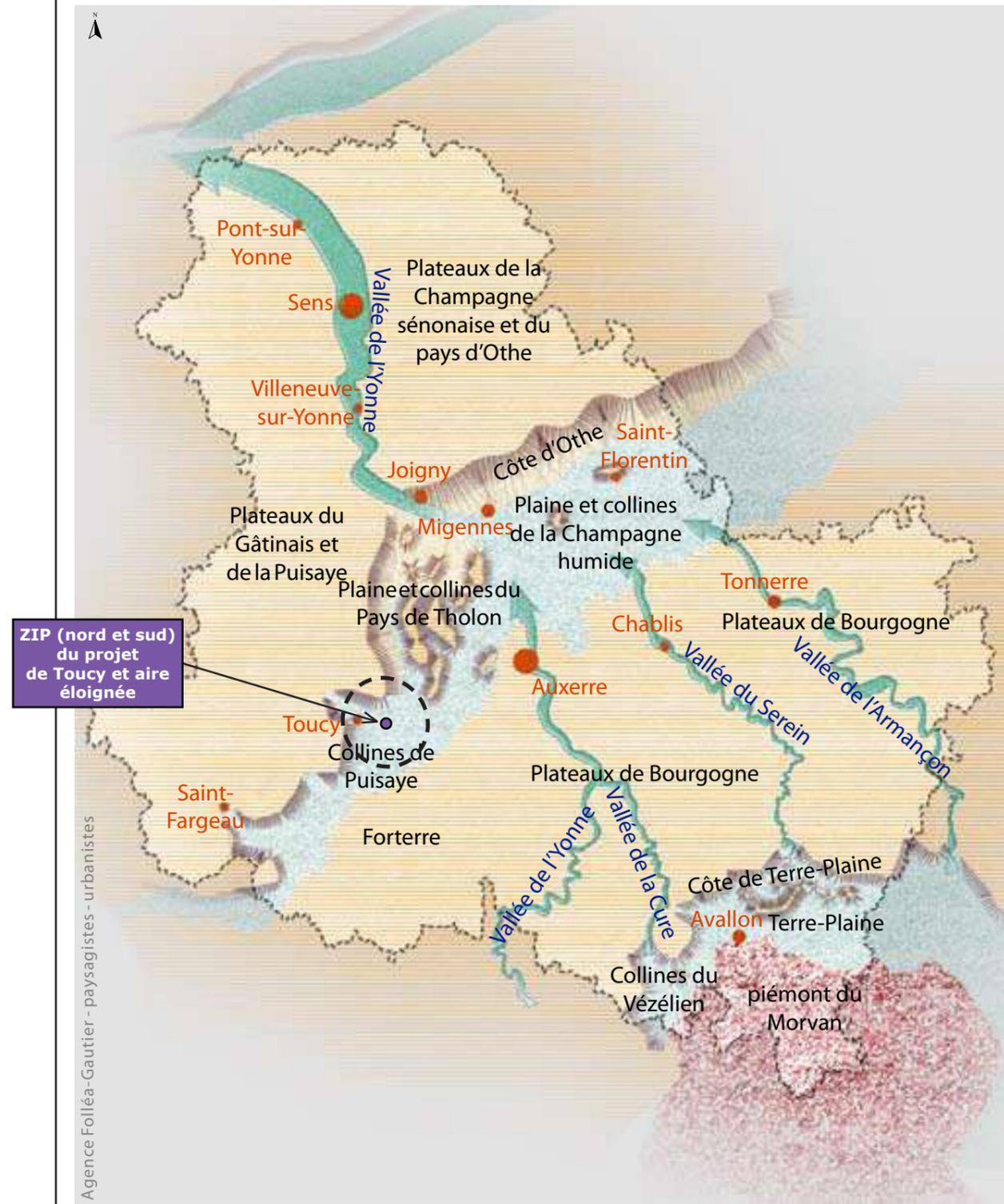


Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

«Ce second schéma, sur lequel figure les eaux de surface et le réseau des vallées secondaires, permet d'affiner le découpage du schéma précédent : selon les secteurs, la nature plus ou moins perméable des sols oriente l'eau, soit vers un parcours en surface (là où les argiles ou les limons la retiennent), soit vers un parcours souterrain (là où des sols calcaires la laissent filtrer dans le sous-sol).»*



«La longue dépression qui se déroule de l'Est de Saint-Florentin jusqu'au Sud de Saint-Fargeau est également une entité géographique hétérogène : si la Champagne humide et les collines de la Puisaye sont posés sur un socle géologique de même nature, datant du Crétacé inférieur, imperméable et support à de nombreux cours d'eau, le long versant de la côte d'Othe et une grande partie du Pays du Tholon reposent sur des sols crayeux et poreux. D'un point de vue paysager, ces deux derniers secteurs sont ainsi des « champagnes crayeuses », à l'instar de secteurs situés sur les plateaux plus au Nord, et plus particulièrement la Champagne sénonaise.»*

D'après la cartographie ci-contre, extraite de l'Atlas des paysages de l'Yonne, représentant le réseau hydrographique, on observe que :

> La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy et l'aire d'étude éloignée se situent dans cette longue dépression qui s'étend jusqu'à Saint-Fargeau, caractérisée par la présence de nombreux cours d'eau et de reliefs collinaires.

*Extraits de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

«Ce troisième schéma fait ressortir des éléments clés de l'occupation des sols, qui confirment la pertinence du découpage des précédents schémas, en effet :»*



Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

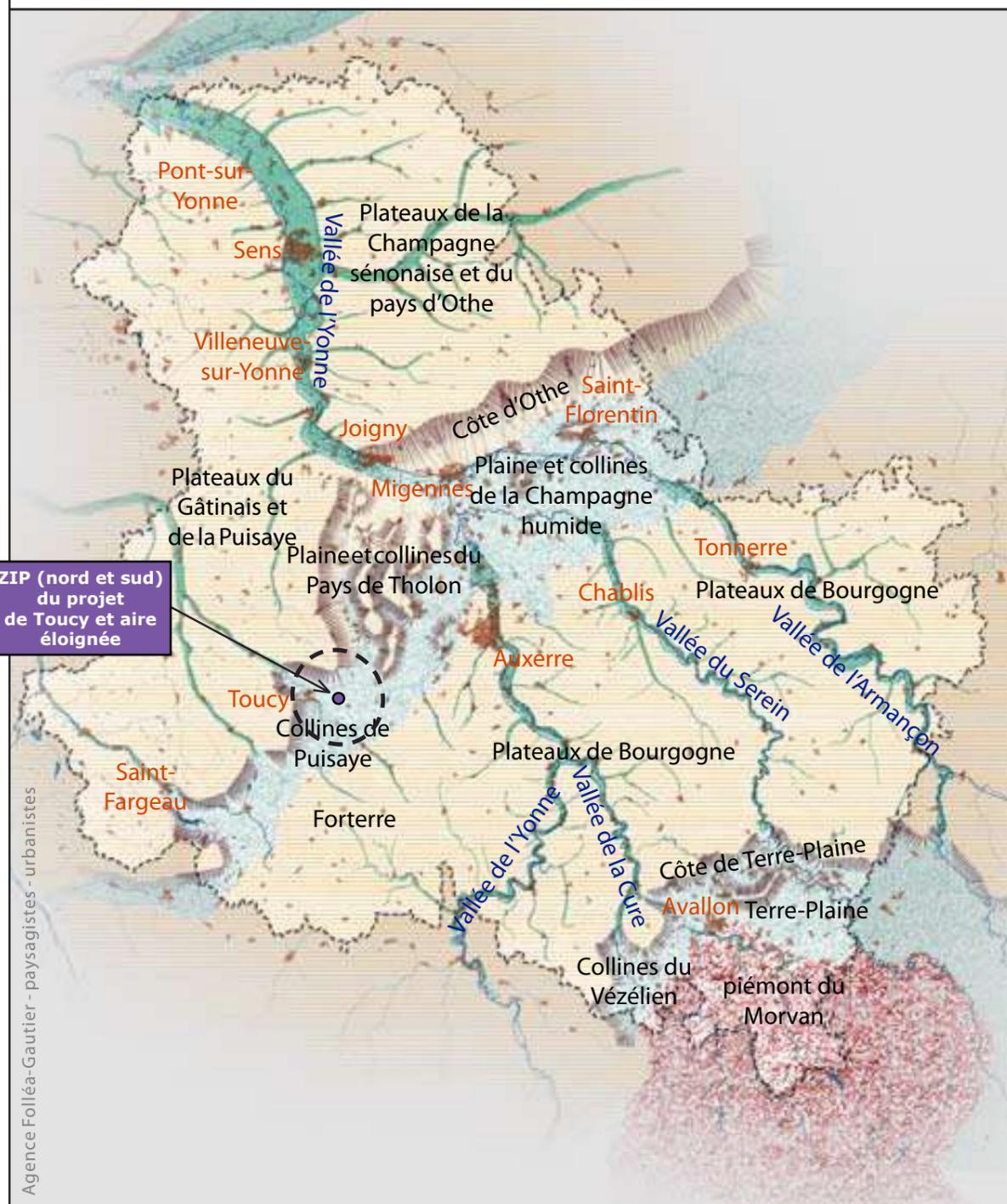
«Les plateaux calcaires se partagent essentiellement entre grandes cultures, bois et forêts. Les parties imperméables des plaines et des fronts de cuesta sont plus ouvertes à l'herbe. Ce critère permet de rattacher au Vézélien et à la Terre-Plaine la côte qui domine cette dernière. Des réseaux de haies accompagnent l'ensemble de ces secteurs de prairie, à l'exception de la Champagne humide (...). La rareté de l'herbe sur le versant de la cuesta d'Othe et dans le pays de Tholon confirme que ces secteurs se rattachent à la famille des Champagnes, pays cultivés et où l'herbe est rare.»*

D'après la cartographie ci-contre, représentant l'occupation du sol, on observe que :

> La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy et l'aire d'étude éloignée se situent dans une zone caractérisée par une densité importante de boisements (plutôt sur la moitié nord de l'aire d'étude éloignée) et de prairies (plutôt sur la moitié sud de l'aire d'étude éloignée).

*Extraits de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

«Ce dernier schéma montre la trame urbaine du département, dont l'organisation confirme les grands traits de l'analyse faite plus haut :»*



«Dans les secteurs calcaires et perméables (plateaux de Bourgogne et champagnes crayeuses), les villages se concentrent essentiellement dans les vallées, particulièrement celles qui bénéficient de la présence d'un cours d'eau permanent.

Les plateaux de l'Ouest du département se distinguent des autres secteurs de plateaux par une certaine dispersion de l'habitat à l'écart des villages (non cartographié), sans doute liée à la plus grande imperméabilité des sols qui facilite le stockage ponctuel de l'eau. (...)

Dans les plaines, la trame des villages est relativement plus dense que sur les plateaux, particulièrement en Terre-Plaine et en Champagne humide.»*

D'après la cartographie ci-contre, représentant la trame urbaine, on observe que :

> la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy et l'aire d'étude éloignée se situent dans une zone caractérisée par une faible densité de la trame urbaine, du fait de la dispersion de l'habitat et de l'éloignement des «grandes» villes. Toucy est la ville la plus proche du projet (2569 habitants en 2021; source INSEE).

*Extraits de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

Extraits de la Synthèse du diagnostic et orientations possibles pour une politique de paysage (Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008) :

En synthèse du diagnostic, certains paysages apparaissent particulièrement remarquables, en cumulant les valeurs qui font la personnalité des paysages du département.

Les collines bocagères de la Puisaye, paysages agricoles et boisés fragilisés dans lesquelles se situe une grande partie de l'aire d'étude éloignée pour le projet de Toucy, sont identifiées dans l'Atlas comme «Paysage remarquable», avec des enjeux majeurs de protection, préservation, valorisation.

Concernant le paysage de Puisaye, le diagnostic de l'Atlas met notamment en évidence les enjeux suivants :

- > Une perte de caractère par simplification des paysages agricoles, qui concerne plus particulièrement les plateaux ;
- > Le recul relatif du caractère bocager des collines de la Puisaye et de la Terre-Plaine.

«Les orientations possibles : Comment intégrer la dimension paysagère dans les pratiques agricoles ?

Introduire des «structures paysagères» qui enrichissent les paysages et les milieux, et qui participent à mieux caractériser chacun des secteurs du département, au bénéfice des agriculteurs, des habitants, des touristes, des chasseurs et du milieu naturel ? - Quelques principes d'actions possibles :

1. Enrichir les paysages de parcelles de grandes cultures ?

- Encourager la diversité culturelle, réintroduire de nouvelles plantes (ex : chanvre, betterave...)
- Développement des bandes enherbées, le cas échéant de jachères (jachères faune sauvage, jachères mellifères, jachères fleuries, ... mais elles ne sont plus obligatoires)

2. Préserver et développer les réseaux de chemins ?

- Préservation et valorisation des chemins existants
- Création locale de nouvelles séquences de chemins publics destinées à restaurer ou à créer des continuités publiques
- Création ou aménagement de « tours » de villages, en lien avec les lisières agro-urbaines à créer

3. Préserver et réintroduire des structures végétales (arbres isolés, haies, bosquets, alignements, vergers) ?

- Identification et repérage, préservation et gestion de l'existant
- Réintroduction de structures végétales compatibles avec l'activité agricole : en Puisaye et en Terre-Plaine, replantation de haies entretenues autour des parcelles de cultures de printemps, là où elles ont disparu à l'occasion des remembrements

4. Préserver et réhabiliter le patrimoine rural construit ?

Identification, repérage cartographique, préservation, réhabilitation et gestion du patrimoine rural de pays

5. Encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesse paysagère ?

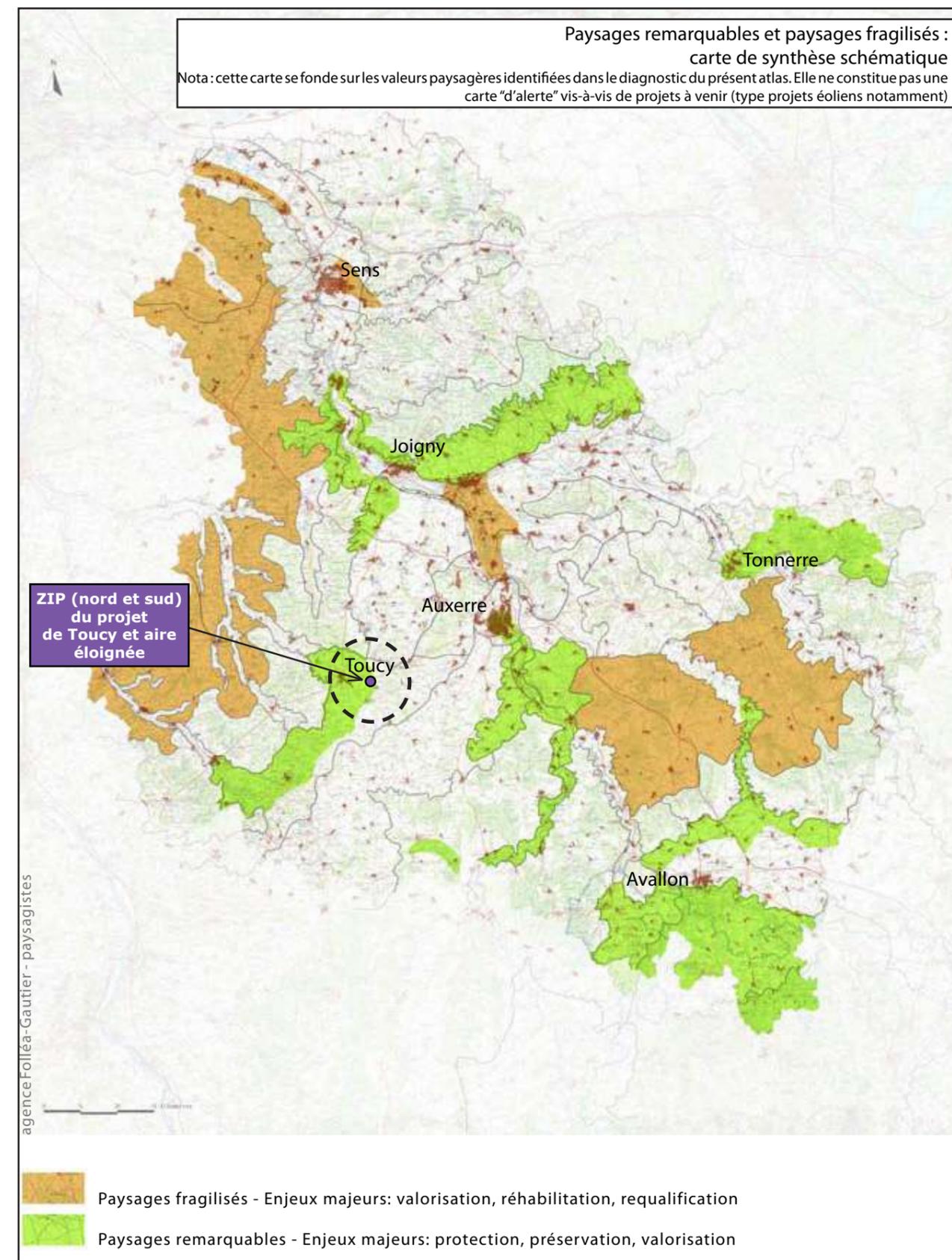


Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

6. Maintenir les surfaces en herbe (prairies naturelles ou ensemencées, jachères) et renforcer leur présence aux abords des cours d'eau ?

- Préservation des prairies en place, particulièrement dans les secteurs où leurs surfaces ont plus ou moins sensiblement reculé : Champagne humide, Puisaye, Terre-Plaine et certains fonds de vallée ;
- Généralisation des bandes enherbées
- Préserver, renforcer ou recréer la ripisylve et les structures végétales accompagnant les prairies
- Maintien ou remise en place d'une gestion des prairies sèches des coteaux calcaires

7. Mettre en valeur les lisières agro-urbaines (espaces de contact entre villages et champs) ?

- Création ou re-création de « lisières » autour des villages dont les limites sont au contact direct de grandes parcelles cultivées
- A l'occasion des nouvelles extensions urbaines, création de bandes plantées aux limites des parcelles bâties tournées vers les espaces agricoles
- Mise en valeur des chemins et des routes rayonnant depuis les villages vers leurs environs agricoles et naturels

8. Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles ?

- Recherche de compromis entre le gabarit du bâti à créer, nécessaire à l'activité, et la volumétrie des bâtiments agricoles traditionnels environnants
- Prise en compte de l'aspect des matériaux traditionnels dans la mise en couleur des constructions nouvelles
- Recherche d'implantations limitant la création de talus (terrain plat ou en pente douce permettant un rattrapage progressif du terrain naturel), évitant les déblais-remblais importants, prenant en compte la gestion des eaux pluviales, des vents, de l'ensoleillement ;
- Accompagnement végétal des bâtiments nouvellement édifiés : destiné à « ancrer » le bâti dans le paysage, et non à le masquer : plantation de haies libres ou taillées, de rangs d'arbres fruitiers, d'arbres isolés, etc.
- Recherche d'une implantation discrète des zones de stockage et fosses, visuellement peu attractives et qui pourraient être visibles de l'espace public (routes et chemins) : implantation en arrière de volumes bâtis, de structures végétales ou de reliefs gênant la vue sur la zone concernée.
- Choix de clôtures discrètes dans les paysages ouverts, accompagnées de haies champêtres ; en contexte urbain, préférer les continuités bâties.
- Encourager la « réhabilitation » des anciens bâtiments (peinture, entretien, végétalisation).»*

L'ensemble de ces préconisations et pistes de projet sont prises en compte dans le projet de Toucy, et font l'objet d'attention particulières en phase projet, et en phase « mesures ERC paysagères » : préservation et mise en valeur des réseaux de chemin, des structures végétales, du patrimoine rural ; préservation des prairies en place et renforcer les structures végétales qui les accompagnent ; limiter la création de talus ; travail sur l'implantation, la volumétrie, les matériaux, les couleurs du projet ; travail d'intégration des clôtures et de leur accompagnement végétal notamment.

*Extraits de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

I. LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS : COMMENT INTÉGRER LA DIMENSION PAYSAGÈRE DANS LES PRATIQUES AGRICOLES ?

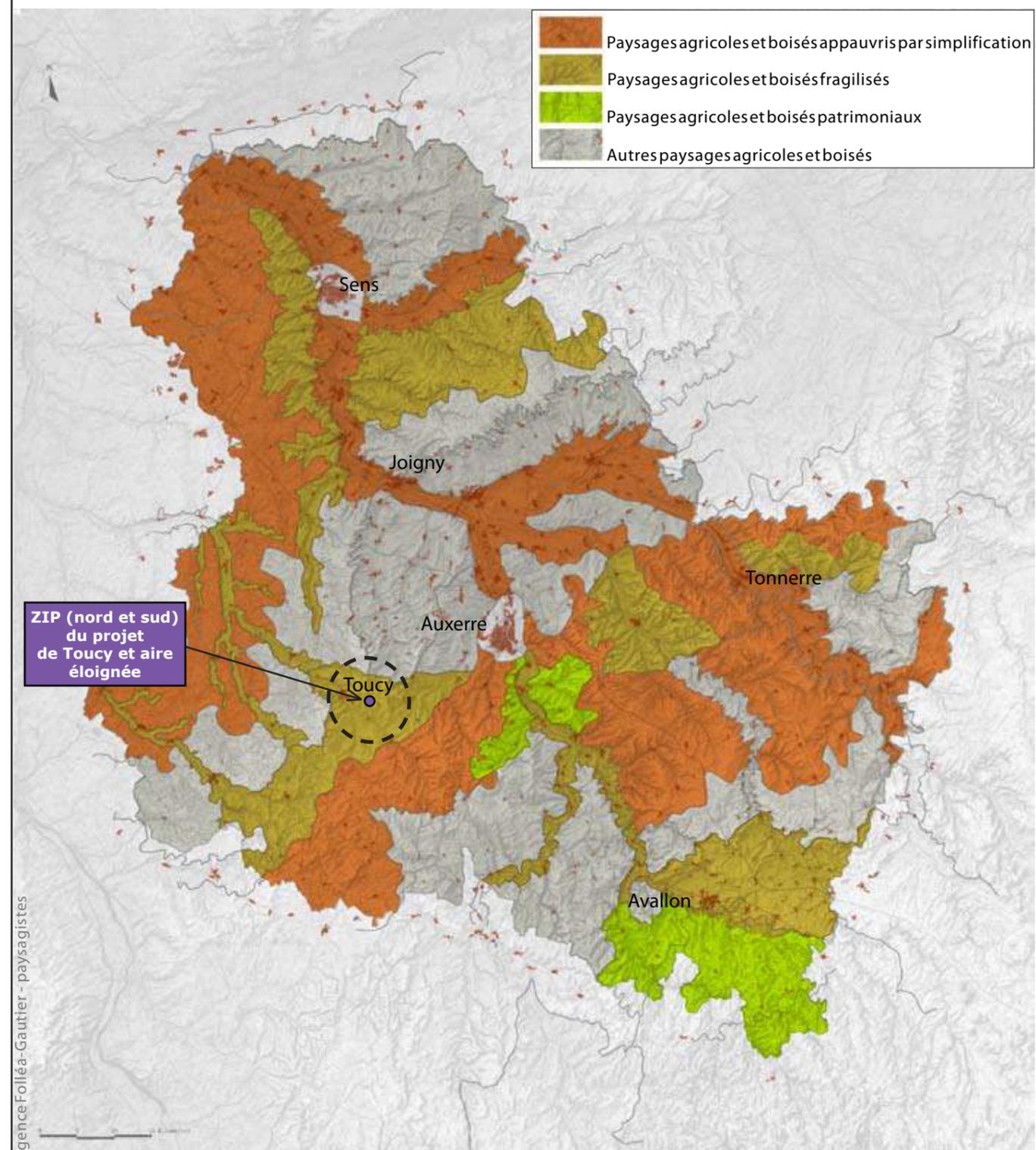


Planche extraite de l'Atlas des Paysages de l'Yonne, 2008

II-C. LES UNITES PAYSAGERES

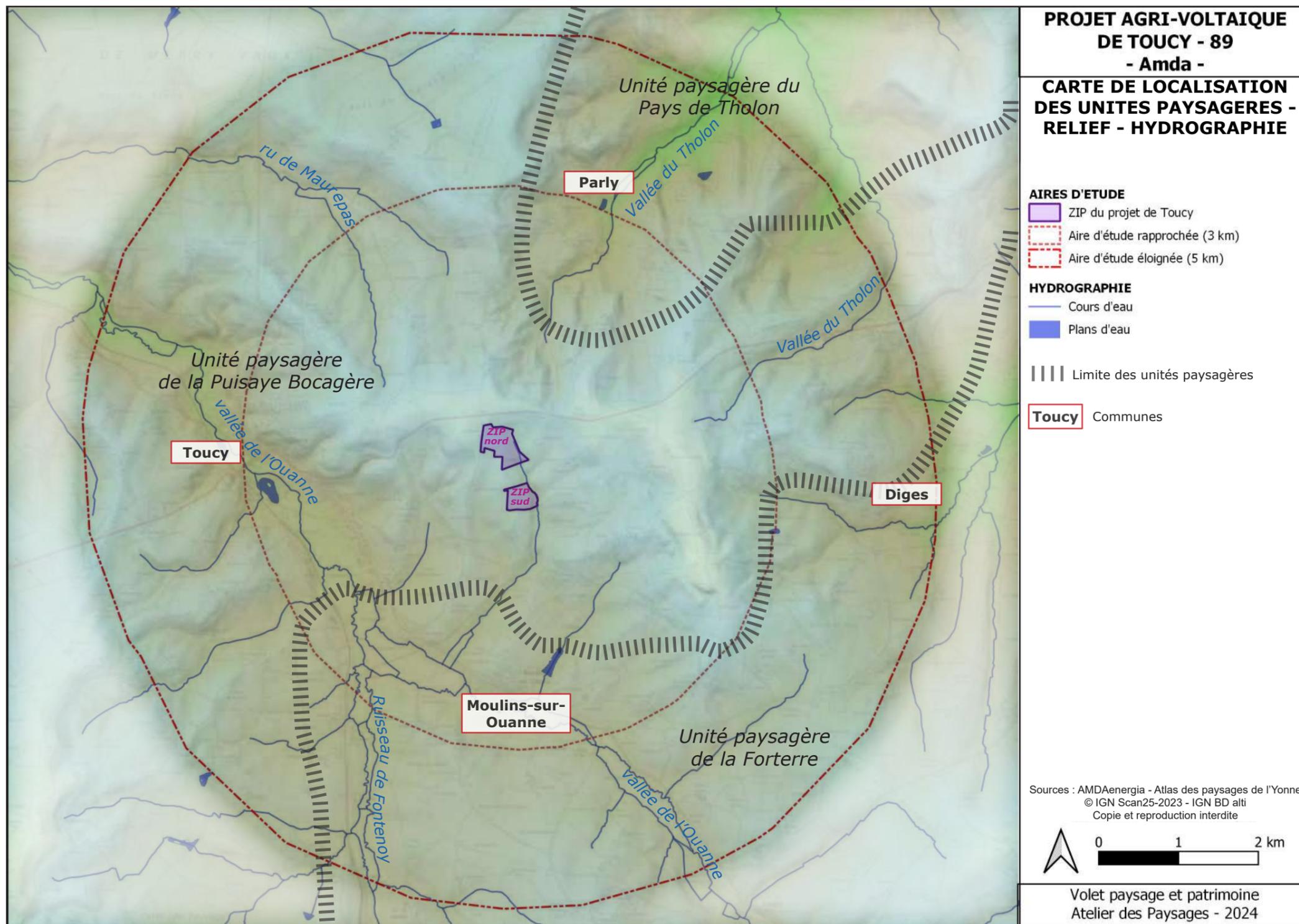
La ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe dans **l'unité paysagère de la Puisaye Bocagère** :

«Plateau vallonné et humide qui présente de nombreux caractères physiques et architecturaux similaires à la Puisaye occidentale. Elle diffère par son occupation du sol. Beaucoup plus boisée, elle offre un paysage de bocage dans les clairières. Les bouchures cloisonnent l'espace, limitant les champs de vision de quelques mètres à quelques centaines de mètres. Dans certains secteurs de plateaux, le bocage a disparu et laisse place à de grandes échappées. La verticalité, la confidentialité, la sensation de monde fermé sur lui-même dominant encore. (...) Dans les vallées, l'espace est plus ouvert, plus riant ; les versants limitent l'horizon et accentuent l'effet de couloir. (...) Aujourd'hui la structure de l'espace évolue d'une alternance de petites zones boisées et de prairies vers une alternance de zones de petites tailles et de grandes tailles. Quelques clairières évoluent vers la culture. Les haies vieillissent et tendent à disparaître, surtout dans les vallées.»*

Les aires d'études pour le projet interceptent :

> **L'unité paysagère du Pays de Tholon au nord** : une dépression drainée par des rivières du Tholon et de Ravillon qui s'écoulent vers l'Yonne nord, et dans laquelle «quelques bandes boisées et des reliquats de vergers animent les pentes de la côte et composent des plans qui, selon le poste d'observation, réduisent le champ de vision et créent, par l'alternance des bois et des cultures, des effets de plein et de vide.»*

> **L'unité paysagère de la Forterre au sud** : un grand plateau à peine ondulé marqué par un paysage essentiellement de culture. «A l'approche de la vallée de l'Ouanne, le relief se creuse, le paysage devient plus champêtre ; les prairies encloses de haies basses, les vergers et les vignes apparaissent, les parcelles réduisent leur taille.»*



PROJET AGRI-VOLTAIQUE DE TOUCY - 89 - Amda -

CARTE DE LOCALISATION DES UNITES PAYSAGERES - RELIEF - HYDROGRAPHIE

- AIRES D'ETUDE**
- ZIP du projet de Toucy
 - Aire d'étude rapprochée (3 km)
 - Aire d'étude éloignée (5 km)
- HYDROGRAPHIE**
- Cours d'eau
 - Plans d'eau
- ||| Limite des unités paysagères
- Toucy** Communes

Sources : AMDAenergia - Atlas des paysages de l'Yonne © IGN Scan25-2023 - IGN BD alti Copie et reproduction interdite



Volet paysage et patrimoine Atelier des Paysages - 2024

* Extraits de «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE III. LES ENJEUX - LES BASSINS DE VIE ET AXES DE CIRCULATION

III. LES ENJEUX - LES BASSINS DE VIE ET AXES DE CIRCULATION

Dans l'aire d'étude de 5km autour du projet de Toucy, le bassin de vie le plus peuplé se trouve à Toucy (2569 habitants en 2021), dans la vallée de l'Ouanne.

La cartographie des axes de circulation principaux montre de quelle manière ils convergent en étoile vers Toucy :

- > La D985 entre Auxerre et Saint-Fargeau.
- > La D950 entre Charny et Ouanne, dans la vallée de l'Ouanne.
- > La D955 entre Aillant-sur-Tholon et Saint-Sauveur-en-Puisaye.

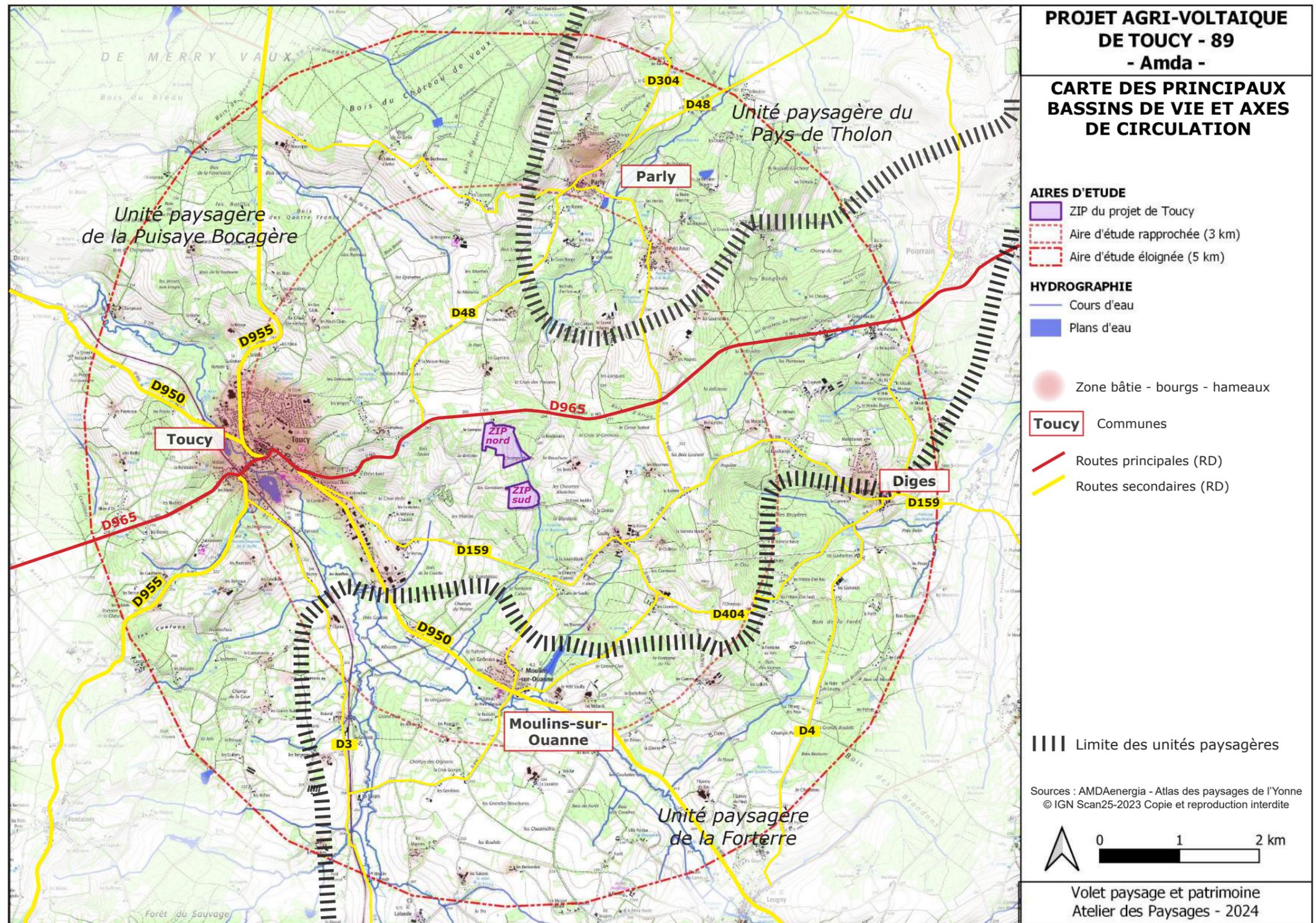
Le reste du territoire intercepté par les aires d'étude du projet de Toucy se caractérise par un réseau de routes secondaires relativement dense. En effet, ce réseau dessert de très nombreux hameaux et lieux-dits dispersés sur l'ensemble du territoire.

Les trois autres communes concernées par l'étude sont :

> **Diges (1069 habitants en 2021)**, au basculement de l'unité paysagère de la Puisaye bocagère vers la Forterre, qui compte environ 90 lieux-dits et hameaux, dont une grande moitié se situe dans l'aire d'étude éloignée du projet de Toucy.

> **Parly (837 habitants en 2021)**, dans l'unité paysagère de la Vallée du Tholon, qui compte une trentaine de lieux-dits et hameaux, dont la majorité se trouve dans l'aire d'étude éloignée du projet de Toucy.

> **Moulins-sur-Ouanne (284 habitants en 2021)**, dans la vallée de l'Ouanne et dans l'unité paysagère de Forterre, qui compte une vingtaine de lieux-dits et hameaux tous compris dans l'aire d'étude éloignée.



ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

IV-A. PROTECTIONS PATRIMONIALES REGLEMENTAIRES

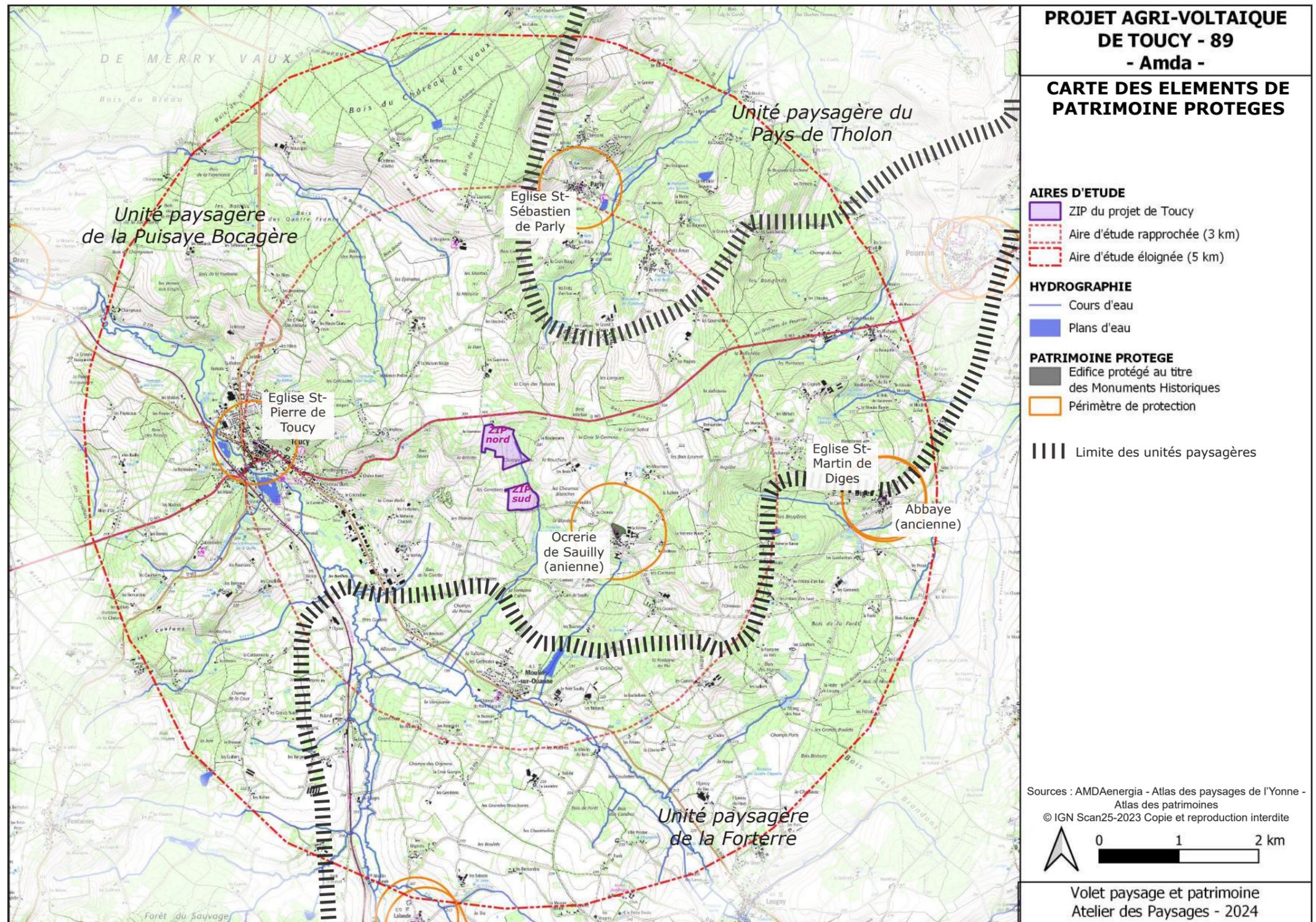
Dans les aires d'étude de 3km et 5km autour de la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy, on compte 5 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, et leur périmètre de protection de 500m (voir le tableau récapitulatif page suivante).

Sur le territoire intercepté par ces aires d'étude, on ne compte aucun site inscrit ou classé au titre du Code de l'environnement, aucun (SPR) Site Patrimonial Remarquable, aucune protection au titre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, aucune zone de présomption de prescription archéologique.

Quatre des monuments protégés sont des églises ou édifices religieux implantés dans le cœur des bourgs ou villages (Toucy, Parly, Diges) ; le cinquième monument est une ancienne ocrerie située dans un des hameaux de la commune de Diges (Sauilly).

Deux édifices se trouvent dans l'aire d'étude rapprochée de 3km, les trois autres se situent dans l'aire d'étude éloignée de 3km à 5km.

Ces cinq édifices protégés au titre des Monuments Historiques constituent des enjeux patrimoniaux ponctuellement forts ; le reste du territoire étudié ne présente pas d'enjeu patrimonial particulier. La ZIP (nord et sud) n'est elle-même pas concernée par un élément de patrimoine protégé ni par un périmètre de protection réglementaire.



IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

| UP | AE | Commune | Monument | Type | Catégorie | Élément protégé | Protection | Statut | Historique (extrait des fiches Mérimée / wikipedia) | Contexte paysager immédiat | Distance à la ZIP | Ressource |
|--|-------|--------------|--------------------------------------|----------|---------------------------|---|------------|--------------------------|---|---|-------------------|---|
| La Puisaye | 1-3km | Diges | Ocrerie de Sauilly (ancienne) | Immeuble | architecture industrielle | Ancienne ocrerie (cad. AE 24, 25, 173, 175) : inscription par arrêté du 26 février 1999 | Inscrit | privé | L'ocrerie de Sauilly est un des derniers vestiges de l'activité ocrière de l'Auxerrois. Cette entreprise familiale, créée dans le deuxième quart du 19e siècle, est restée en activité jusqu'en 1961. Usine construite entre 1825 et 1838 (four) , modernisée en 1840 (meule à bras). Installation d'une machine à vapeur en 1858. Installation de l'électricité (transformateur) en 1926. C'est l'illustration d'un patrimoine industriel, rural et technologique spécifique à la Puisaye, le seul conservé dans son état d'origine avec une lecture encore possible des circuits de fabrication des différentes qualités de l'ocre, de la production et de la diffusion (magasins de stockage, usine de traitement, séchoirs, bassin de décantation, fours de séchage, quais d'embarquement, ...). | limite nord-ouest du village / bâtiments en bord de route avec panneau de risque / grande parcelle boisée en quasi-totalité / 20000m ² environ | 950m | https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/P_A89000018 |
| La Puisaye bocagère - vallée de l'Ouanne | 1-3km | Toucy | Eglise Saint Pierre | Immeuble | architecture religieuse | Eglise ainsi que les restes de remparts y attenants : inscription par arrêté du 1er mars 1926 | Inscrit | commune | Siècle de la campagne principale de construction 12e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle | au cœur du bourg de Toucy, sur le coteau | 2800m | https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/P_A00113916 |
| La Forterre | 3-5km | Diges | Abbaye (ancienne) | Immeuble | architecture religieuse | Abbaye (restes de l'ancienne) : inscription par arrêté du 17 avril 1931 | Inscrit | personne privée physique | Durant son épiscopat (971-995), Héribert évêque d'Auxerre et demi-frère du roi et du duc de Bourgogne, fit don vers 990 à l'abbaye Saint-Germain de onze églises de son diocèse, dont « Saint-Martin de Diges » ²¹ . C'est la première fois que le nom du village apparaît dans un texte. Ainsi, les trois terres de Sauilly, Arche-Neuf et Bernet furent réunies en une seule paroisse et formèrent la seigneurie de Diges. Les vestiges de cette église ont disparu. (...) Au début du xiie siècle, Gervais, abbé de Saint-Germain, prit des mesures pour protéger les biens de l'abbaye contre le pillage. Il fit alors entourer de murailles le village de Diges et bâtit une forteresse à l'intérieur. Un peu plus tard, par un acte signé en 1161, Guillaume IV, comte d'Auxerre, « quitta (céda) aux moines le droit de gîte qu'il avait dans le bourg et la forteresse de Diges ». Le monastère se développa et son influence dépassa même les limites régionales. (...) La forteresse fut prise par les Anglais (Bertrand Boetard et Thomas Cybale) et pillée pendant la guerre de Cent Ans. (...) Le 30 juin 1792 a lieu la vente des biens ecclésiastiques dépendant de l'abbaye Saint-Germain à Diges, dont le château fort. L'acquéreur le transforme en ferme, puis le château reste inoccupé pendant plusieurs décennies. (Wikipedia) | au coeur du bourg de Diges | 4300m | https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/P_A00113670 |
| La Forterre | 3-5km | Diges | Eglise Saint Martin | Immeuble | architecture religieuse | Eglise : inscription par arrêté du 17 avril 1931 | Inscrit | commune | Siècle de la campagne principale de construction 12e siècle ; 16e siècle | au coeur du bourg de Diges | 4300m | https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/P_A00113671 |
| Le Pays de Tholon | 3-5km | Parly | Eglise Saint Sébastien | Immeuble | architecture religieuse | Eglise (cad. D 1688) : classement par arrêté du 16 mai 1972 | Classé | commune | Siècle de la campagne principale de construction 12e siècle | au coeur du bourg de Parly | 3100m | https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/P_A00113774 |

IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

IV-B. TOURISME ET ELEMENTS DE PATRIMOINE RECONNUS

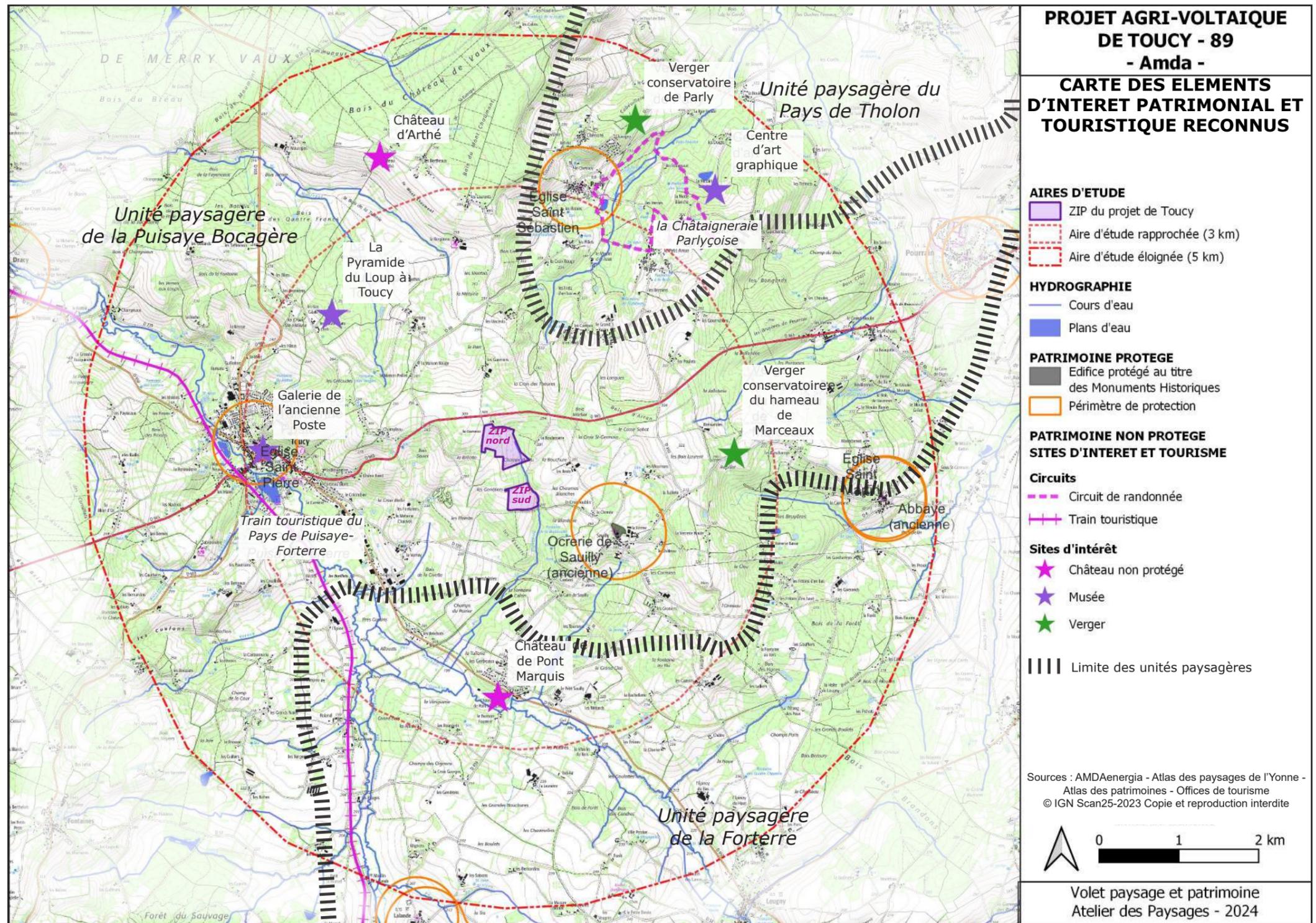
Dans les aires d'étude de 3km et 5km autour de la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy, on compte plusieurs sites, édifices, ou encore circuits présentant des intérêts patrimoniaux, touristiques, identitaires (voir le tableau récapitulatif page suivante).

Ces données touristiques sont recueillies principalement dans les publications et sites Internet des Offices de tourisme ; elles sont également issues des repérages de terrain.

Plusieurs types de sites sont inventoriés : musées, châteaux (sans protection), vergers conservatoires, circuits de randonnée et train touristique notamment.

Ces sites reconnus pour leur intérêt patrimonial, historique ou touristique constituent des enjeux patrimoniaux forts.

La ZIP (nord et sud) n'est elle-même pas concernée directement par un ou plusieurs éléments de patrimoine local reconnu.



IV. LES ENJEUX - LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

| UP | AE | Commune | Nom | Type | Statut | Historique - informations extraites des guides / sites | Contexte paysager immédiat | Distance à la ZIP | Ressource |
|-----------------------------------|-------|--------------------------|---|---------------------|-------------|---|---|-------------------|---|
| La Forterre | 1-3km | Moulins-sur-Ouanne | Château de Pont Marquis | château non protégé | privé | jardin inscrit à l'Inventaire | dans le fond de la vallée de l'Ouanne, à la limite sud du village | 2360m | https://www.pop.culture.gouv.fr/ |
| La Puisaye bocagère | 1-3km | Diges | Verger conservatoire du hameau de Marceaux | verger | ... | En 2011 le conseil régional finançait à 80% l'implantation du verger conservatoire du hameau de Marceaux à Diges, ainsi que la remise en état de celui du massif de Cabeuillard à Parly. Homologués dans le cadre du plan régional favorisant la biodiversité. | dans une parcelle de prairie ouverte, entourée de boisements et bandes arborées | 2510m | https://www.tourisme-yonne.com |
| La Puisaye bocagère | 1-3km | Toucy | Galerie de l'ancienne Poste | musée | association | Depuis sa fondation en 1997, la Galerie de l'ancienne Poste affirme sa volonté de promouvoir la céramique artistique contemporaine en France. | au cœur du bourg Toucy, à proximité de l'hôtel de ville dans un contexte urbain | 2760m | https://galerie-ancienne-poste.com/ |
| La Puisaye bocagère | 1-3km | Toucy | La Pyramide du Loup | écomusée | association | Au cœur de la nature, la Pyramide du Loup est une structure écologique qui réserve bien des surprises... Pyramide du Loup Nous partons sur les traces du loup depuis le temps de la préhistoire jusqu'à nos jours. La visite débute en « Terre de Légendes » au sein d'un espace de scénovision, nous découvrons des mises en scène surprenantes avec également le film en animation 3D du « P'tit Louveteau » ! Pour les plus grands, un film documentaire sur le retour du loup est présenté. Des parcours ludiques vous attendent pour en savoir plus sur l'écosystème de la mare, le mode de vie de la chauve-souris et connaître les atouts des énergies renouvelables. Envie de tester notre sentier pieds-nus (sur réservation), n'attendez plus... | en contrebas du hameau de Les Hauts Gilats, dans un environnement de clairière entourée de boisements | 2360m | https://www.tourisme-yonne.com |
| La Puisaye bocagère - La Forterre | 1-5km | Pays de Puisaye-Forterre | Train touristique du Pays de Puisaye-Forterre | circuit | association | Le train touristique de Puisaye-Forterre, ou Transpoyaudin, est un chemin de fer touristique à voie normale se trouvant dans le département de l'Yonne au nord de la Bourgogne. Il relie Toucy-Ville à Villiers-Saint-Benoît et Toucy-Ville à Toucy-Moulins. | Les 33,4 km du parcours de ce train vont de Villiers-Saint-Benoît à Toucy, et de Toucy à Moutiers (La digue des étangs). En chemin, il passe par Moulins-sur-Ouanne (gare de Toucy-Moulins), Lalande, Fontenoy, Saints (Yonne) par le moulin de Vanneau (gare de Saints-Moulin Vanneau) et Saint-Sauveur gare et ville. | 2510m | https://fr.wikipedia.org/wiki/Train_touristique_de_Puisaye-Forterre |
| La Forterre | 3-5km | Parly | Centre d'art graphique | musée | commune | Réparti sur huit corps de ferme typiques de la Puisaye, le site regroupe un ensemble d'ateliers, de la typographie manuelle (letterpress) en passant par la taille-douce, la lithographie, la digigraphie et le cartonnage de luxe. | dans le hameau de la Métairie Bruyère, dans une clairière entourée de boisements | 3950m | https://www.tourisme-yonne.com |
| La Puisaye bocagère | 3-5km | Merry-la-Vallée | Château d'Arthé | château non protégé | privé | Il n'est plus constitué que d'un grand bâtiment rectangulaire, dont la moitié est antérieure au XVIII ^e siècle, avec au sud-est une grosse tour pouvant remonter au XIII ^e siècle et à l'est, face à la cour, une tour d'escalier octogonale débouchant sur des deux salles où le public a pu admirer de magnifiques fresques et les vestiges de la chapelle Saint-Marc détruite au moment de la Révolution. Ouvert aux Journées du Patrimoine | château en partie visible depuis la route, masqué par les arbres qui l'entourent. Il domine le vallon du Ru de Maurepas | 3580m | https://www.lyonne.fr |
| La Vallée du Tholon | 3-5km | Parly | Verger conservatoire de Parly | verger | ... | En 2011 le conseil régional finançait à 80% l'implantation du verger conservatoire du hameau de Marceaux à Diges, ainsi que la remise en état de celui du massif de Cabeuillard à Parly. Homologués dans le cadre du plan régional favorisant la biodiversité. | dans une parcelle boisée au nord du village de Parly | 4160m | https://www.tourisme-yonne.com |
| La Vallée du Tholon | 3-5km | Parly | La Châtaigneraie Parlyçoise | circuit | ... | Parcours balisé n°85. Tout au long de ce parcours, vous découvrirez des arbres centenaires et des panneaux pédagogiques abordant plusieurs thèmes relatifs au châtaignier. Départ du village de Parly, | sur les coteaux boisés, à l'amorce de la vallée du Tholon, à l'est du village de Parly | 3090m | https://www.tourisme-yonne.com/ |

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE V. SYNTHÈSE DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

Synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers

Dynamique paysagère régionale

(d'après l'étude «Caractérisation de la charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté»)

A l'échelle régionale, la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe :

- > Dans un paysage de plateau, aux confins des entités paysagères de la Puisaye, de la Forterre et de l'Auxerrois.
- > Aux confins du plateau céréalière de la Puisaye et son bocage en polyculture, du plateau forestier et céréalière de la Forterre, des vallées et plateaux céréalières et forestiers de l'Auxerrois et de ses coteaux viticoles.
- > Eloignée des grandes zones urbaines et des grandes infrastructures routières régionales.
- > Au nord d'une zone caractérisée par une dynamique agricole marquée par la mutation de l'usage agricole (prairies à grandes cultures notamment).
- > Au nord d'une zone de mutation énergétique, avec notamment le développement des paysages éoliens.

=> Enjeux paysagers globalement modérés à l'échelle régionale.

Caractéristiques paysagères à l'échelle départementale - unités paysagères

(d'après l'Atlas des Paysages de l'Yonne)

A l'échelle départementale, la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy se situe :

- > Dans un des deux systèmes de plaines d'altitude plus faible, par rapport aux plateaux qui l'entourent. C'est le paysage des Collines de Puisaye, caractérisé par des fronts de cuesta et des buttes qui s'agrègent localement en système collinaire dans cette partie de la Puisaye.
- > Dans la longue dépression qui s'étend jusqu'à Saint-Fargeau, caractérisée par la présence de nombreux cours d'eau et de reliefs collinaires.
- > Dans une zone caractérisée par une densité importante de boisements (plutôt sur la moitié nord de l'aire d'étude de 5km autour de la ZIP) et de prairies (plutôt sur la moitié sud de l'aire d'étude de 5km autour de la ZIP).
- > Dans une zone caractérisée par une faible densité de la trame urbaine, du fait de la dispersion de l'habitat et de l'éloignement des «grandes» villes. Toucy est la ville la plus proche du projet.

=> Les collines bocagères de la Puisaye, paysages agricoles et boisés fragilisés dans lesquelles se situe une grande partie de l'aire d'étude pour le projet de Toucy, sont identifiées dans l'Atlas comme «Paysage remarquable», avec des enjeux majeurs de protection, préservation, valorisation - les enjeux paysagers sont donc globalement forts dans l'unité paysagère de la Puisaye bocagère.

Patrimoine et tourisme

Dans les aires d'étude de 3 et 5km autour de la ZIP (nord et sud) du projet de Toucy, on compte :

- > Cinq édifices protégés au titre des Monuments Historiques, et leur périmètre de protection de 500m.
- > Aucun site inscrit ou classé au titre du Code de l'environnement, aucun Site Patrimonial Remarquable, aucune protection au titre du Patrimoine Mondial de l'Unesco, aucune zone de présomption de prescription archéologique.
- > Plusieurs sites, édifices, ou encore circuits présentant des intérêts patrimoniaux, touristiques, identitaires, sans protection particulière.

=> Enjeux patrimoniaux (protégés ou non) ponctuellement forts ; le reste du territoire étudié ne présente pas d'enjeu patrimonial particulier. La ZIP (nord et sud) n'est elle-même concernée par aucune protection patrimoniale réglementaire ou par aucun patrimoine local reconnu.

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE VI. LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET - ANALYSE VISUELLE ET SENSIBILITES PAYSAGERES

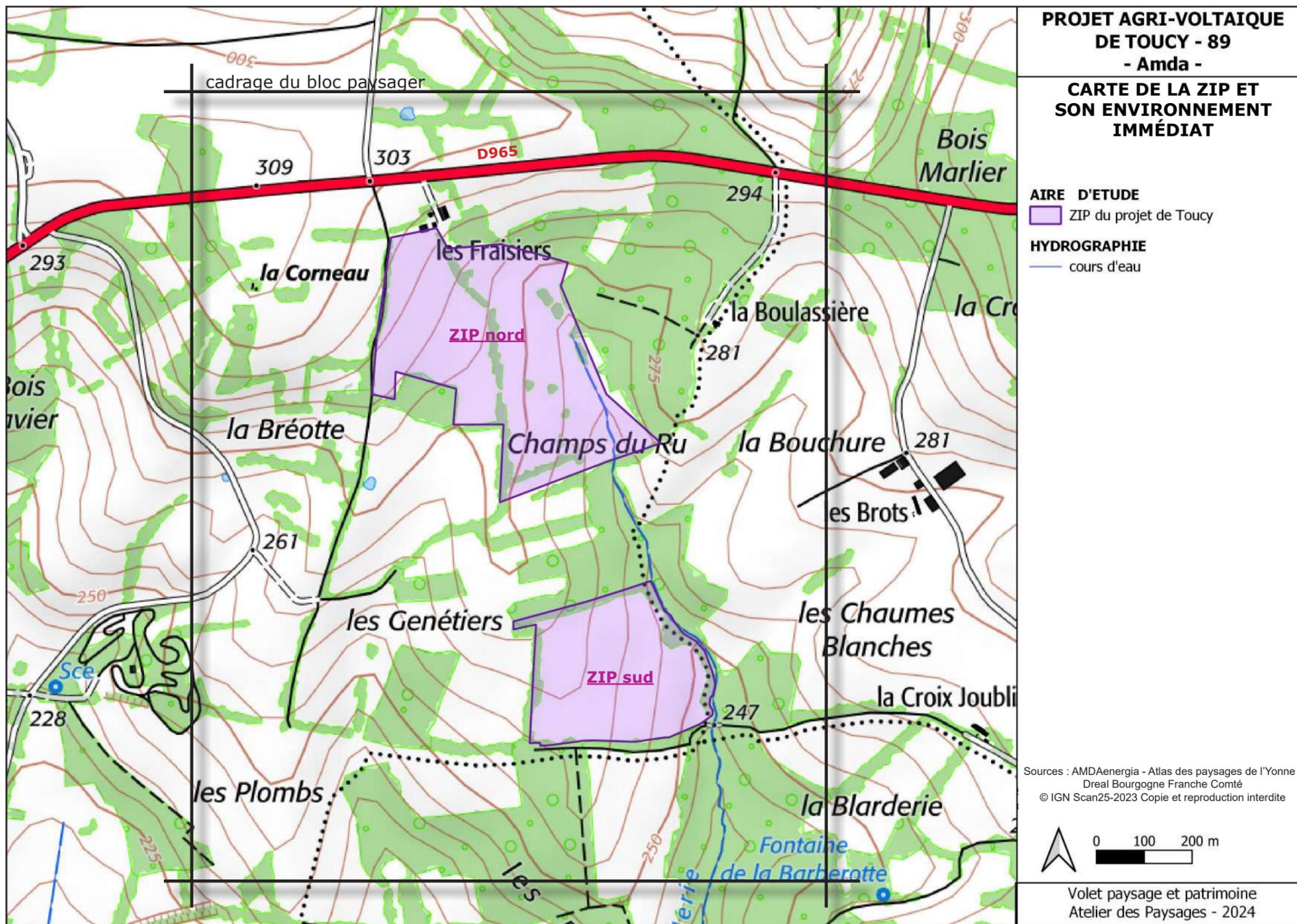
VI-A. QUALITE PAYSAGERES DE LA ZIP ET DE SES ABORDS IMMEDIATS

Les deux parties de la ZIP du projet de Toucy (ZIP nord et ZIP sud) sont situées au sud de la D965, sur le territoire communal de Toucy.

Elles couvrent une surface totale de 28 hectares : 18 hectares environ pour la ZIP nord, et 10 hectares environ pour la ZIP sud.

Les hameaux et lieux-dits Les Fraisières (commune de Toucy), La Boulassière, Les Brots et La Croix Joublin (commune de Parly) sont les lieux de vie les plus proches (à environ 500m au plus proche des deux parties de la ZIP).

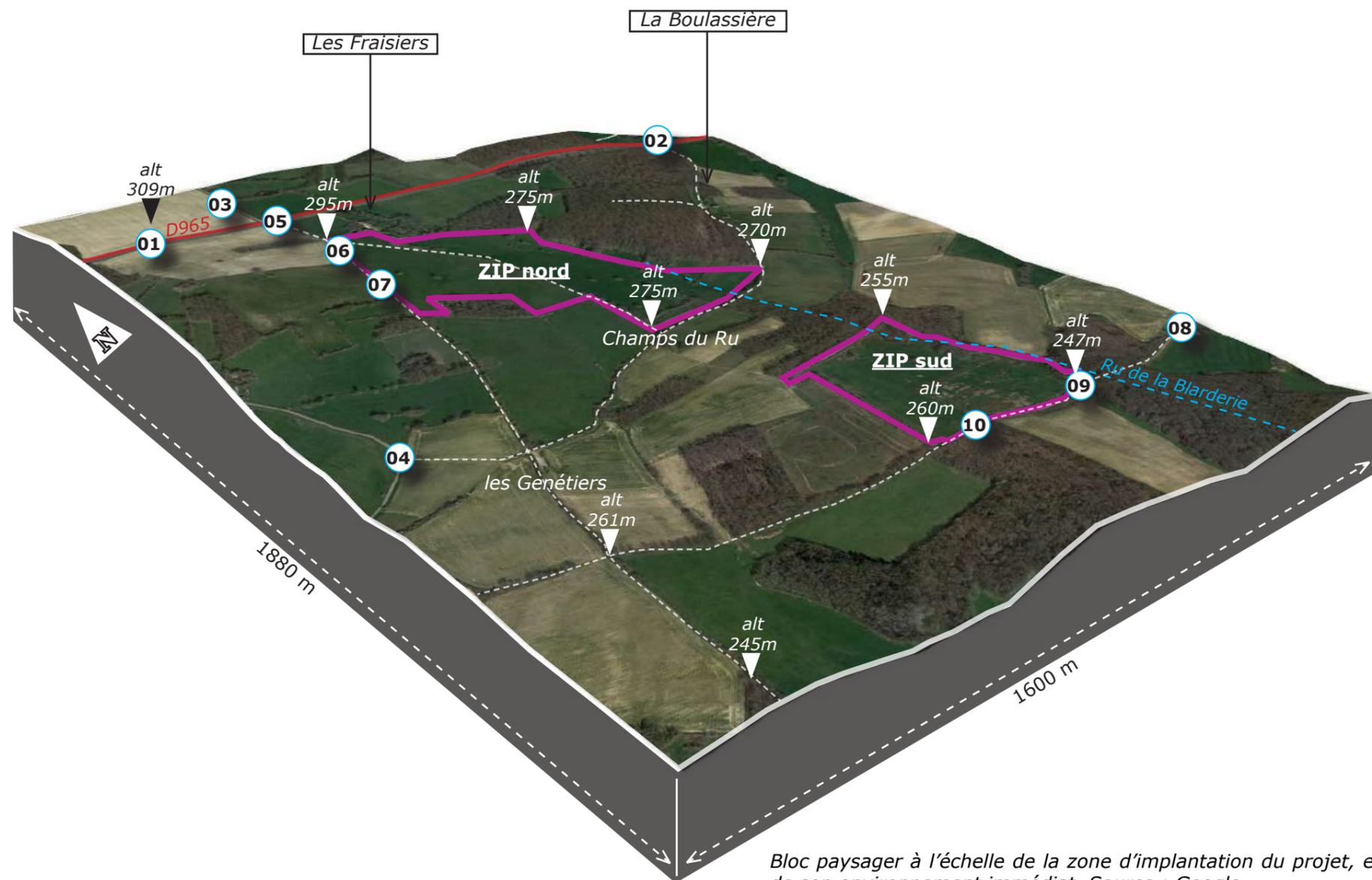
La D965 passe au nord de la ZIP nord, à une centaine de mètres de sa limite, à proximité du lieu-dit Les Fraisières.



Le bloc paysager ci-contre montre que les parcelles interceptées par les deux parties de la ZIP sont de nature agricole, aménagées en prairies pâturées, entourées de bandes arborées (comme la ripisylve du ruisseau de la Blarderie), de haies taillées ou de parcelles boisées. Elles sont ponctuées de quelques groupes d'arbres ou d'arbres isolés.

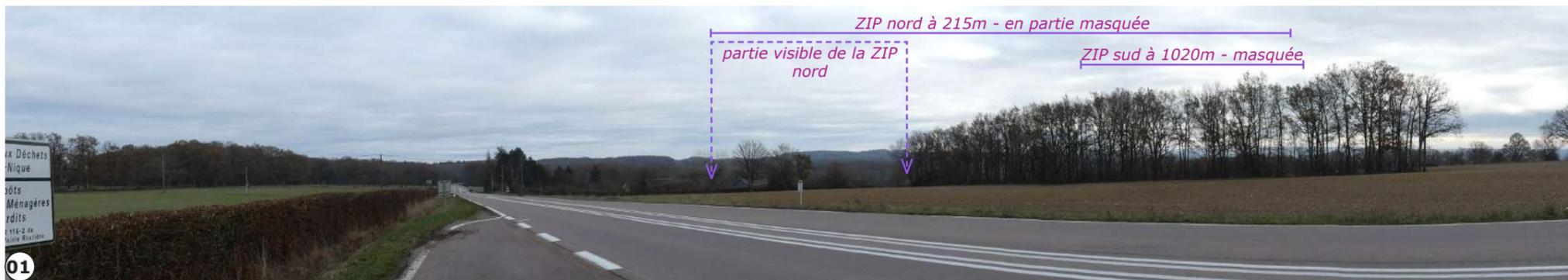
La morphologie générale et le paysage interceptés par les deux parties de la ZIP et leurs abords immédiats se caractérisent par :

- > Un paysage en pente douce, avec les points hauts au nord de la ZIP nord (altitude de 309m le long de la D965), jusqu'au point le plus bas de la ZIP sud, à 247m d'altitude.
- > De légères ondulations du relief caractéristiques des paysages des collines de Puisaye.
- > Une mosaïque de parcelles boisées, de prairies et pâtures, reliées entre elles par des chemins communaux le plus souvent longés de haies.
- > Le Ru de la Blarderie qui naît à la lisière de la forêt proche de La Boulassière, et qui suit son cours en pente douce vers le sud pour rejoindre l'Ouanne à Moulins-sur-Ouanne. Il recoupe la frange est de la ZIP nord et de la ZIP sud.



Bloc paysager à l'échelle de la zone d'implantation du projet, et de son environnement immédiat. Source : Google

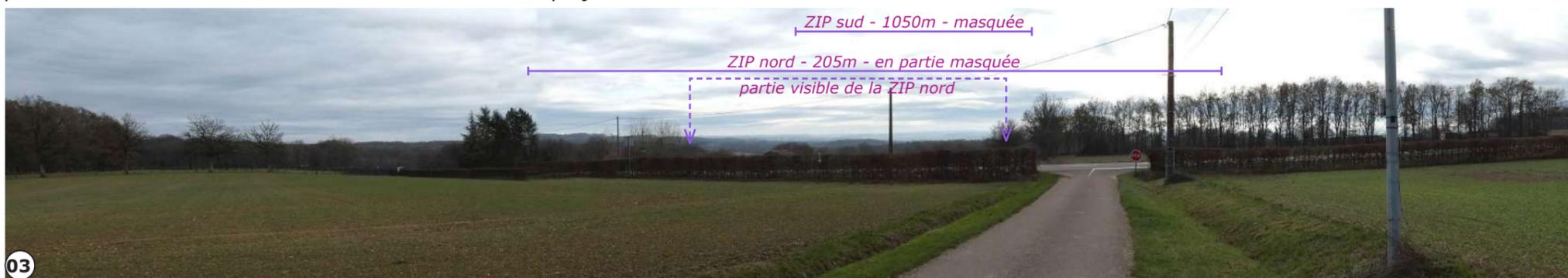
Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



01 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis l'aire de parking de la D965 - une partie de la ZIP nord est potentiellement visible, le reste est masqué par les bandes arborées et la topographie.



02 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis la D965 à la hauteur du chemin d'accès au lieu-dit La Boulassière - les structures végétales des premiers plans limitent toute visibilité en direction des zones du projet.



03 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis la route d'accès au hameau Les Guerriers, à proximité de l'intersection avec la D965 - une partie de la ZIP nord est potentiellement visible, le reste est masqué par les bandes arborées, les haies et par la topographie.



04 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis la voie communale n°5, à l'intersection avec le chemin des Biottas - elles sont masquées par la topographie et par les structures végétales arborées

Perception visuelle depuis l'itinéraire de la D965 :

Les vues 01, 02 et 03 illustrent les champs visuels qui s'ouvrent depuis l'itinéraire de la D965 à la hauteur de la ZIP nord.

Les premiers éléments de paysage visibles sont :

- > Un premier plan plutôt dégagé, occupé par des parcelles cultivées ou des prairies clôturées.

- > Une haie basse taillée le long de la D965, bien visible depuis la vue 03.

- > Une bande arborée dont la silhouette est bien visible sur la partie gauche des vues 01 et 03, et quelques structures végétales arborées isolées.

- > La silhouette du lieu-dit Les Fraisiers dont on devine les toitures émergeant de son environnement arboré immédiat (vues 01 et 03).

- > Les parcelles boisées qui s'étendent jusqu'en bord de route, formant des cadrages sur les pentes douces qui basculent vers la dépression de la vallée de l'Ouanne.

=> **Les deux parties de la ZIP (et notamment la partie nord), se trouvent immédiatement à l'arrière, et en léger contre-bas de ces premiers éléments de paysage et des premiers lieux de vie, à quelques centaines de mètres des points de vue d'illustration. Dans cet ensemble de vues dynamiques, la sensibilité paysagère est globalement forte à proximité de la zone du projet.**

Perception visuelle depuis les parcelles à l'ouest et en contre-bas de la ZIP (nord et sud) :

La vue 04 illustre bien les effets cumulés du relief aux douces ondulations, et la superposition des structures végétales caractéristiques de la Puisaye bocagère : haies basses taillées, bandes arborées, arbres et groupes d'arbres isolés.

=> **Les deux parties de la ZIP sont à l'arrière de ces structures paysagères et masquées par la topographie, sans visibilité directe sur les parcelles concernées - pas de sensibilité.**



05 Vue panoramique vers ZIP nord depuis la D965, à l'intersection avec la route d'accès au hameau Les Guerriers, à proximité du lieu-dit Les Fraisiers.



06 Vue panoramique vers la ZIP nord depuis le Chemin rural n°43 (des Bréchots aux Guerriers) - la parcelle est bien visible dès le premier-plan ; les structures végétales arborées et la topographie masquent le reste de la ZIP nord. La totalité de la ZIP sud est masquée.



07 Vue panoramique vers la ZIP nord depuis le Chemin rural n°43 (des Bréchots aux Guerriers) - la parcelle est bien visible dès le premier-plan ; les structures végétales arborées et la topographie masquent le reste de la ZIP nord. La totalité de la ZIP sud est masquée.

Perception visuelle depuis les abords immédiats de la ZIP nord :

La ZIP nord est en majeure partie entourée de structures végétales (vues 05, 06 et 07) tout en restant ouverte et visible depuis certaines de ses limites :

- > Des boisements continus sur ses flancs est et nord-est, et sur une partie de sa limite sud l'isolent visuellement du paysage environnant.
- > La limite ouest et nord-ouest est soulignée par une haie basse taillée le long du chemin, structure végétale que l'on retrouve également au centre de la ZIP nord accompagnée d'une longue bande arborée orientée nord/sud.
- > Quelques arbres isolés ponctuent ces prairies.

=> Une partie des parcelles de prairies concernées par la ZIP nord (la grande moitié ouest) sont visibles depuis la D965 et depuis le chemin limitrophe quand le regard passe par-dessus les haies basses taillées, impliquant une sensibilité paysagère forte dans cet angle de vue. Le reste du territoire intercepté par la ZIP nord (la grande moitié est) est progressivement masqué par les limites arborées et boisées, ainsi que par la topographie. Les sensibilités passent alors progressivement de fortes à faibles.



08 Vue panoramique vers la ZIP sud depuis le chemin de la Croix Joublin. La ZIP est entièrement masquée dans ce champ de vision marqué par le paysage bocager.



09 Vue panoramique vers la ZIP sud depuis le chemin de la Croix Joublin à la hauteur de l'entrée de la parcelle coté sud-est - la parcelle est bien visible dès le premier-plan, entourée de boisements ; les structures végétales arborées et la topographie masquent le reste de la ZIP nord. La totalité de la ZIP nord est masquée.



10 Vue panoramique vers la ZIP sud depuis le chemin de la Croix Joublin, le long de la limite sud de la parcelle - la parcelle est bien visible dès le premier-plan, entourée de boisements ; les structures végétales arborées et la topographie masquent le reste de la ZIP nord. La totalité de la ZIP nord est masquée.

Perception visuelle depuis les abords immédiats de la ZIP sud :

La ZIP sud est éloignée du réseau routier : elle est accessible depuis le hameau La Croix Joublin par un chemin bordé par des haies et bandes arborées caractéristiques du paysage de bocage (vue 08).

Ce chemin de la Croix Joublin se prolonge vers l'ouest et long la limite sud de la ZIP sud. C'est depuis cet dessert agricole que la vue s'ouvre ponctuellement sur la prairie pâturée couverte par la ZIP sud.

> La parcelle, en pente douce orientée nord-ouest/sud-est est entourée de structures végétales arborées et boisées continues qui limitent les vues dégagées vers le paysage environnant (vue 09).

> Depuis le point haut de la parcelle, au sud-ouest de la ZIP nord, la vue s'ouvre ponctuellement vers le hameau Les Brots. Dans cet angle de vue, la limite arborée est moins dense ; elle correspond à la ripisylve du ruisseau de la Blarderie qui longe la ZIP sud (vue 10).

> Quelques arbres isolés ponctuent la prairies.

=> La prairie concernée par la ZIP sud n'est visible depuis le chemin très peu fréquenté de la Croix Joublin que lorsque les bandes arborées qui entourent la parcelle s'interrompent. La ZIP nord est entièrement masquée par les boisements. La sensibilité paysagère de la ZIP sud est globalement faible ; elle est ponctuellement modérée sur sa limite sud.

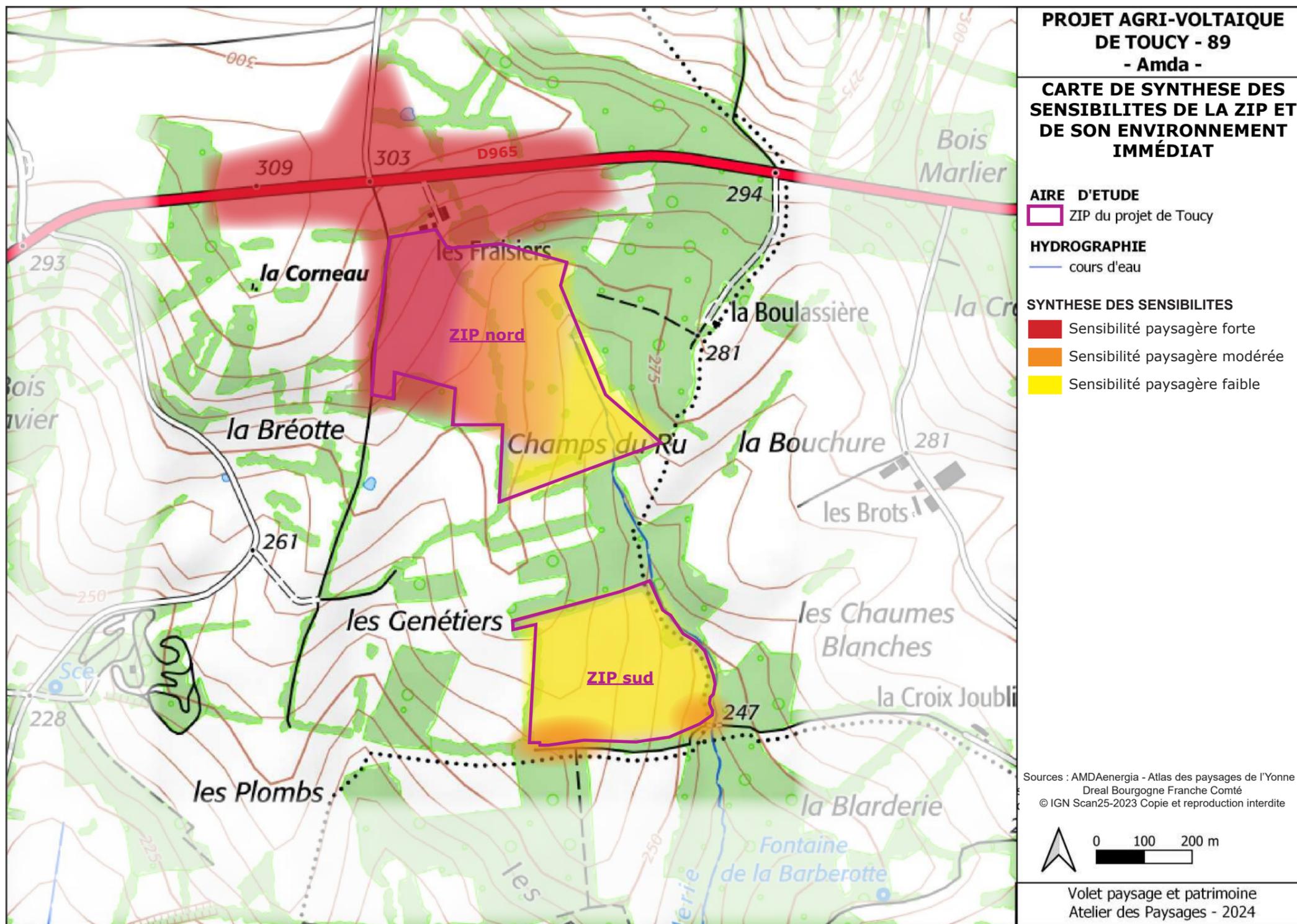
VI-B. SYNTHÈSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES DE LA ZIP ET DE SES ABORDS IMMEDIATS

Synthèse des sensibilités paysagères de la ZIP et de ses abords immédiats:

=> Une partie des parcelles de prairies concernées par la ZIP nord (la grande moitié ouest) est visible depuis la D965 et depuis le chemin limitrophe, quand le regard passe par-dessus les haies basses taillées, impliquant une sensibilité paysagère forte dans cet angle de vue.

Le reste du territoire intercepté par la ZIP nord (la grande moitié est) est progressivement masqué par les limites arborées et boisées, ainsi que par la topographie ; les sensibilités passent alors progressivement de fortes à faibles.

=> La prairie concernée par la ZIP sud n'est visible depuis le chemin très peu fréquenté de la Croix Joublin que lorsque les bandes arborées qui entourent la parcelle s'interrompent. La sensibilité paysagère de la ZIP sud est globalement faible ; elle est ponctuellement modérée sur sa limite sud.



ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE VII. L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE - ANALYSE VISUELLE ET SENSIBILITES PAYSAGERES

VII. L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE - ANALYSE VISUELLE ET SENSIBILITES PAYSAGERES

VII-A. RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

L'aire d'étude rapprochée se caractérise principalement par deux grandes orientations paysagères séparées par une longue ligne de crêtes également appelée ligne de force paysagère :

> **Au nord et à l'est** : le basculement de la Puisaye bocagère vers la vallée et le Pays du Tholon

> **Au sud et à l'ouest** : le basculement de la Puisaye bocagère vers la vallée de l'Ouanne et l'unité paysagère de Forterre.

La ligne de crête se situe à une altitude d'environ 280m à l'ouest, jusqu'à 326m au sud-est.

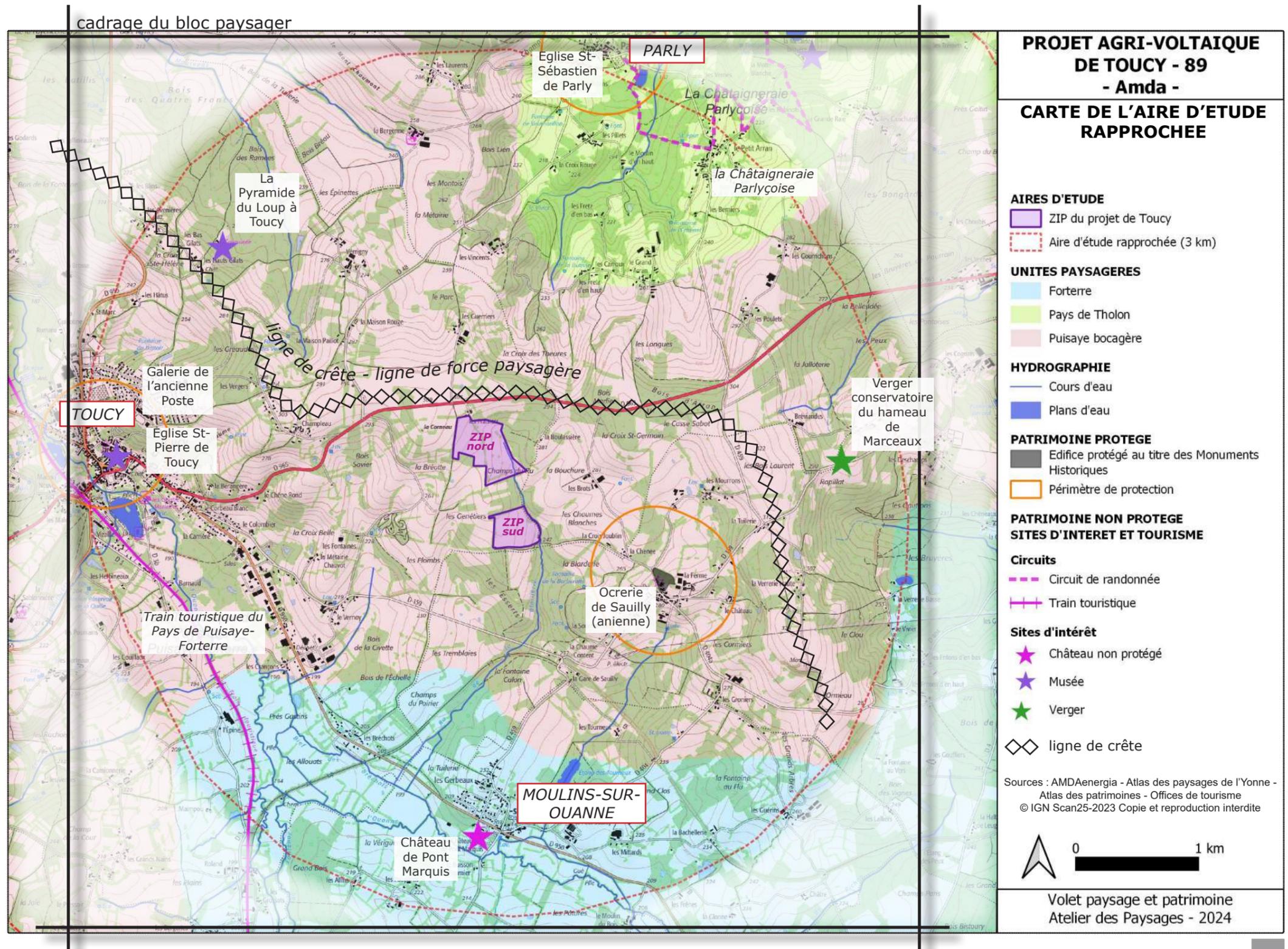
Rappel des grands enjeux paysagers de cette aire d'étude :

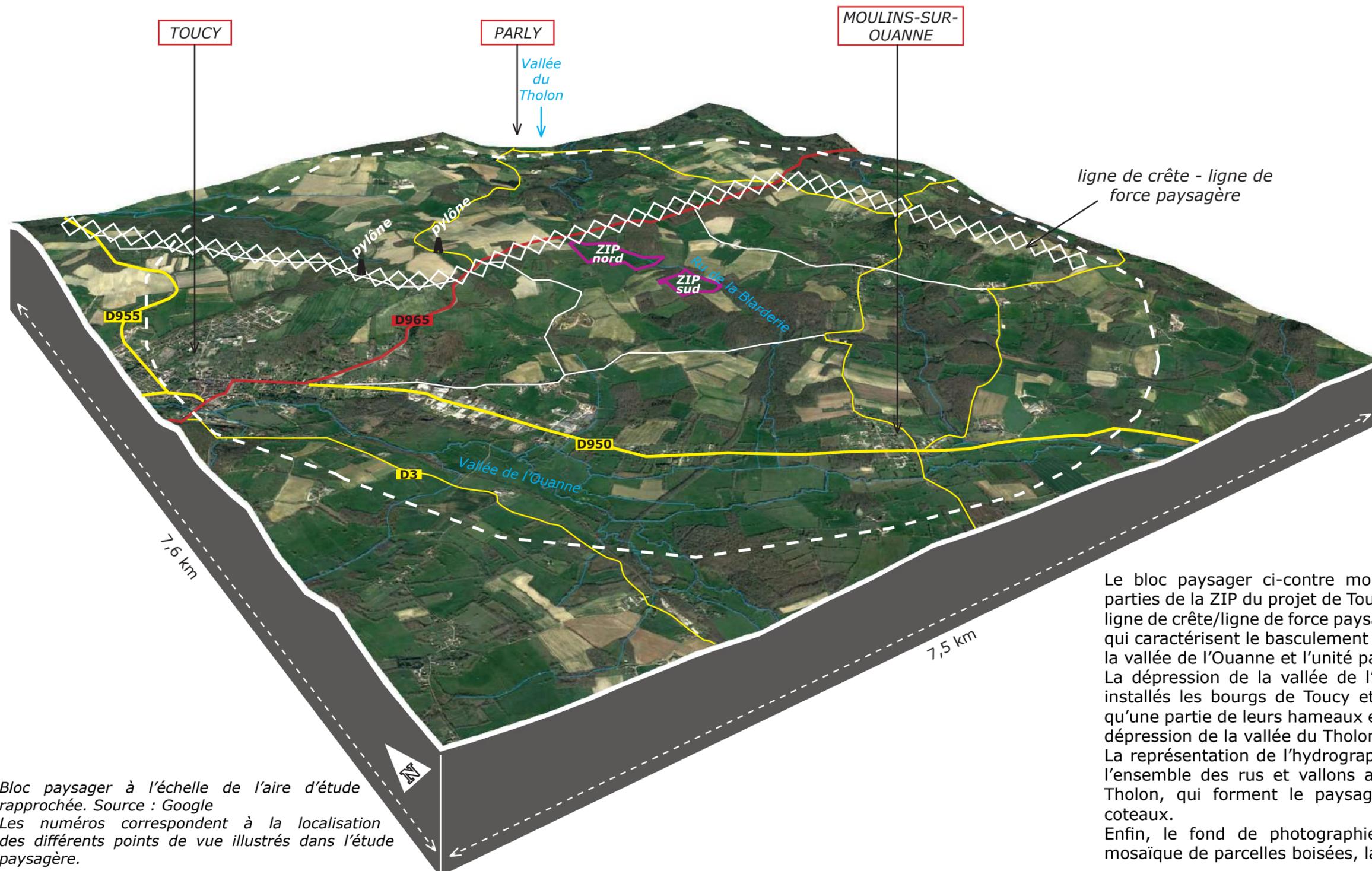
> Le «Paysage remarquable» de Puisaye, avec des enjeux majeurs de protection, préservation, valorisation liés à une perte de caractère par simplification des paysages agricoles, sur les plateaux et un recul relatif du caractère bocager des collines.

> La petite ville de Toucy, dans la vallée de l'Ouanne, et le réseau d'axes de circulation qui y convergent en étoile.

> Les nombreux hameaux et lieux-dits dispersés sur l'ensemble du territoire d'étude, et le réseau secondaire de desserte locale.

> Le patrimoine protégé à Toucy et à Diges (Sauilly), ainsi que quelques éléments de patrimoine non protégés, reconnus et touristiques à Toucy, Moulins-sur-Ouanne et Diges notamment.

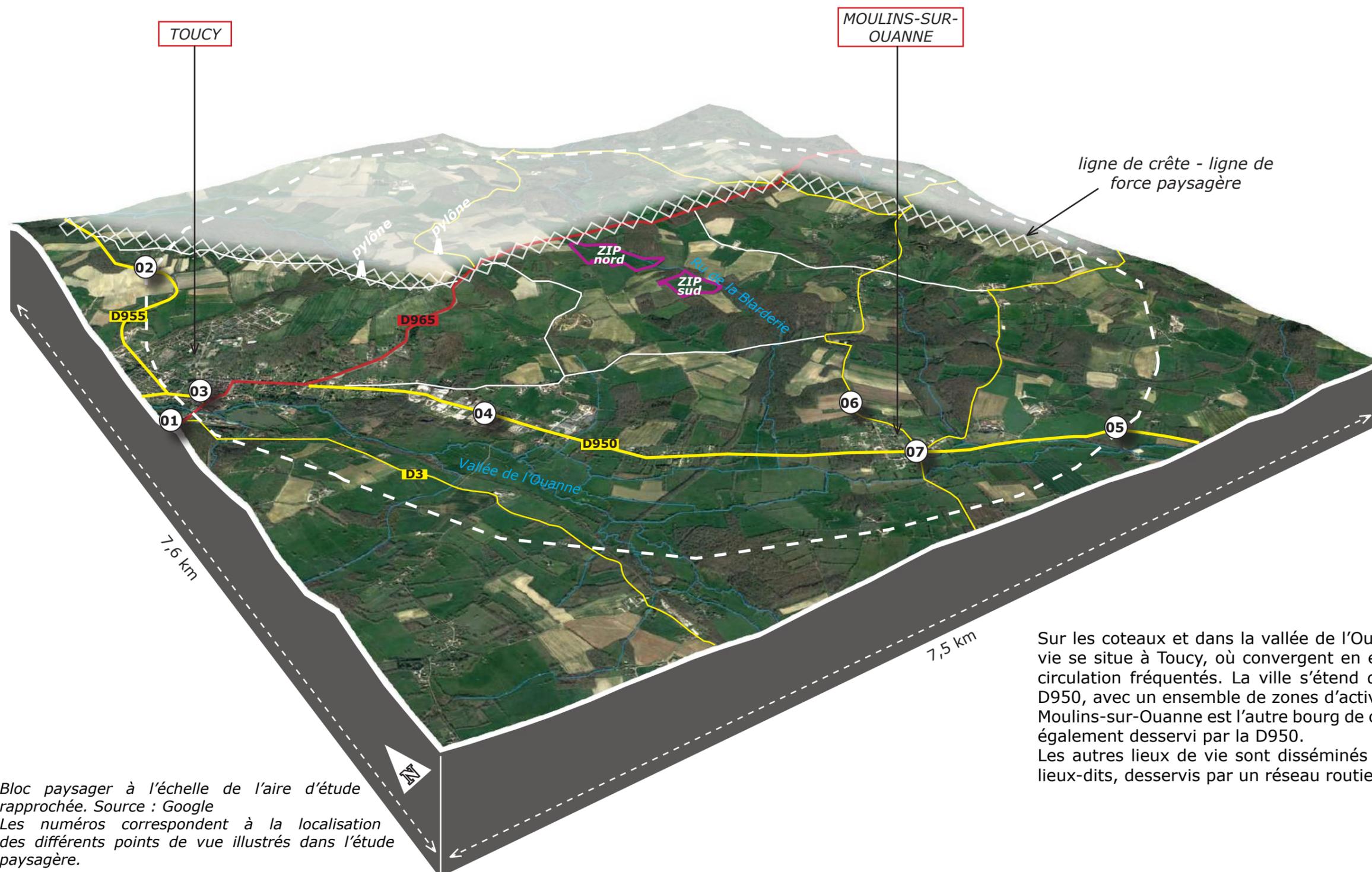




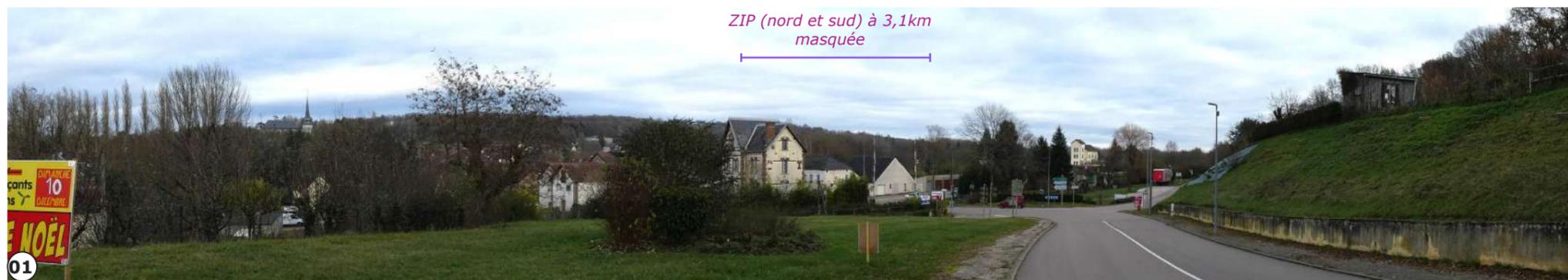
Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.

Le bloc paysager ci-contre montre la situation des deux parties de la ZIP du projet de Toucy juste en contre-bas de la ligne de crête/ligne de force paysagère, sur les pentes douces qui caractérisent le basculement de la Puisaye bocagère vers la vallée de l'Ouanne et l'unité paysagère de Forterre. La dépression de la vallée de l'Ouanne dans laquelle sont installés les bourgs de Toucy et Moulin-sur-Ouanne, ainsi qu'une partie de leurs hameaux et lieux-dits, et à l'arrière, la dépression de la vallée du Tholon, sont bien visibles. La représentation de l'hydrographie montre bien également l'ensemble des rus et vallons affluents de l'Ouanne et du Tholon, qui forment le paysage collinaire et ondulé des coteaux. Enfin, le fond de photographie aérienne illustre bien la mosaïque de parcelles boisées, labourées et en prairie.

VII-B. COTEAUX ET VALLEE DE L'OUANNE : BASSINS DE VIE ET AXES DE CIRCULATION



Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



01 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis l'itinéraire de la D965 à l'entrée ouest de Toucy - elles sont masquées par la topographie et les coteaux boisés.



02 Vue panoramique sur la dépression de la vallée de l'Ouanne depuis la D955 au nord de Toucy - la ZIP est entièrement masquée par la topographie et les coteaux boisés.



03 Vue panoramique depuis la D950, dans la raversée de la zone d'activité et de commerce au sud-est de Toucy. La ZIP est entièrement masquée par la topographie et les coteaux boisés.



04 Vue panoramique sur le centre-bourg de Toucy et sur le château. La ZIP est entièrement masquée par la topographie, les structures bâties et les coteaux boisés.

Perception visuelle depuis la ville de Toucy et son environnement immédiat :

Les vues 01 à 04 illustrent les champs visuels qui s'ouvrent depuis la ville de Toucy et son environnement paysager, en direction de la ZIP (nord et sud), distante de 1,8km à plus de 3,4km selon les points de vue.

> Les vues 01, 02 et 03, depuis trois des routes d'accès principales à la ville, montrent que sa situation sur les coteaux et dans la vallée de l'Ouanne n'offre que de rares vues dégagées sur cet ensemble urbain. Le relief des coteaux et les nombreuses structures végétales arborées et boisées forment des effets de masque successifs.

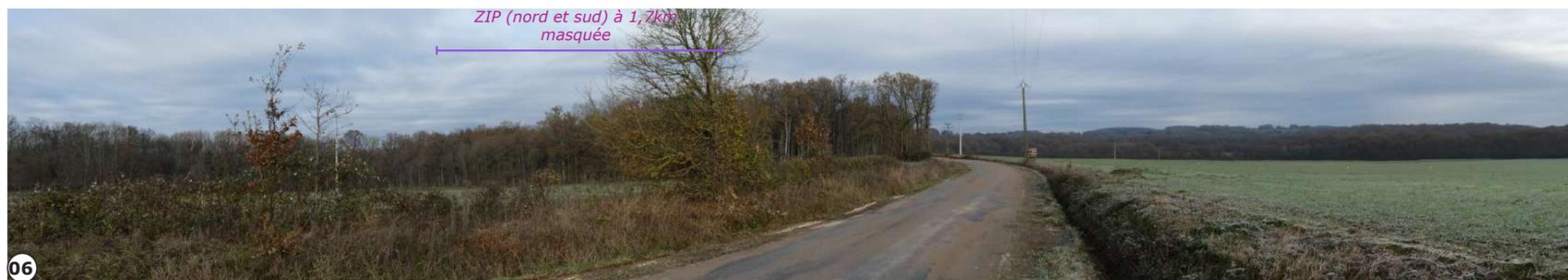
> Dans ces panoramas, les parcelles de prairies interceptées par la ZIP (nord et sud) ne sont jamais visibles, elles aussi masquées par le relief des coteaux et les nombreuses structures végétales arborées et boisées.

> Depuis le centre de la ville, illustré par la vue panoramique 04 orientée vers le château, il n'existe pas non plus de vue dégagée en direction de la ZIP (nord et sud) en raison du contexte bâti notamment.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de la ville de Toucy et de son environnement paysager immédiat vis-à-vis du projet, en raison de l'absence de vue dégagée vers les deux parties de la ZIP depuis ce bassin de vie le plus peuplé de l'aire d'étude rapprochée.



05 Vue panoramique vers Moulins-sur-Ouanne depuis la D950, à l'approche du village depuis le sud-est - la ZIP est entièrement masquée par la topographie et le couvert boisé.



06 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP à la sortie nord du village de Moulins-sur-Ouanne sur la D459 - la ZIP est entièrement masquée par la topographie et le couvert boisé.



07 Vue panoramique vers le nord en direction des deux parties de la ZIP, depuis le centre de Moulins-sur-Ouanne sur la D950 - La ZIP est entièrement masquée par la topographie, les structures bâties et les coteaux boisés.

Perception visuelle depuis le village de Moulins-sur-Ouanne et son environnement immédiat :

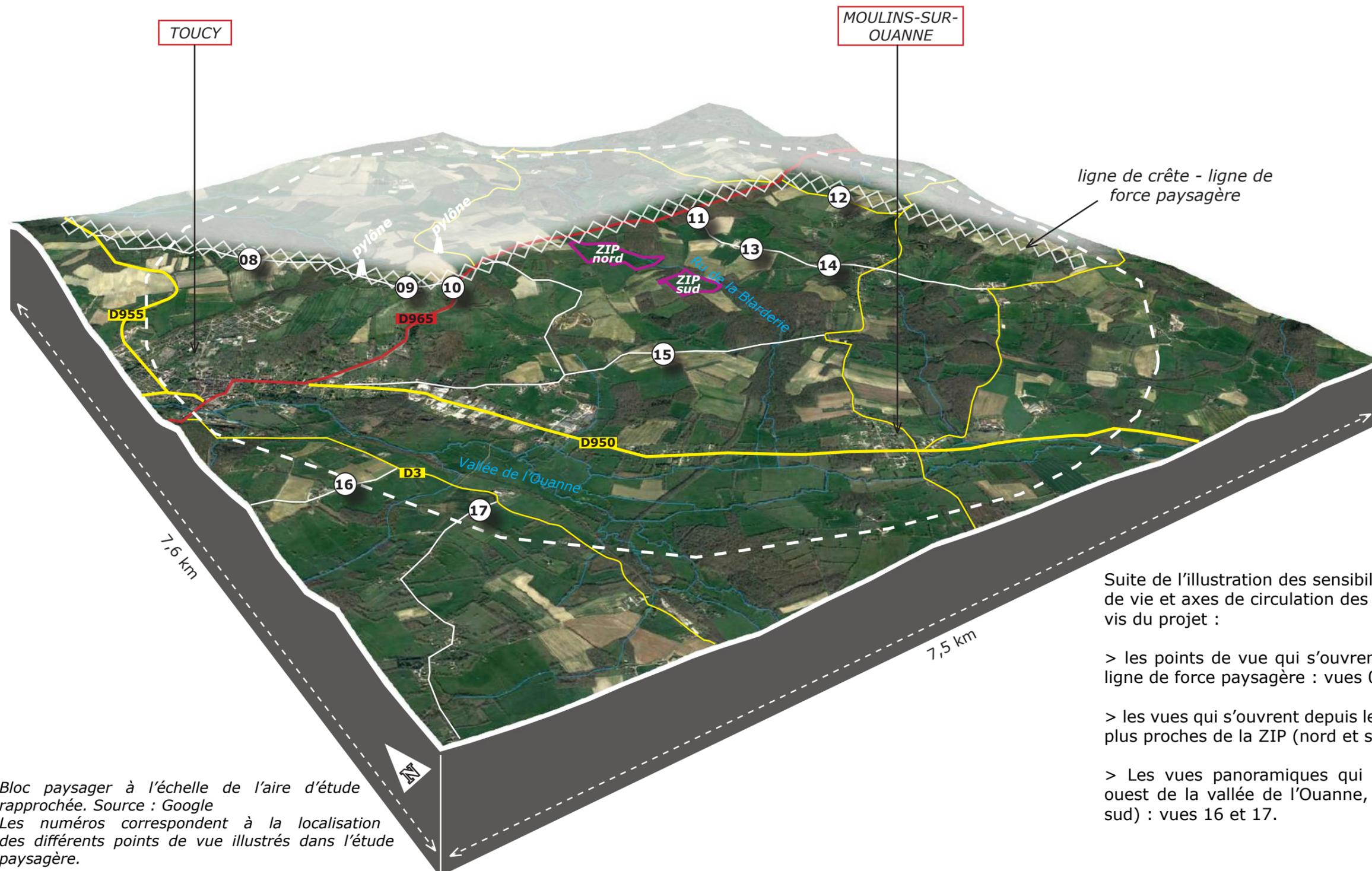
Les vues 05 à 07 illustrent les champs visuels qui s'ouvrent depuis le village de Moulins-sur-Ouanne et son environnement paysager.

C'est la ZIP sud qui est la plus proche de ces points de vue d'analyse.

> Les vues 05 et 06 montrent que l'environnement paysager immédiat de Moulins-sur-Ouanne, dans la vallée de l'Ouanne, est constitué de parcelles agricoles entourées de bandes arborées et de boisements qui limitent les profondeurs de vue. Les deux parties de la ZIP se trouvent la plupart du temps à l'arrière de ces lignes boisées, à une distance d'au moins 1,7km, et jusqu'à près de 3km selon les points de vue, sans visibilité directe. Elle sont en effet masquées par l'effet cumulé de la topographie et du contexte boisé.

> Depuis le centre-village traversé par la D950 (vue 07), il n'existe pas non plus de vue directe ou dégagée en direction de la ZIP (nord ou sud).

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du village de Moulins-sur-Ouanne et de son environnement paysager immédiat vis-à-vis du projet, en raison de l'absence de vue dégagée vers la ZIP (nord et sud) depuis cette partie de la vallée de l'Ouanne la plus proche du projet.



Suite de l'illustration des sensibilités paysagères des bassins de vie et axes de circulation des coteaux de l'Ouanne, vis-à-vis du projet :

- > les points de vue qui s'ouvrent depuis la ligne de crête - ligne de force paysagère : vues 08 à 12.
- > les vues qui s'ouvrent depuis les hameaux et itinéraires les plus proches de la ZIP (nord et sud) : vues 09 à 15.
- > Les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne, en face de la ZIP (nord et sud) : vues 16 et 17.

Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



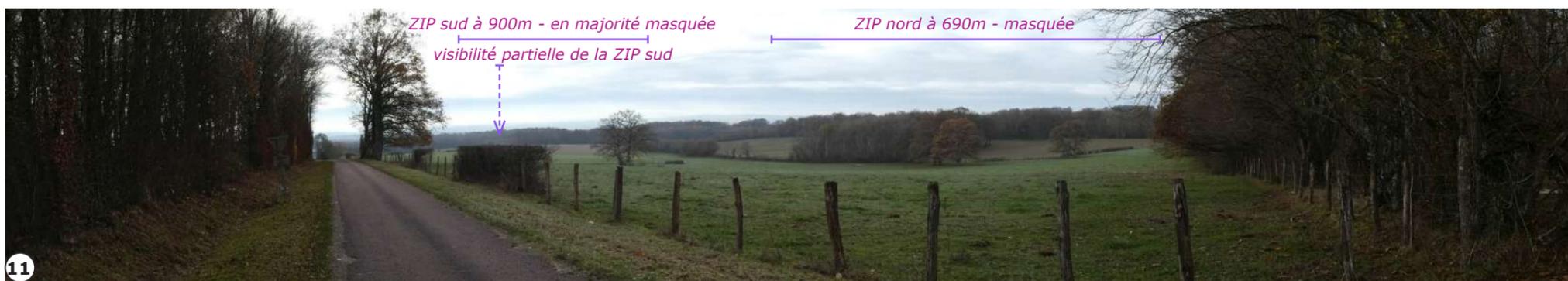
08 Vue panoramique depuis la sortie du hameau Les Hauts Gilats, en direction de la D965. Zoom sur le pylône point de repère - la ZIP est entièrement masquée.



09 Vue panoramique depuis la sortie du hameau Champleau, en direction de la D965 - la ZIP est entièrement masquée.



10 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis l'intersection de la route d'accès au hameau Champleau et la D965 - la ZIP est entièrement masquée.



11 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis la route d'accès au lieu-dit les Blots, au sud de la D965 - une partie de la ZIP sud est partiellement visible à travers une bande boisée, la ZIP nord est entièrement masquée.

Perception visuelle depuis la ligne de crête marquant les points hauts des coteaux de la vallée de l'Ouanne :

Les vues 08, 09 et 10 illustrent les champs visuels qui s'ouvrent depuis la route qui dessert les hameaux Les Avenièrès, Les Hauts Gilats, les Vergers et Champleau avant son intersection avec la D965. Elle suit les points hauts de la ligne de crête :

> Le paysage immédiat visible depuis cet itinéraire et ces hameaux se caractérise, aux premiers-plans, par des parcelles agricoles cadrées par des bandes boisées et arborées. Des percées visuelles parfois spectaculaires vers la dépression de la vallée de l'Ouanne et le paysage de Forterre sont également à signaler. Des éoliennes sont visibles à l'horizon.

> Les points de repère sont assez peu nombreux; les pylônes situés à proximité des lieux-dits les Vergers et Champleau sont parfois visibles à l'arrière de l'horizon boisé (vue 08 zoom).

> La ZIP (nord et sud) se situe le plus souvent en marge des grands panoramas, masquée par la topographie et les structures végétales; c'est la ZIP nord qui est la plus proche.

La vue 11 illustre le champ de vision qui s'ouvre depuis la route d'accès au hameau des Blots :

> On perçoit bien les ondulations du relief soulignées par des lignes arborées et bosquets ponctuels, ainsi que les fronts boisés qui cadrent l'ensemble.

> La ZIP (nord et sud) se trouve immédiatement à l'arrière de l'horizon boisé, avec une petite zone de perception possible sur la ZIP sud à une distance de 900m, à travers une bande arborée correspondant à la ripisylve du ruisseau de la Blardrière.

=> Les sensibilités sont faibles depuis la partie à l'ouest de la ligne de crête, en raison des nombreux écrans arborés aux premiers-plans. La sensibilité vis-à-vis du projet est plus modérée depuis la route d'accès au hameau Les Blots, en raison de percées visuelles possibles (mais ponctuelles et filtrées par un écran végétal) vers la ZIP sud.



12 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis l'itinéraire de la D459, sur le haut de la ligne de crête - alt 322m - la ZIP est en majorité masquée.



13 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP à l'approche du hameau Les Brots - la ZIP nord et la ZIP sud sont partiellement visibles.



14 Vue panoramique en direction des deux parties de la ZIP, depuis la traversée du hameau La Chenée - la ZIP est entièrement masquée par le contexte arboré et boisé.



15 Vue panoramique depuis la D159 sur la dépression de la vallée de l'Ouanne, en direction de Toucy - la ZIP est entièrement masquée par la topographie et les coteaux boisés

La vue 12 illustre le champ de vision qui s'ouvre depuis la portion de l'itinéraire de la D459 qui domine tout le paysage des coteaux, à proximité de l'un des points hauts du secteur, à 322m d'altitude :

- > L'horizon boisé à l'arrière duquel se situe la ZIP (nord et sud) est bien visible sur la partie droite du panorama.
- > L'ensemble de la ZIP se trouve immédiatement à l'arrière de cet horizon boisé, avec de petites angles de perception possibles sur la zone nord à la limite des parcelles boisées.

Perception visuelle depuis les autres lieux de vie et de circulation les plus proches des limites de la ZIP :

La vue 13 illustre le champ de vision qui s'ouvre depuis les abords du hameau Les Brots :

- > L'horizon boisé à l'arrière duquel se situe la ZIP (nord et sud) y est bien visible au centre du panorama.
- > De petites zones de perception sont possibles, à la limite des parcelles boisées et quand les boisements sont moins denses (c'est le cas pour la ZIP sud notamment, la plus proche).

Les vues 14 et 15 illustrent le champ de vision qui s'ouvre depuis les abords du hameau La Chenée et depuis la D159, proches de la partie sud de la ZIP :

- > En contre-bas de la ZIP sud, les parcelles boisées sont nombreuses et correspondent au vallon du Ru de la Blardrerie.
- > Il n'y a pas de vue dégagée en direction de la ZIP sud, la plus proche, en raison de ces nombreuses structures végétales qui forment des écrans successifs.

=> Les sensibilités sont modérées depuis la partie à l'est de la ligne de crête, le long de la D459 et aux abords des Brots, en raison de percées visuelles ponctuelles possibles vers la ZIP (nord et sud). Les sensibilités sont beaucoup plus faibles au sud de la ZIP sud, en raison d'espaces boisés plus denses.



16 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis la sortie du hameau Les Couillaux, sur le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne - des vues ponctuelles sur une partie de la ZIP nord sont possibles.



17 Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP à l'approche du hameau L'Épine, sur le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne - des vues ponctuelles sur une partie de la ZIP nord sont possibles.

Perception visuelle depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne :

Le paysage bocager des coteaux sud-ouest de la vallée de l'Ouanne limite l'ouverture des champs de vision. Il existe toutefois plusieurs points de vue qui offrent de larges panoramas en direction de la ZIP (nord et sud).

C'est le cas sur **les vues 16 et 17, qui s'ouvrent depuis le hameau les Couillaux et à l'approche du hameau de L'Épine**, à l'ouest de la D3 :

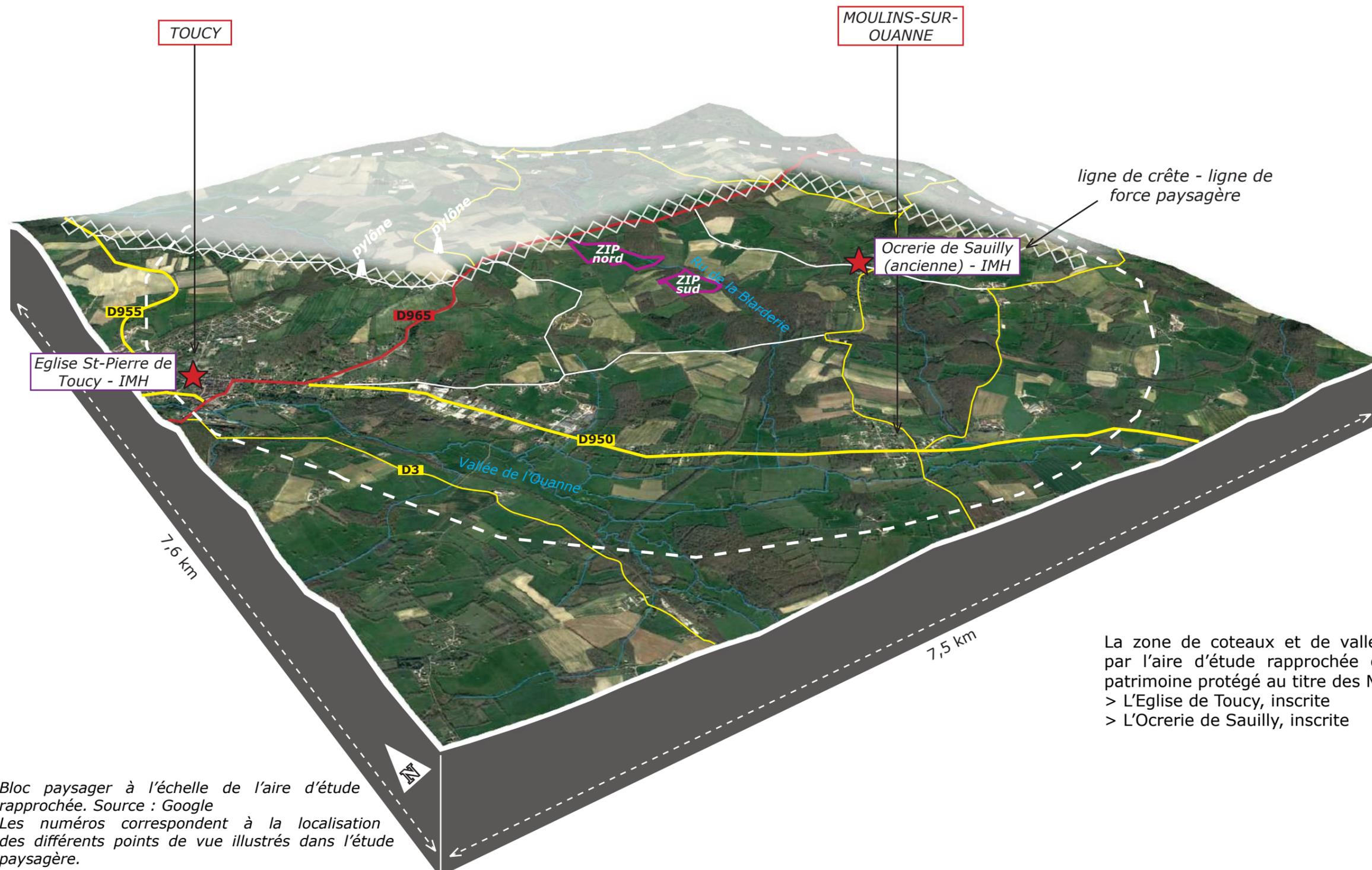
> Le grand panorama qui s'ouvre depuis l'ouest de la vallée permet, quand le bocage est plus distendu et que les haies et bandes boisées s'interrompent, de bien percevoir le coteau «d'en face» et la ligne de crête - ligne de force paysagère décrite précédemment dans l'analyse.

> Les points de repère sont assez peu nombreux mais on distingue l'un et l'autre des pylônes situés à proximité des lieux-dits les Vergers et Champleau sur la crête.

> La ZIP nord est partiellement visible dans ces champs de vision : on devine malgré l'éloignement de 2,5 à 3km, les zones plus claires des prairies, contrastant avec le couvert boisé. La ZIP sud est totalement masquée par les zones boisées.

=> Les sensibilités sont modérées à faibles dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne, car une visibilité d'une partie de la ZIP nord est possible. L'éloignement et l'étendue du champ de vision contribuent à atténuer cette sensibilité.

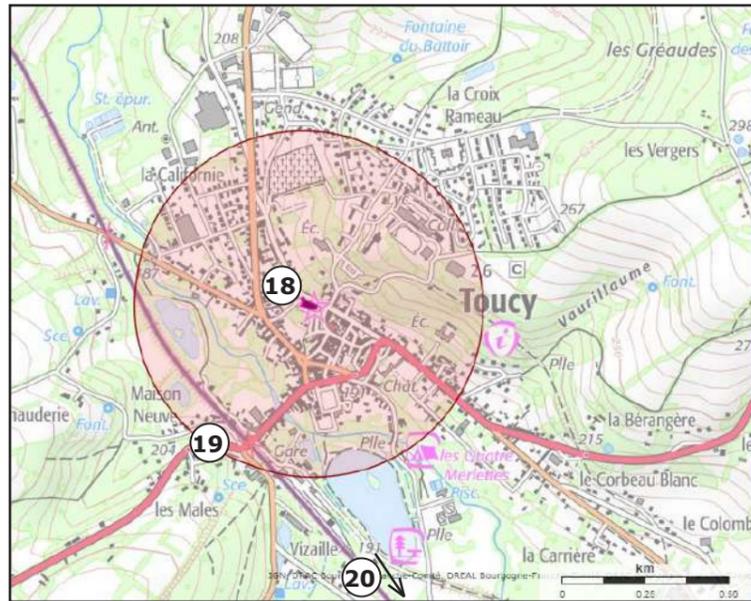
VII-C. COTEAUX ET VALLEE DE L'OUANNE : LE PATRIMOINE PROTEGE



La zone de coteaux et de vallée de l'Ouanne interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte deux éléments de patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques :

- > L'Eglise de Toucy, inscrite
- > L'Ocrerie de Sauilly, inscrite

Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



Extrait de l'Atlas des Patrimoines



Vue sur l'église de Toucy - MH

L'Eglise Saint-Pierre de Toucy - Inscrite :

- > Cet édifice dont les principales périodes de construction sont le 12e siècle, le 15e siècle et le 16e siècle, se situe dans le centre de Toucy, sur le coteau est de l'Ouanne.
- > Les éléments protégés : l'église ainsi que les restes de remparts y attenant (inscription par arrêté du 1er mars 1926).

Depuis les abords immédiats de l'église de Toucy, il n'y a pas de vue dégagée en direction de la ZIP nord, la plus proche (à 2,8km), ni en direction de la ZIP sud. Dans le périmètre de protection (illustré par la vue 19), c'est principalement depuis l'entrée ouest dans le bourg sur la D965 que la silhouette de l'église se découpe à travers les arbres. L'ensemble de la ZIP n'est pas perceptible dans ce champ de vision. Depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne (vue 20), quand, de manière ponctuelle, la vue s'ouvre largement vers l'autre versant de la vallée, une covisibilité entre le clocher et une partie de la ZIP nord est possible ; toutefois l'étendue du panorama et l'éloignement du point de vue limitent tout effet de concurrence visuelle entre les deux.

=> Il n'y a que peu ou pas de sensibilité de l'église de Toucy vis-à-vis du projet.



19

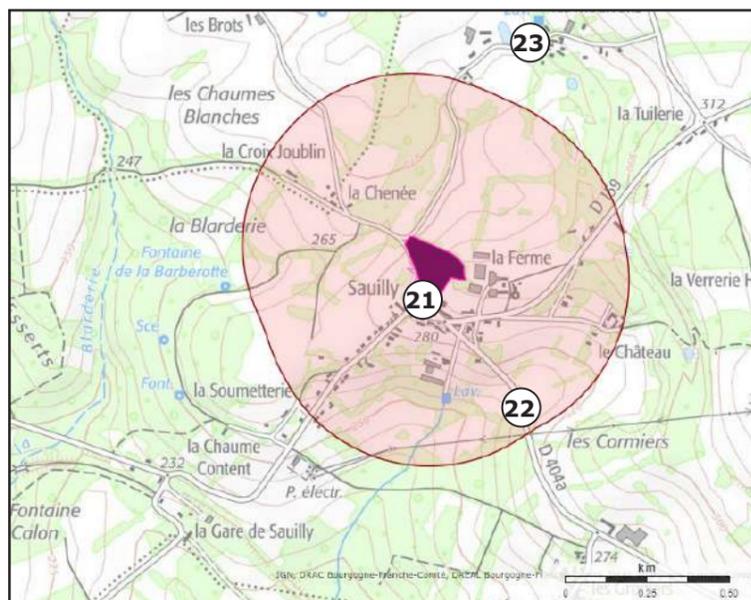
Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP depuis l'itinéraire de la D965 à l'entrée ouest du bourg de Toucy - le clocher de l'église de Toucy est visible - la ZIP est entièrement masquée.



20

Vue panoramique vers les deux parties de la ZIP à l'approche du hameau L'Epine, sur le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne - le clocher de l'église de Toucy est en partie visible - une visibilité ponctuelle de la ZIP nord est possible, la ZIP sud est masquée.





Extrait de l'Atlas des Patrimoines

Ocrerie de Sauilly (ancienne), à Diges - Inscrite :

L'Ocrerie se situe à la limite nord-ouest du hameau de Sauilly. La partie visible depuis la rue est composée de bâtiments alignés le long de la route (avec panneau de risques). A l'arrière, moins visible, une grande parcelle boisée en quasi-totalité couvrant 20 000m² environ est également inscrite.



21 Vue sur l'ancienne Ocrerie de Sauilly - MH. La ZIP est entièrement masquée.

> «L'Ocrerie de Sauilly est un des derniers vestiges de l'activité ocrière de l'Auxerrois. Cette entreprise familiale, créée dans le deuxième quart du 19^e siècle, est restée en activité jusqu'en 1961. Usine construite entre 1825 et 1838 (four), modernisée en 1840 (meule à bras). Installation d'une machine à vapeur en 1858. Installation de l'électricité (transformateur) en 1926. C'est l'illustration d'un patrimoine industriel, rural et technologique spécifique à la Puisaye, le seul conservé dans son état d'origine avec une lecture encore possible des circuits de fabrication des différentes qualités de l'ocre, de la production et de la diffusion (magasins de stockage, usine de traitement, séchoirs, bassin de décantation, fours de séchage, quais d'embarquement, ...).» Extrait de <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

> L'élément protégé : l'ancienne Ocrerie (inscription par arrêté du 26 février 1999).



22 Vue panoramique depuis la D404a à l'entrée sud-ouest du hameau de Sauilly - MH. La ZIP est entièrement masquée.

Depuis les abords immédiats des bâtiments de l'Ocrerie il n'y a pas de vue dégagée en direction de la ZIP sud, la plus proche, distante de 1050m environ, ni en direction de la ZIP nord (à 1450m).

Depuis le périmètre de protection, il n'y a pas de vue simultanée significative entre l'Ocrerie inscrite et les deux parties de la ZIP.

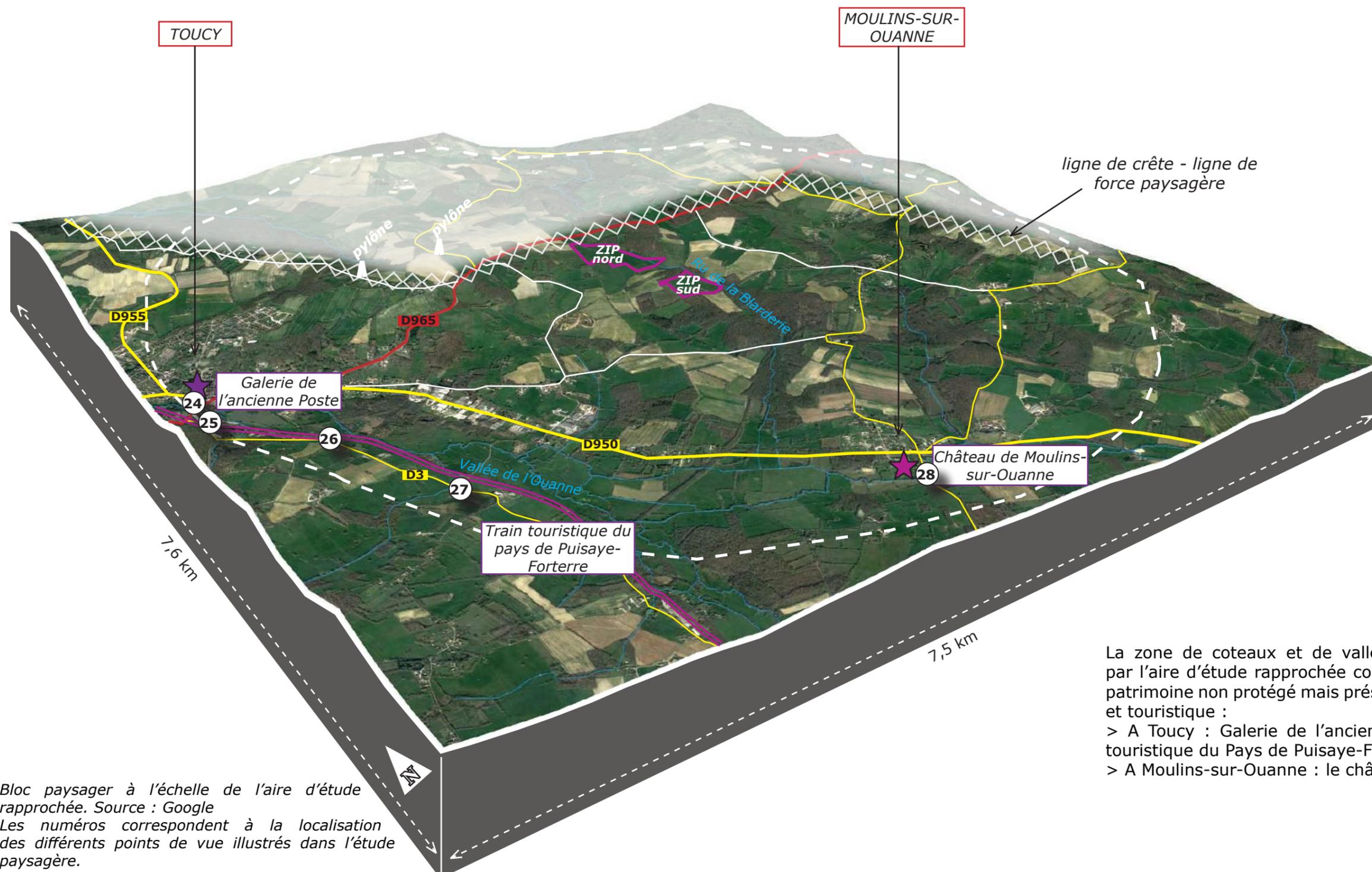
A la sortie du hameau Les Mourrons on devine la partie boisée de la parcelle de l'Ocrerie à la limite gauche du panorama ; mais pas de vue dégagée en direction de l'une ni de l'autre partie de la ZIP.



23 Vue panoramique à la sortie du hameau Les Mourrons vers le hameau de Sauilly et la parcelle protégée de l'Ocrerie. La ZIP est entièrement masquée.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'Ocrerie de Sauilly vis-à-vis du projet.

VII-D. COTEAUX ET VALLEE DE L'OUANNE : LE PATRIMOINE NON PROTEGE ET D'INTERET TOURISTIQUE



La zone de coteaux et de vallée de l'Ouanne interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte plusieurs éléments de patrimoine non protégé mais présentant un intérêt identitaire et touristique :

- > A Toucy : Galerie de l'ancienne Poste, la gare, le Train touristique du Pays de Puisaye-Forterre
- > A Moulins-sur-Ouanne : le château

Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



24

Vue sur la Galerie de l'Ancienne Poste, place de l'Hôtel de Ville à Toucy. Sources : Google et <https://galerie-ancienne-poste.com/>



Éléments reconnus et touristiques à Toucy :

> **Galerie de l'Ancienne Poste** : «Depuis sa fondation en 1997, la Galerie de l'Ancienne Poste implantée à Toucy en Puisaye affirme sa volonté de promouvoir la céramique artistique contemporaine en France. Longtemps cloisonnée à la catégorie artisanat, la céramique est aujourd'hui intégrée dans la pratique de nombreux artistes internationaux.» <https://galerie-ancienne-poste.com/>

> **Le Train touristique du Pays de Puisaye-Forterre**, ou Transpoyaudin, est un chemin de fer touristique à voie normale qui relie Toucy-Ville à Villiers-Saint-Benoît et Toucy-Ville à Toucy-Moulins.



25

Vue sur la gare de Toucy - Train touristique de la Puisaye-Forterre. La ZIP est entièrement masquée.

Depuis les abords immédiats de la Galerie de l'ancienne poste, et globalement depuis le centre historique et patrimonial de Toucy, il n'y a pas de vue dégagée en direction de la ZIP (nord et sud).

C'est le cas également depuis les abords de la gare de Toucy : bien que moins densément bâti que le centre-ville, aucune vue dégagée ne s'ouvre significativement vers les deux parties de la ZIP éloignées de 3km.



26

Vue depuis la ligne du Train touristique de la Puisaye-Forterre à la hauteur du lieu-dit Barnaud. La ZIP est entièrement masquée.

Depuis la portion de la ligne du Train touristique interceptée par l'aire d'étude rapprochée, le contexte arboré, sous forme de taillis dense de part et d'autre de la voie, plus ou moins continu selon les secteurs (vues 26 et 27). Quelques fenêtres de vue vers la vallée et le coteau opposé sont parfois possibles.

C'est le cas au passage à niveau situé entre les lieux-dits Les Bazins et L'Epine (27) : les deux parties de la ZIP se trouvent à l'arrière-plan, à une distance de 2,5km, masquées par une succession de structures végétales caractéristiques de la vallée de l'Ouanne.



27

Vue depuis la ligne du Train touristique de la Puisaye-Forterre entre les lieux-dits Les Bazins et L'Epine.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière des éléments reconnus et touristiques de Toucy, ni du Train touristique du pays de Puisaye-Forterre, vis-à-vis du projet.



Vue panoramique sur le Château de Pont-Marquis à Moulins-sur-Ouanne et son parc, depuis la D459 au sud du village dans la vallée de l'Ouanne. La ZIP est entièrement masquée par la topographie et le couvert boisé.



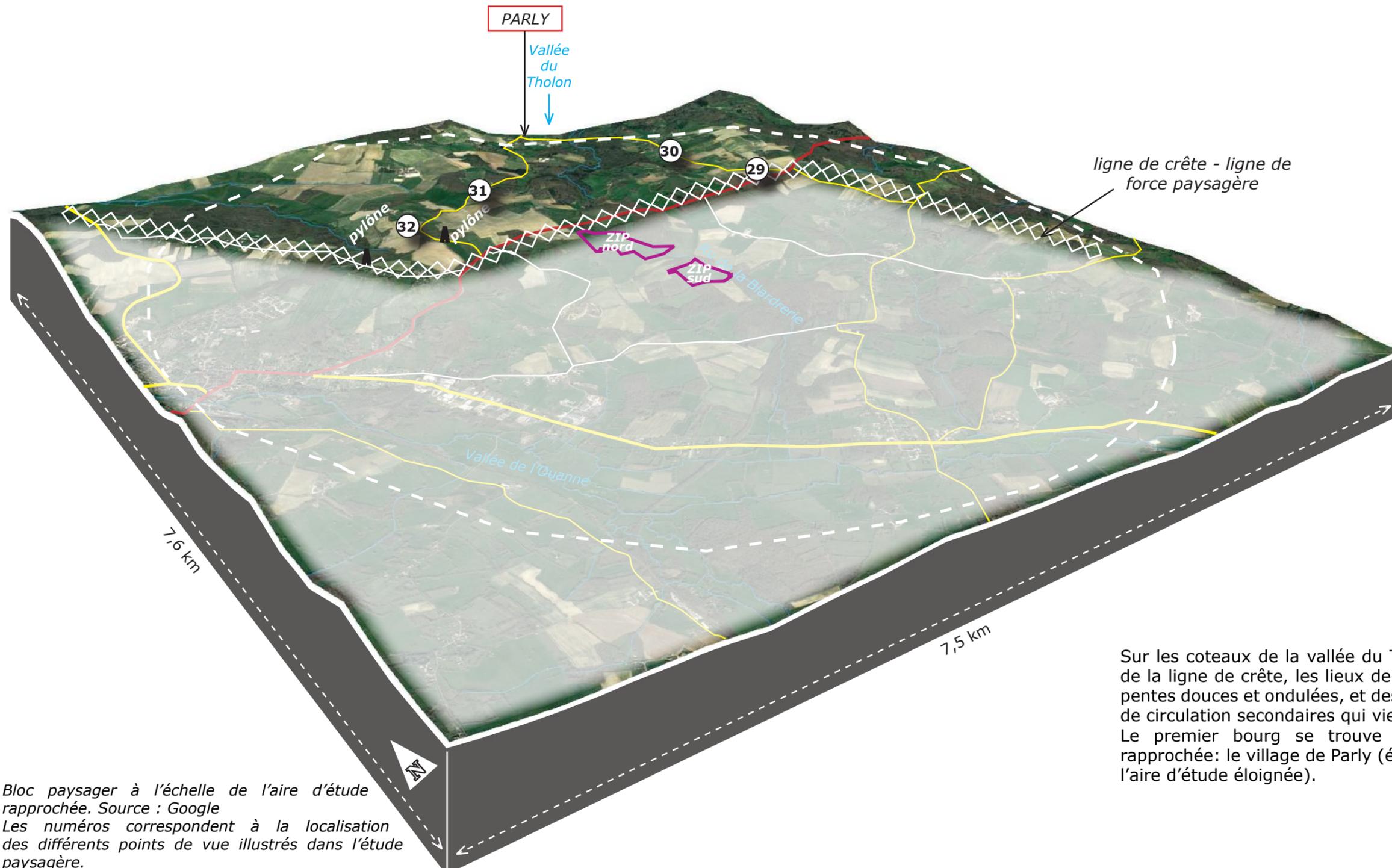
Élément reconnu à Moulins-sur-Ouanne :

> **Le château de Pont Marquis** est installé dans le fond de la vallée de l'Ouanne, à la limite sud du village de Moulins-sur-Ouanne. Principalement visibles depuis la D459, le château et son parc n'offrent pas de vue panoramique particulièrement profonde sur le paysage des coteaux en raison de l'ensemble arboré caractéristique du fond de la vallée.

La ZIP sud, la plus proche, distante de 2,3km, n'est pas visible depuis le château ni depuis ses abords immédiats.

=> **Il n'y a pas de sensibilité particulière du Château de Moulins-sur-Ouanne, vis-à-vis du projet.**

VII-E. COTEAUX ET VALLEE DU THOLON : BASSINS DE VIE ET AXES DE CIRCULATION



Sur les coteaux de la vallée du Tholon, au nord et nord-est de la ligne de crête, les lieux de vie sont disséminés sur les pentes douces et ondulées, et desservis par un réseau d'axes de circulation secondaires qui vient se connecter à la D965. Le premier bourg se trouve au-delà de l'aire d'étude rapprochée: le village de Parly (étudié plus loin à l'échelle de l'aire d'étude éloignée).

Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



29 Vue panoramique depuis la route d'accès au hameau Le Petit Arran (commune de Parly), à proximité de l'intersection avec la D965. La ZIP est entièrement masquée.



30 Vue panoramique depuis la route d'accès au hameau Le Petit Arran (commune de Parly), à la hauteur du hameau Le Grand Arran. La ZIP est entièrement masquée.



31 Vue panoramique vers la ZIP depuis la D48 à la hauteur du hameau Les Vincents (commune de Parly). La ZIP est entièrement masquée.



32 Vue panoramique vers la ZIP depuis la route d'accès au hameau Vèrigny depuis la D48. La ZIP est entièrement masquée.

Perception visuelle depuis les coteaux et l'amorce de la vallée du Tholon, au nord de la ligne de crête :

Les vues 29 et 30 illustrent les champs de vision qui s'ouvrent depuis la route d'accès au hameau le Petit Arran (commune de Parly) : cet axe offre une large vue panoramique sur l'amorce de la vallée du Tholon formée par un vallon orienté sud-nord :

> Le paysage se caractérise par de grandes parcelles cultivées aux premiers-plans, sur les pentes les plus douces. Des boisements occupent le haut des pentes (vue 29). Un environnement bocager est encore lisible autour du hameau Le Grand Arran (vue 30).
 > La ZIP nord, la plus proche, se trouve à l'arrière de cet horizon boisé sur la partie gauche des panoramas 29 et 30, à l'arrière de la crête. Distante de près de 3km, elle est entièrement masquée par le relief et les structures végétales.

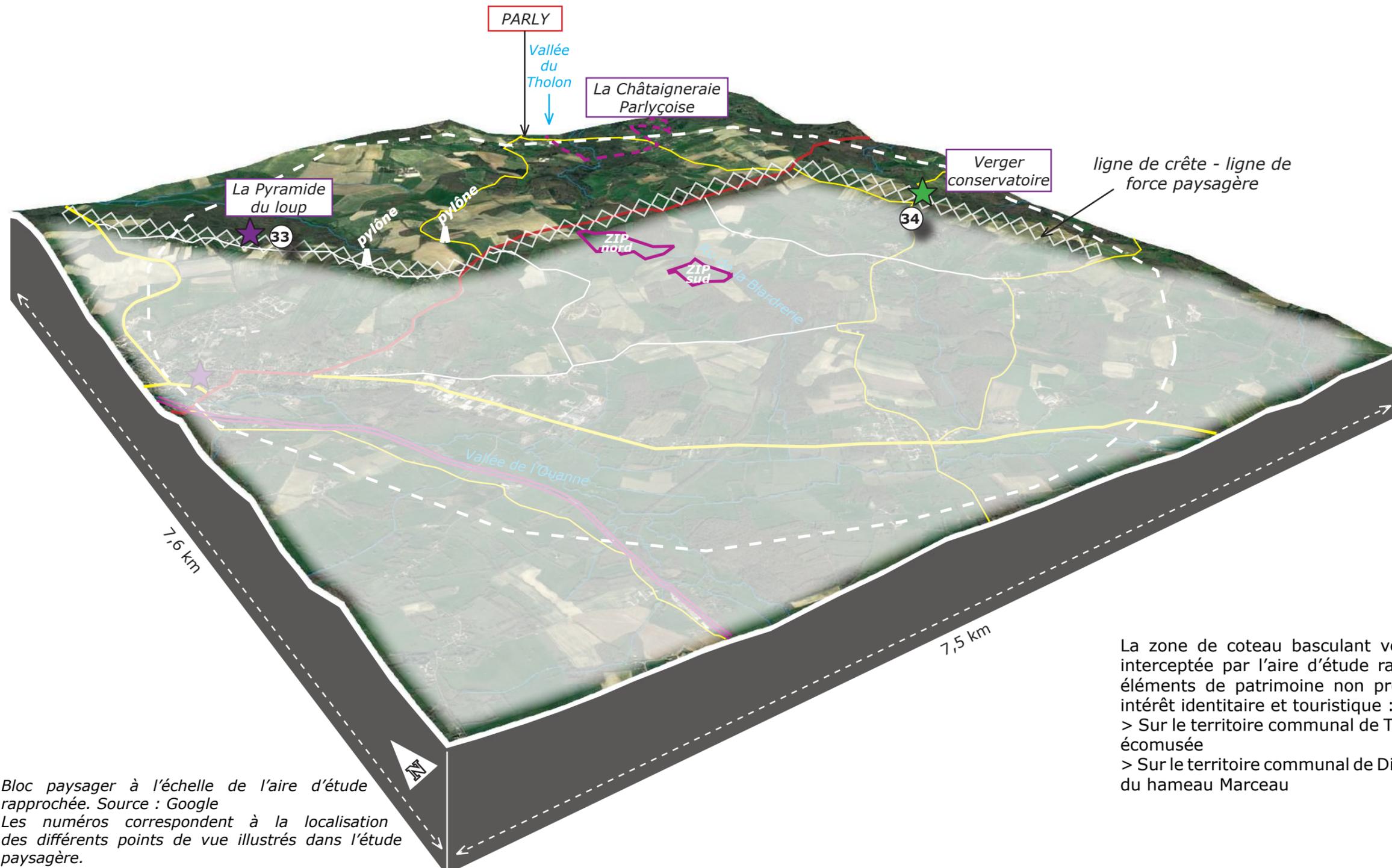
Les vues 31 et 32 illustrent les champs de vision qui s'ouvrent depuis l'itinéraire de la D48, entre le village de Parly et l'intersection avec la D965 près du hameau Champleau :

> A la sortie des vallons, quand la D48 se rapproche de la crête, les vues panoramiques s'ouvrent vers le sud, et se limitent souvent à des horizons boisés plus ou moins proches (vue 31).

> Des structures bocagères, haies ou alignements de fruitiers sont encore présents ponctuellement (vue 32).

> La ZIP nord, la plus proche à 1,5km environ, se trouve à l'arrière de la ligne de crête que l'on aperçoit dégagée de tout boisement sur la vue 32, au centre du panorama.

=> Les sensibilités sont globalement très faibles depuis le nord de la ligne de crête, en raison du basculement du relief vers la vallée du Tholon, et des nombreuses structures végétales boisées. Malgré quelques angles de vue dégagés vers la ligne de crête, la ZIP nord, la plus proche, reste masquée par la topographie.



La zone de coteau basculant vers la vallée du Tholon et interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte plusieurs éléments de patrimoine non protégés mais présentant un intérêt identitaire et touristique :

- > Sur le territoire communal de Toucy : La Pyramide du Loup, écomusée
- > Sur le territoire communal de Diges : le verger conservatoire du hameau Marceau

Bloc paysager à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Source : Google
 Les numéros correspondent à la localisation des différents points de vue illustrés dans l'étude paysagère.



33
Vue sur un panneau indicateur du site de la Pyramide du Loup.



Vue sur le site de la Pyramide du Loup.
Source : <https://www.lapyramideduloup.com/>

Le site de la Pyramide du Loup à Toucy :

Ce site éco-musée ouvert à la visite une partie de l'année se situe au hameau les Hauts-Gilats, sur le versant boisé au nord de la longue ligne de crête - ligne de force paysagère. Hormis les panneaux indicateurs le long de la route, le site n'est pas visible depuis les axes de circulation. Il n'y a de vue dégagée en direction des deux parties de la ZIP (distantes de plus de 2,3km) depuis les abords du site.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du site écologique de la Pyramide du Loup vis-à-vis du projet.



Vue sur un panneau informatif installé dans le verger conservatoire



34
Vue panoramique sur le verger conservatoire du hameau de Marceau sur la commune de Diges, le long de la D159

Le verger conservatoire du Hameau Marceau, à Diges :

«En 2011 le conseil régional finançait à 80% l'implantation du verger conservatoire du hameau de Marceaux à Diges, ainsi que la remise en état de celui du massif de Cabeuillard à Parly. Homologués dans le cadre du plan régional favorisant la biodiversité.» Extrait d'un article paru dans l'Yonne Républicaine.

Le verger est planté dans une parcelle longée par D159, entre Diges et le hameau de Sauilly, à une distance d'environ 2,5km de la ZIP sud, la plus proche.

Il n'y a de vue particulièrement dégagée en direction des deux parties de la ZIP depuis les abords du site

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du verger conservatoire du hameau Marceau de Diges vis-à-vis du projet.

VII-G. SYNTHÈSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude rapprochée :

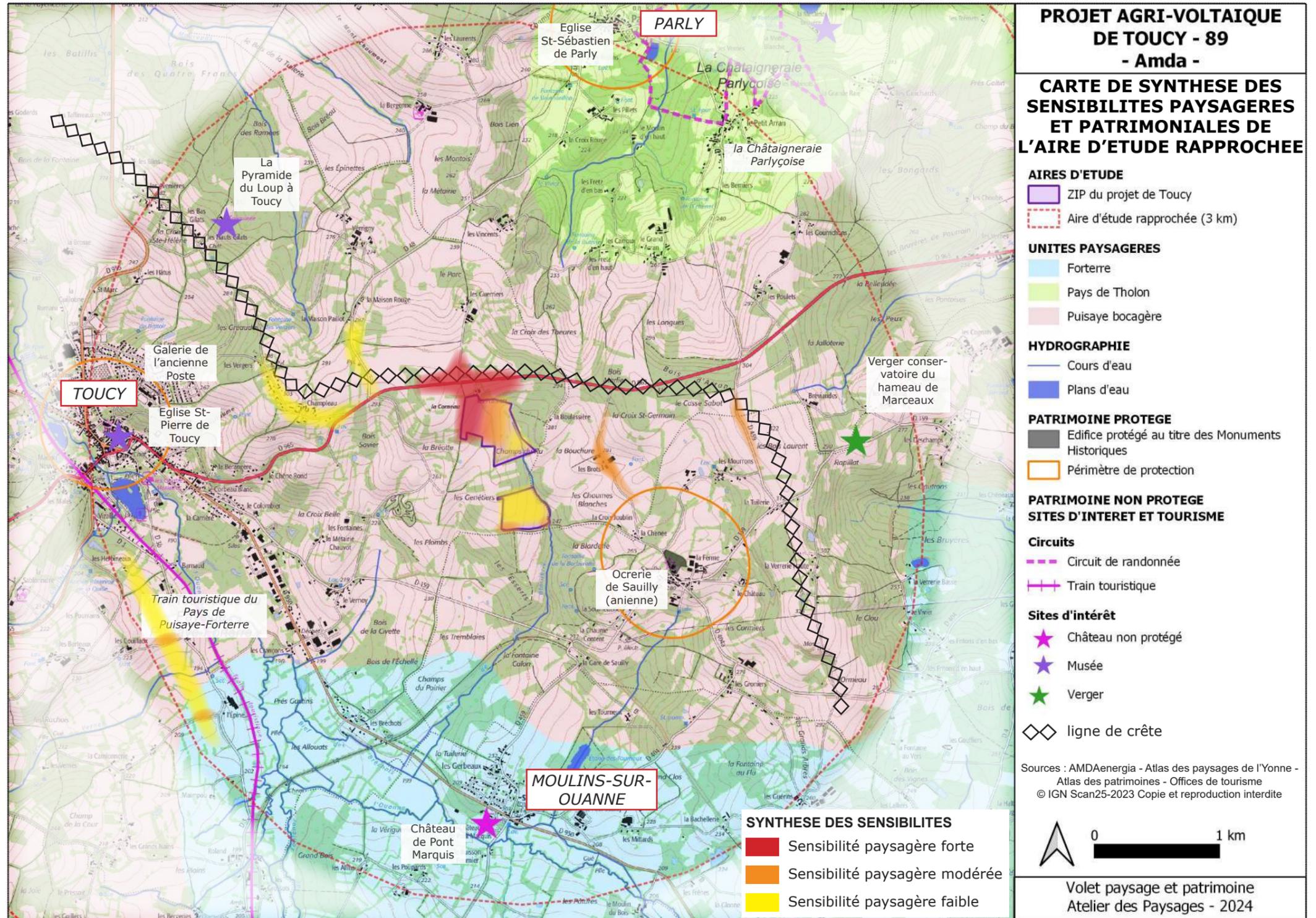
=> Il n'y a pas de sensibilité particulière vis à vis du projet depuis les principaux bassins de vie de l'aire d'étude rapprochée (Toucy et Moulin-sur-Ouanne et Saully) ; ni depuis les éléments de patrimoine protégés, non protégés et sites d'intérêt du territoire.

=> Les sensibilités sont globalement très faibles depuis le nord de la ligne de crête, en raison du basculement du relief vers la vallée du Tholon, et des nombreuses structures végétales boisées. Malgré quelques angles de vue dégagés vers la ligne de crête, la ZIP nord, la plus proche, reste masquée par la topographie.

=> Les sensibilités sont faibles depuis la partie à l'ouest de la ligne de crête, en raison des nombreux écrans arborés aux premiers-plans. La sensibilité vis-à-vis du projet est plus modérée depuis la route d'accès au hameau Les Blots, en raison de percées visuelles possibles (mais ponctuelles et filtrées par un écran végétal) vers la ZIP sud.

=> Les sensibilités sont modérées depuis la partie à l'est de la ligne de crête, le long de la D459 et aux abords des Brots, en raison de percées visuelles ponctuelles possibles vers la ZIP (nord et sud). Les sensibilités sont beaucoup plus faibles au sud de la ZIP sud, en raison d'espaces boisés plus denses.

=> Les sensibilités sont modérées à faibles dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne, car une visibilité d'une partie de la ZIP nord est possible. L'éloignement et l'étendue du champ de vision contribuent à atténuer cette sensibilité.



ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE VIII. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE - ANALYSE VISUELLE ET SENSIBILITES PAYSAGERES

VIII. L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE - ANALYSE VISUELLE ET SENSIBILITES PAYSAGERES

VIII-A. RAPPEL DES GRANDS ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

L'aire d'étude éloignée se caractérise principalement par deux grands types de physionomie :

> Dans une grande moitié nord : les unités paysagères de la Puisaye bocagère et du Pays du Tholon sont marquées par un relief collinaire caractéristique, et soulignées par des lignes de crêtes également lignes de force paysagères.

> Dans le quart sud-est : c'est un paysage de transition vers l'unité paysagère de Forterre, avec des lignes de force moins marquées et des boisements qui disparaissent progressivement.

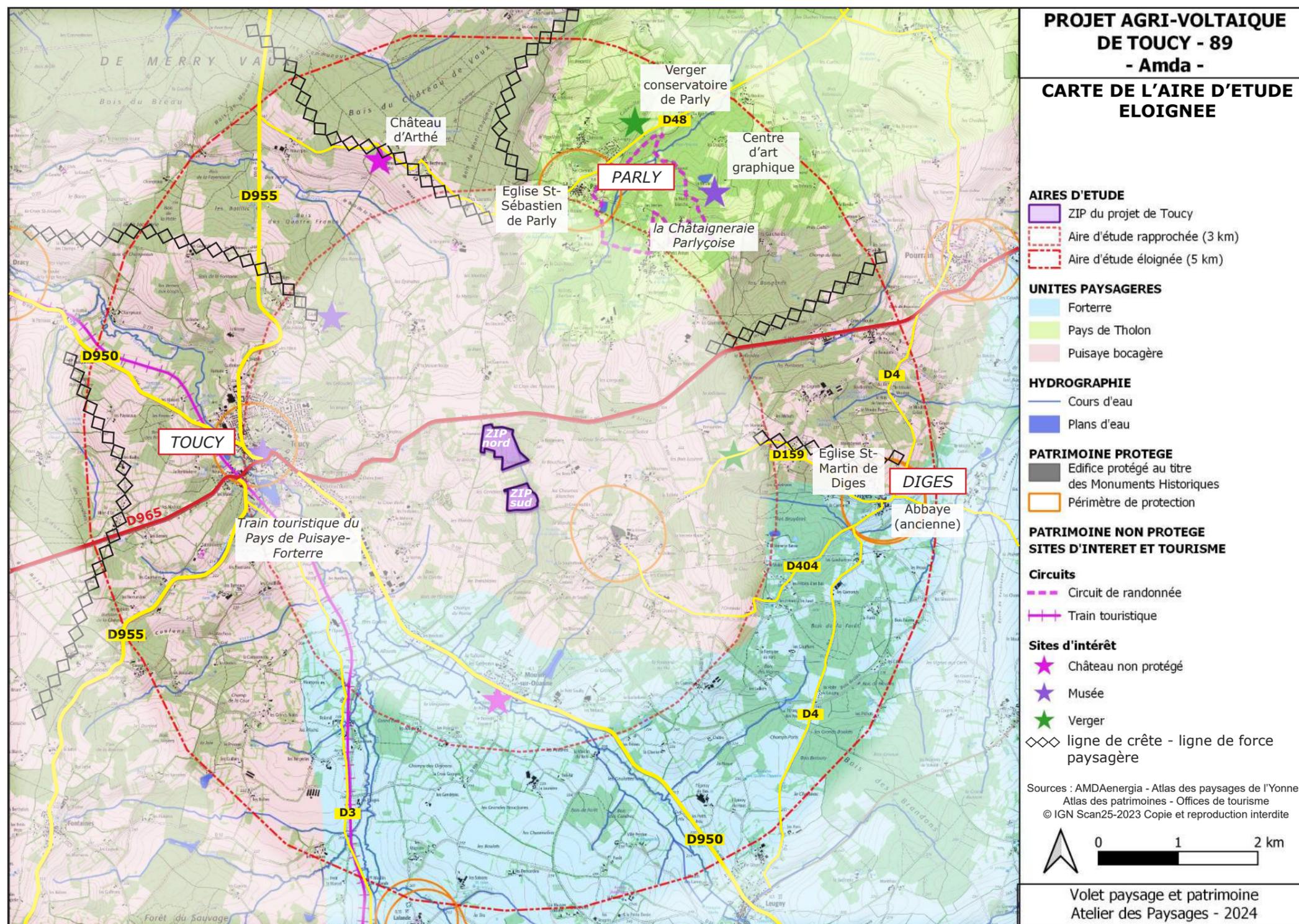
Rappel des grands enjeux paysagers de cette aire d'étude :

> Le «Paysage remarquable» de Puisaye, avec des enjeux majeurs de protection, préservation, valorisation liés à une perte de caractère par simplification des paysages agricoles, sur les plateaux et un recul relatif du caractère bocager des collines.

> La petite ville de Toucy, dans la vallée de l'Ouanne, et le réseau d'axes de circulation qui y convergent en étoile.

> Les villages de Parly et Diges, ainsi que les nombreux hameaux et lieux-dits dispersés sur l'ensemble du territoire d'étude éloigné, et le réseau secondaire de desserte locale.

> le patrimoine protégé à Parly et à Diges, ainsi que quelques éléments de patrimoine non protégés, mais reconnus et touristiques autour de Parly notamment.

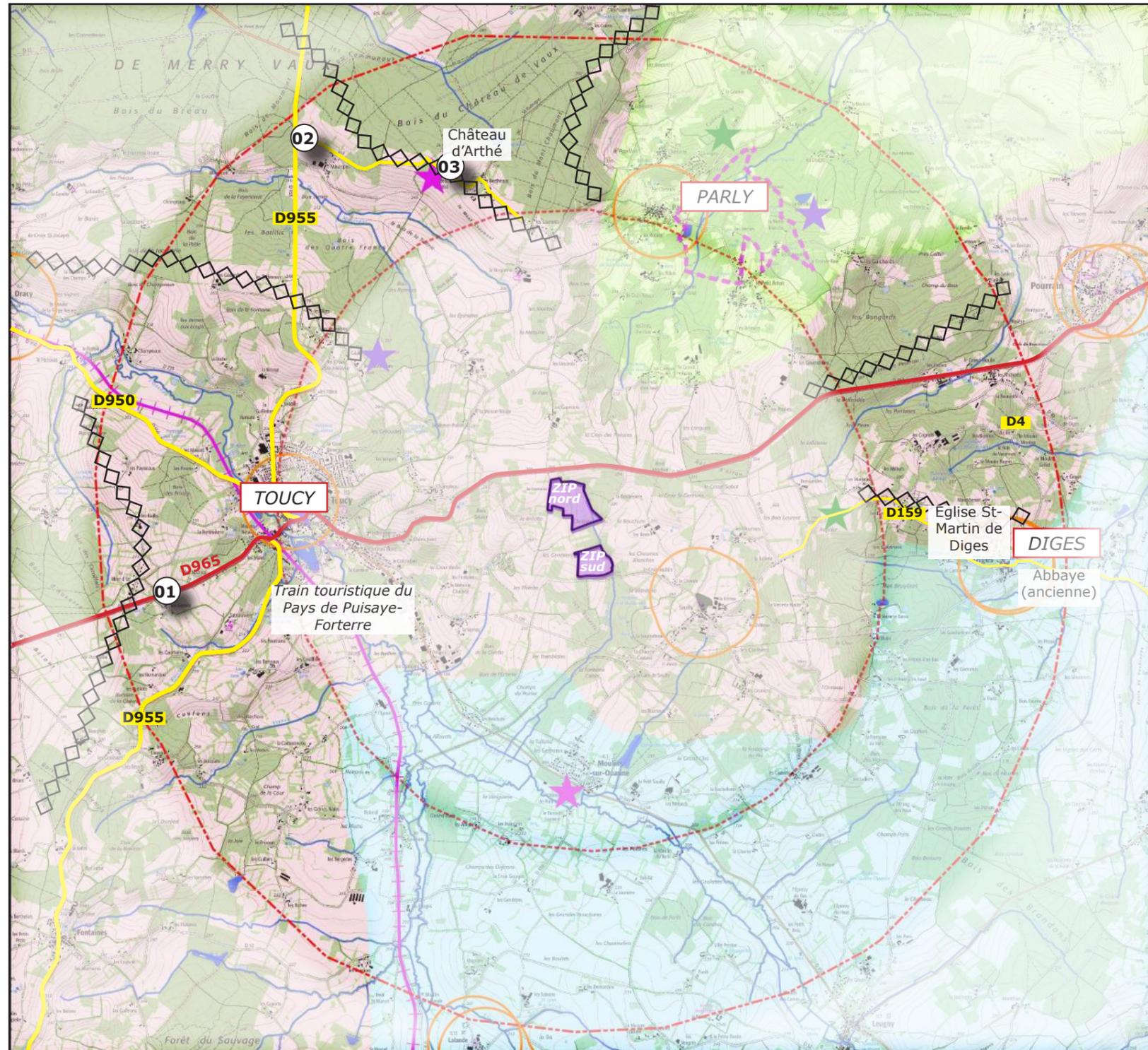


VIII-B. SENSIBILITES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES - UNITE PAYSAGERE DE LA PUISAYE BOCAGERE

Dans la partie de l'unité paysagère de Puisaye bocagère interceptée par l'aire d'étude éloignée du projet de Toucy, les principales vues dégagées et ouvertes en direction des deux parties de la ZIP, se trouvent à proximité des lignes de crête.
Les vues panoramiques les plus significatives se situent :

- > Depuis l'itinéraire de la D965 à l'approche de Toucy côté sud-ouest (vue 01).
- > Au nord de l'aire d'étude éloignée, le long de la route qui relie Parly à la D955 en traversant Les Bertheaux et Maurepas (vues 02 et 03), et passant à proximité du Château d'Arthé (non protégé).

Sur le reste du territoire de la Puisaye bocagère interceptée par l'aire d'étude éloignée, les vues panoramiques s'ouvrant directement vers les deux parties de la ZIP sont très limitées ou ponctuelles, et le plus souvent occultées par les nombreuses structures végétales arborées ou boisées. **Il n'y a donc pas de sensibilité paysagère particulière depuis ces zones.**



PROJET AGRI-VOLTAIQUE DE TOUCY - 89 - Amda -

CARTE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

AIRES D'ETUDE

- ZIP du projet de Toucy
- Aire d'étude rapprochée (3 km)
- Aire d'étude éloignée (5 km)

UNITES PAYSAGERES

- Forterre
- Pays de Tholon
- Puisaye bocagère

HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau
- Plans d'eau

PATRIMOINE PROTEGE

- Edifice protégé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de protection

PATRIMOINE NON PROTEGE

SITES D'INTERET ET TOURISME

Circuits

- Circuit de randonnée
- Train touristique

Sites d'intérêt

- Château non protégé
- Musée
- Verger
- ligne de crête - ligne de force paysagère

Sources : AMDAenergia - Atlas des paysages de l'Yonne - Atlas des patrimoines - Offices de tourisme
© IGN Scan25-2023 Copie et reproduction interdite

0 1 2 km

Volet paysage et patrimoine
Atelier des Paysages - 2024



01 Vue panoramique depuis l'itinéraire de la D965 en direction de Toucy, dans l'aire d'étude éloignée. Source : Google Street View. La ZIP est en majorité masquée.



02 Vue panoramique depuis la route entre Parly et la D955, à l'approche du hameau Maurepas, au nord de l'aire d'étude éloignée. La ZIP est entièrement masquée.

Dans le paysage bocager de la Puisaye intercepté par l'aire d'étude éloignée, c'est principalement depuis l'itinéraire de la D965 à l'approche de Toucy côté sud-ouest (vue 01) et au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée, le long de la route qui relie Parly à la D955 en traversant Les Bertheaux et Maurepas (vue 02), que s'ouvrent de grandes vues panoramiques dégagées en direction des deux parties de la ZIP.

Ces grandes vues panoramiques correspondent à des passages en ligne de crête :

> Depuis la D965 (vue 01), la ZIP nord, la plus proche, est éloignée de 4,2km, elle est en grande partie masquée par le couvert arboré et boisé.

> Depuis les champs de vision qui s'ouvrent au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée (illustrés par la vue 02), la ligne de crête forme le dernier horizon visible ; c'est à l'arrière de celle-ci que se situe la ZIP nord, la plus proche, sans visibilité directe significative du fait de la topographie.

=> Les sensibilités sont globalement faibles à très faibles dans cette partie éloignée du paysage de Puisaye bocagère.

Le Château d'Arthé, commune de Merry-la-Vallée :

«Il n'est plus constitué que d'un grand bâtiment rectangulaire, dont la moitié est antérieure au XVIIIème siècle, avec au sud-est une grosse tour pouvant remonter au XIIIème siècle et à l'est, face à la cour, une tour d'escalier octogonale débouchant sur des deux salles où le public a pu admirer de magnifiques fresques et les vestiges de la chapelle Saint-Marc détruite au moment de la Révolution». Extrait d'un article paru dans l'Yonne Républicaine à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Le château (non protégé) est en partie visible depuis la route, mais il reste en majorité masqué par les arbres qui l'entourent (vue 03 et zoom). Il domine le vallon du Ru de Maurepas, et offre potentiellement des vues dégagées vers le paysage intercepté par les aires d'étude éloignée et rapprochée du projet de Toucy. Les vues vraiment dégagées ne sont pourtant pas très significatives, et compte tenu de l'éloignement de plus de 3,4km, des vues illustrant de possibles covisibilités entre le château et la zone du projet sont rares.

=> Il n'y a peu ou pas de sensibilité patrimoniale du château d'Arthé vis-à-vis du projet.



03 Vue panoramique depuis la route entre Parly et la D955, à l'approche du château d'Arthé, au nord de l'aire d'étude éloignée. La ZIP est entièrement masquée.



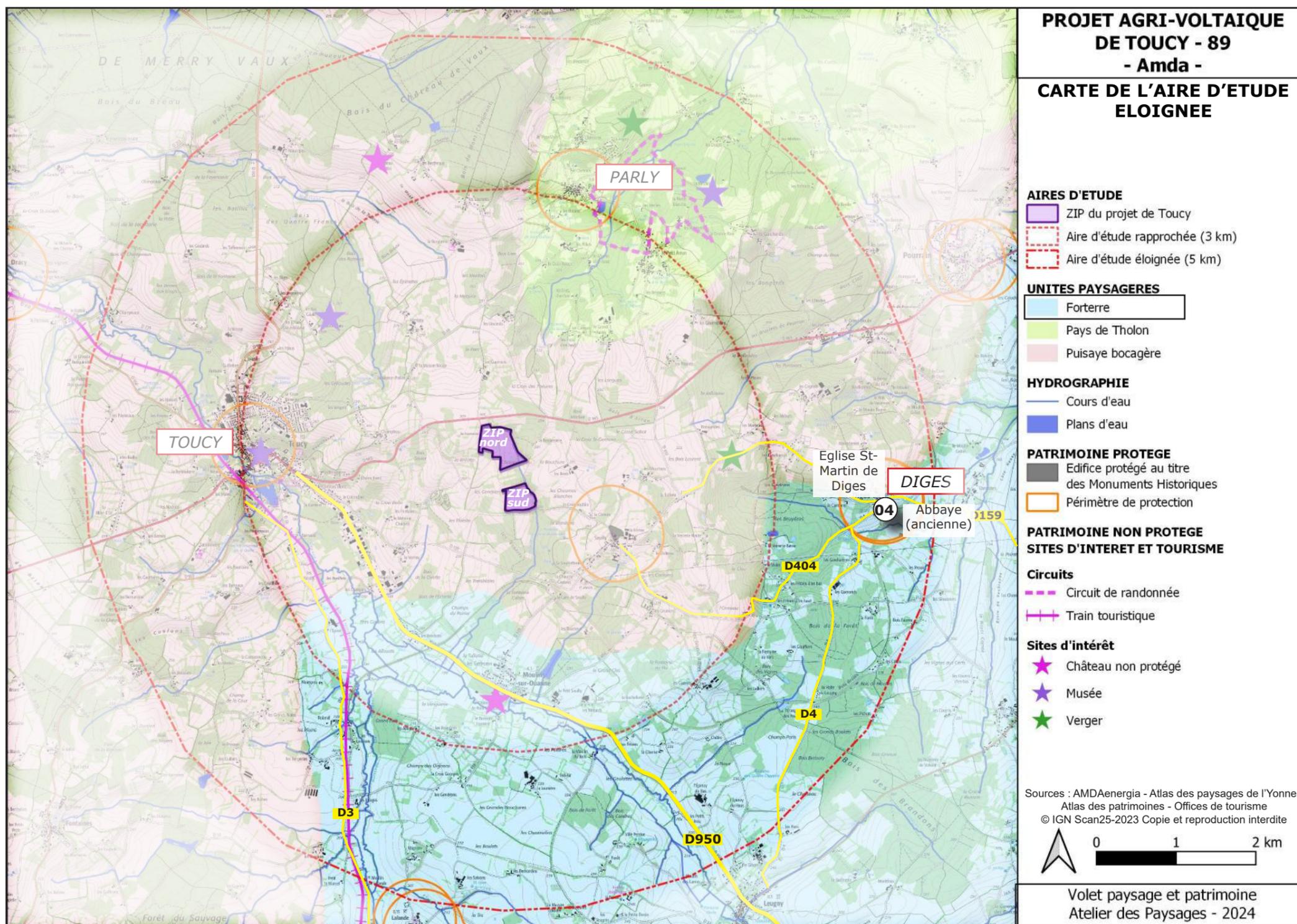
VIII-C. SENSIBILITES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES - UNITE PAYSAGERE DE FORTERRE

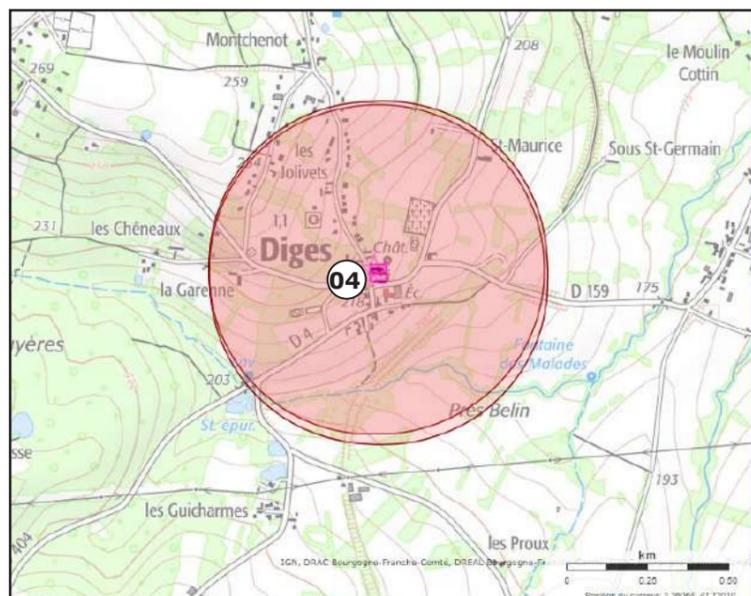
Dans la partie de l'unité paysagère de Forterre interceptée par l'aire d'étude éloignée du projet de Toucy, il y a peu ou pas de vues dégagées significatives en direction des deux parties de la ZIP.

A la transition entre Puisaye et Forterre, les vues panoramiques sont en effet limitées par les structures végétales de vallée, et par les boisements.

Le village de Diges se trouve également à la transition entre les deux unités paysagères. Il abrite deux éléments de patrimoine protégés : l'église Saint-Martin et l'ancienne Abbaye attenante.

=> Il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière dans cette zone.





Extrait de l'Atlas des Patrimoines

L'église Saint-Martin de Diges - Inscrite, L'ancienne Abbaye de Diges - Inscrite :

- > Ces édifices contigus, dont les principales périodes de construction sont le 12e siècle et le 16e siècle, se situent dans le centre du village de Diges.
- > Les éléments protégés : l'Abbaye (restes de l'ancienne) (inscription par arrêté du 17 avril 1931) et l'église (inscription par arrêté du 17 avril 1931).

Depuis les abords immédiats de l'église et de l'Abbaye de Diges, il n'y a pas de vue dégagée en direction de la ZIP sud, la plus proche, distante de 4,3km.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'église et de l'Abbaye de Diges vis-à-vis du projet



Vue panoramique sur les édifices protégés de Diges - la ZIP est entièrement masquée.

Dans la partie de l'unité paysagère du Pays de Tholon interceptée par l'aire d'étude éloignée du projet de Toucy, il existe des vues dégagées en direction des deux parties de la ZIP, mais les parcelles concernées par le projet sont masquées par le relief et les structures végétales boisées.

A l'amorce de la vallée du Tholon, les boisements sont en effet plus denses. Le village de Parly abrite l'église Saint-Sébastien, classée au titre des Monuments Historiques (développé page suivante).

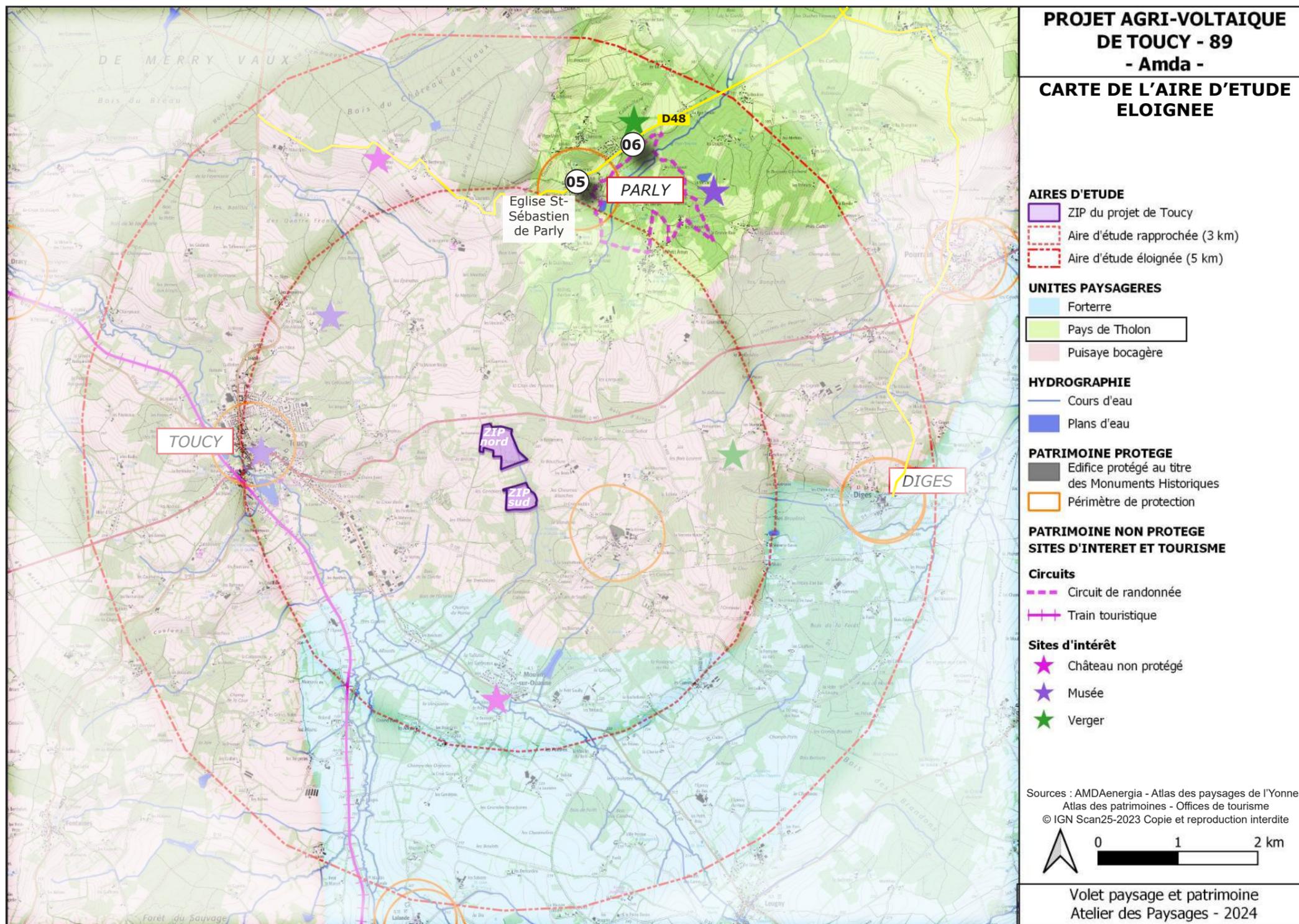
Plusieurs sites sont également reconnus et valorisés par l'activité touristique dans cette partie de la zone d'étude :

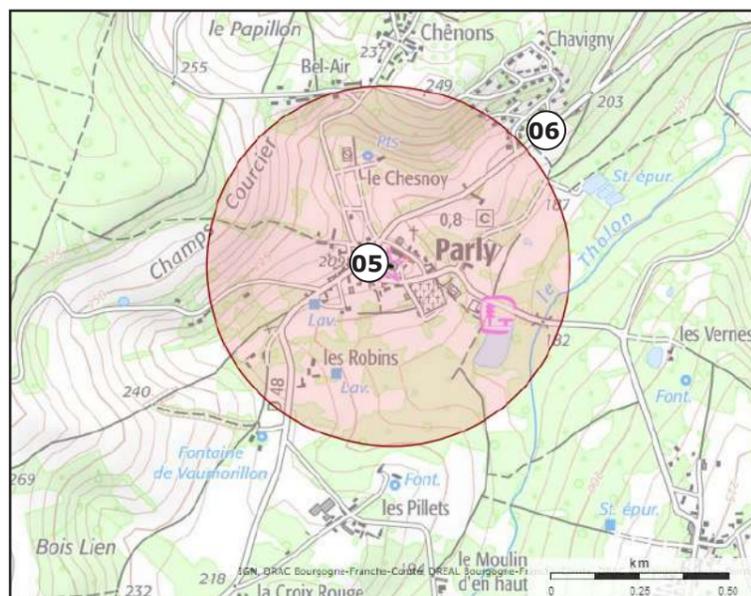
> **Le circuit de la Châtaigneraie Parlyçoise:** Parcours balisé n°85 au départ de Parly, le long duquel sont proposés à la découverte des arbres centenaires et des panneaux pédagogiques abordant plusieurs thèmes relatifs au châtaignier.

> **Le Verger conservatoire de Parly :** «En 2011 le conseil régional finançait à 80% l'implantation du verger conservatoire du hameau de Marceaux à Diges, ainsi que la remise en état de celui du massif de Cabeuillard à Parly. Homologués dans le cadre du plan régional favorisant la biodiversité.» Extrait d'un article paru dans l'Yonne Républicaine.

> **Le Centre d'art Graphique de Parly :** «Réparti sur huit corps de ferme typiques de la Puisaye, le site regroupe un ensemble d'ateliers, de la typographie manuelle (letterpress) en passant par la taille-douce, la lithographie, la digigraphie et le cartonnage de luxe.» Extrait de <https://www.tourisme-yonne.com>

=> Compte tenu de leur éloignement de 3 à 5km de la ZIP nord, la plus proche, et vu le contexte boisé dans lequel ils se situent, il n'y a pas de sensibilité particulière de ces sites reconnus vis-à-vis du projet.





Extrait de l'Atlas des Patrimoines

L'église Saint-Sébastien de Parly - Classée :

- > Cet édifice dont la principale période de construction est le 12e siècle, se situe dans le centre du village de Parly.
- > L'élément protégé : l'église (classement par arrêté du 16 mai 1972).

Depuis les abords immédiats de l'église, le contexte bâti limite les vues dégagées sur le paysage environnant. La ZIP nord, la plus proche, distante de 3,1km est entièrement masquée.

Depuis le périmètre de protection de l'église, il existe toutefois des vues dégagées en direction des deux parties de la ZIP (illustrées par la vue 06), mais à plus de 3,5km de distance, la ZIP nord, la plus proche, n'est pas visible car masquée par la topographie et la crête boisée. Selon les points de vue, le contexte boisé du vallon du Ru de Parly, à l'amont de la vallée du Tholon, limite par ailleurs la profondeur des champs de vision.

=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'église de Parly vis-à-vis du projet.



05 Vue sur l'église classée de Parly. La ZIP est entièrement masquée.

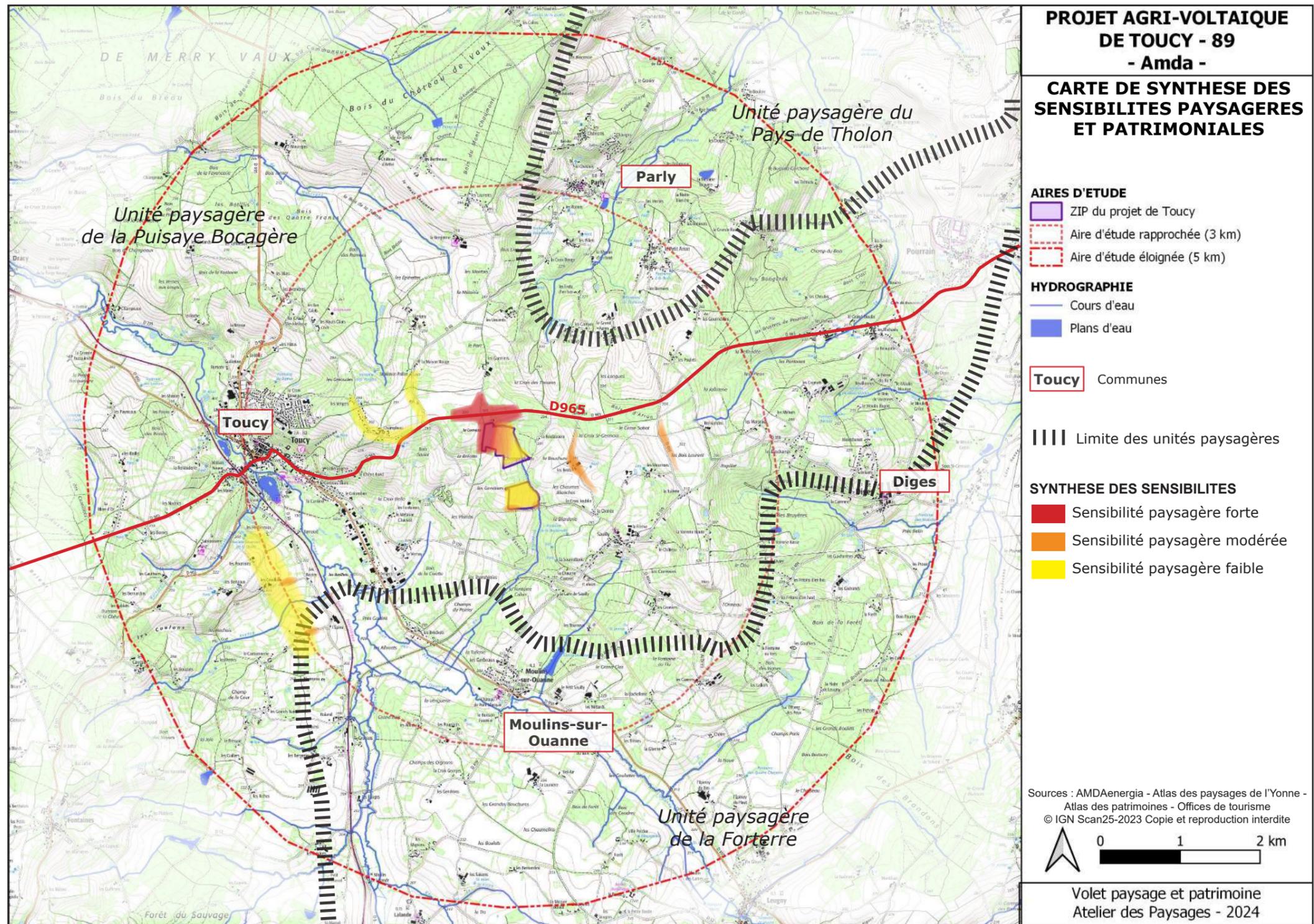


06 Vue panoramique vers le village de Parly depuis la D48, le clocher de l'église classée est visible. La ZIP est entièrement masquée.

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE IX. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

IX-A. CARTE ET TABLEAU DE SYNTHÈSE



| | Synthèse des sensibilités paysagères vis-à-vis du projet agri-voltaïque de Toucy | Synthèse des sensibilités patrimoniales vis-à-vis du projet agri-voltaïque de Toucy |
|--|--|---|
| Zone d'implantation du projet (ZIP) et son environnement immédiat | <p>La ZIP du projet de Toucy se divise en deux parties : la ZIP nord et la ZIP sud, aménagées et prairies pâturées et situées au sud de la D965, sur le territoire communal de Toucy.</p> <ul style="list-style-type: none"> > La ZIP (et notamment la partie nord), se trouve immédiatement à l'arrière, et en léger contre-bas des premiers éléments de paysage visibles depuis l'itinéraire de la D965, axe très fréquenté. > Une partie des parcelles de prairies concernées par la ZIP nord sont visibles depuis cet axe et depuis les chemins limitrophes, ainsi que depuis les premiers lieux de vie : le lieu-dit Les Fraisiers notamment. La ZIP sud est davantage masquée par le couvert arboré et boisé qui l'entoure. > Sensibilité paysagère forte à proximité de la ZIP nord du projet ; sensibilité faible dans l'environnement paysager immédiat de la ZIP sud. | |
| Aire d'étude rapprochée | <p>L'aire d'étude rapprochée se caractérise principalement par deux grandes orientations paysagères séparées par une longue ligne de crêtes également ligne de force paysagère.</p> <p>Bassin de vision des coteaux et vallée de l'Ouanne :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Il n'y a pas de sensibilité particulière de la ville de Toucy et de son environnement paysager immédiat vis-à-vis du projet, en raison de l'absence de vue dégagée vers les deux parties de la ZIP dans ce bassin de vie le plus peuplé de l'aire d'étude rapprochée. > Il n'y a pas de sensibilité particulière du village de Moulins-sur-Ouanne et de son environnement paysager immédiat vis-à-vis du projet, en raison de l'absence de vue dégagée vers la ZIP (nord et sud) depuis cette partie de la vallée de l'Ouanne la plus proche du projet. > Les sensibilités sont faibles depuis la partie ouest de la ligne de crête, en raison des nombreux écrans arborés aux premiers-plans. La sensibilité vis-à-vis du projet est plus modérée depuis la route d'accès au hameau Les Blots, en raison de percées visuelles possibles (mais ponctuelles) vers la ZIP sud. > Les sensibilités sont modérées depuis la partie à l'est de la ligne de crête, le long de la D459 et aux abords des Brots, en raison de percées visuelles ponctuelles possibles vers la ZIP (nord et sud). Les sensibilités sont beaucoup plus faibles au sud de la ZIP sud en raison d'espaces boisés plus denses. > Les sensibilités sont modérées à faibles dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le coteau ouest de la vallée de l'Ouanne, car une visibilité de la ZIP nord est possible. Toutefois, l'éloignement et l'étendue du champ de vision atténuent cette sensibilité. <p>Bassin de vision des coteaux et vallée du Tholon :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les sensibilités sont globalement très faibles depuis le nord de la ligne de crête, en raison du basculement du relief vers la vallée du Tholon, et des nombreuses structures végétales boisées. Malgré quelques angles de vue dégagés vers la ligne de crête, la ZIP nord, la plus proche, reste masquée par la topographie. | <p>La zone de coteaux et de vallée de l'Ouanne interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte deux éléments de patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques : l'église de Toucy, inscrite et l'Ocrerie de Saully, inscrite.</p> <p>=> Il n'existe qu'une très faible sensibilité de l'église de Toucy vis-à-vis du projet</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'Ocrerie de Saully vis-à-vis du projet.</p> <p>La zone de coteaux et de vallée de l'Ouanne interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte plusieurs éléments de patrimoine non protégé mais présentant un intérêt identitaire et touristique : à Toucy : Galerie de l'ancienne Poste, la gare, le Train touristique du Pays de Puisaye-Forterre, à Moulins-sur-Ouanne : le château.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière des éléments reconnus et touristiques de Toucy, ni du Train touristique du pays de Puisaye-Forterre, vis-à-vis du projet.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du Château de Moulins-sur-Ouanne, vis-à-vis du projet.</p> <p>La zone de coteau basculant vers la vallée du Tholon et interceptée par l'aire d'étude rapprochée compte plusieurs éléments de patrimoine non protégé mais présentant un intérêt identitaire et touristique : la Pyramide du Loup, écomusée (Toucy), le verger conservatoire du hameau Marceau (Diges).</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du site écologique de la Pyramide du Loup vis-à-vis du projet.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière du verger conservatoire du hameau Marceau de Diges vis-à-vis du projet.</p> |
| Aire d'étude éloignée | <p>Dans la partie de l'unité paysagère de Puisaye bocagère interceptée par l'aire d'étude éloignée, les principales vues dégagées et ouvertes en direction des deux parties de la ZIP, se trouvent à proximité des lignes de crête.</p> <p>=> Il y a peu ou pas de sensibilité dans cette partie éloignée du paysage de Puisaye bocagère.</p> <p>Dans la partie de l'unité paysagère de Forterre interceptée par l'aire d'étude éloignée, il y a peu ou pas de vues dégagées significatives en direction des deux parties de la ZIP.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière dans ces bassins de vision.</p> <p>Dans la partie de l'unité paysagère du Pays de Tholon interceptée par l'aire d'étude éloignée, il existe des vues dégagées en direction de la ZIP, mais les parcelles concernées par le projet sont masquées par le relief et les structures végétales boisées.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière dans ces bassins de vision.</p> | <p>Le village de Diges abrite deux éléments de patrimoine protégé : l'église Saint-Martin et l'ancienne Abbaye attenante, inscrites.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'église et de l'Abbaye de Diges vis-à-vis du projet.</p> <p>Le village de Parly abrite l'église Saint-Sébastien, classée.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de l'église de Parly vis-à-vis du projet.</p> <p>Au nord de l'aire d'étude rapprochée, le long de la route qui relie Parly à la D955 en traversant Les Bertheaux et Maurepas, le Château d'Arthé (non protégé) domine la vallée.</p> <p>=> Il y a peu ou pas de sensibilité patrimoniale du château d'Arthé vis-à-vis du projet.</p> <p>Plusieurs sites sont également reconnus et valorisés par l'activité touristique dans cette partie de la zone d'étude, à Parly : Le circuit de la Châtaigneraie Parlyçoise, Le Verger conservatoire, Le Centre d'art Graphique.</p> <p>=> Il n'y a pas de sensibilité particulière de ces sites reconnus vis-à-vis du projet.</p> |

IX-B. PRÉCONISATIONS D'IMPLANTATION

L'analyse des sensibilités patrimoniales et paysagères a montré que :

> Les sensibilités sont globalement faibles vis-à-vis du projet sur la majeure partie du territoire étudié.

> Les sensibilités paysagères sont ponctuellement fortes à proximité de la ZIP nord du projet

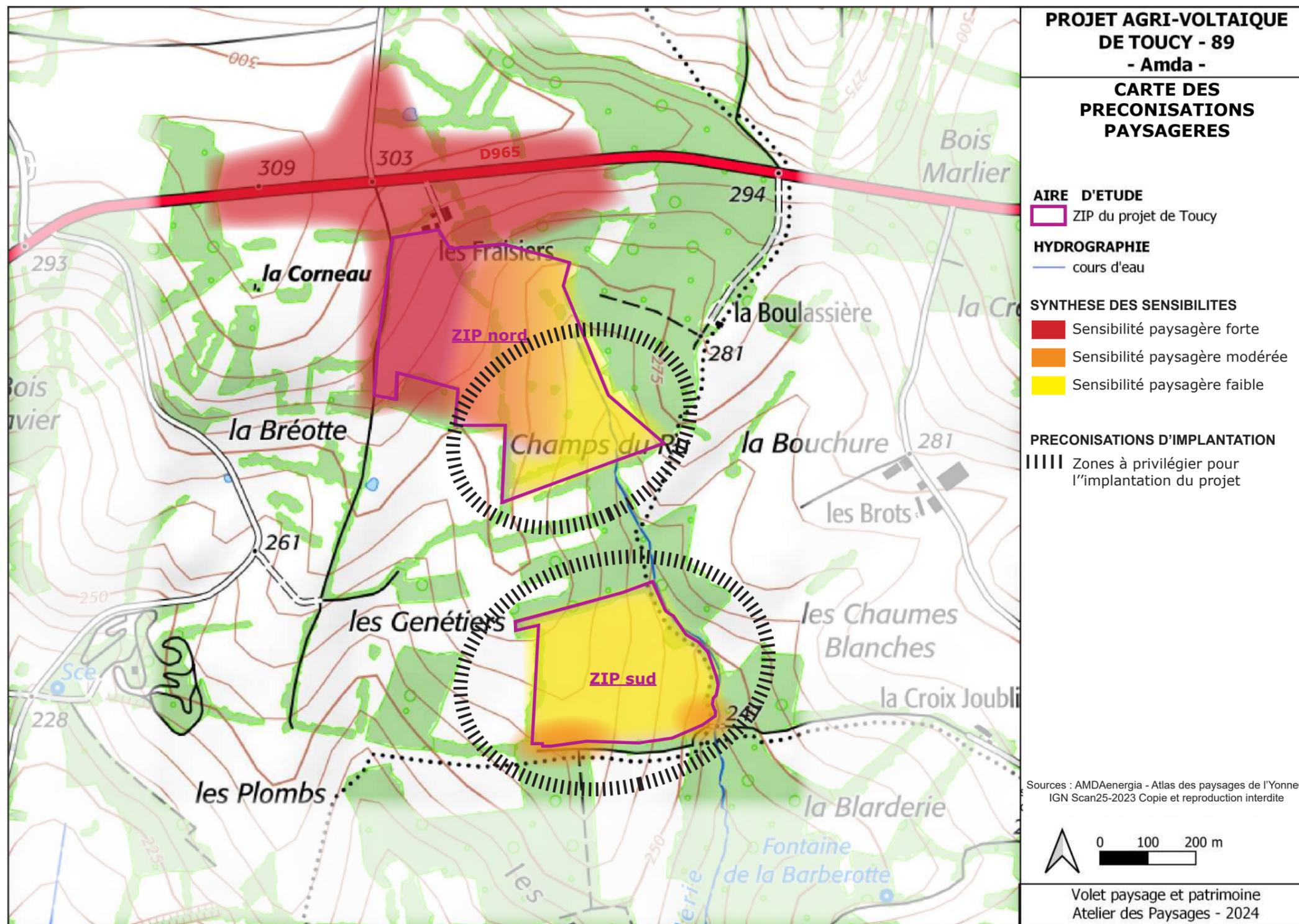
> Les sensibilités sont faibles dans l'environnement paysager immédiat de la ZIP sud.

C'est donc à l'échelle de l'environnement immédiat que se situent les principales préconisations d'implantation pour le projet agri-voltaïque :

1- Éviter la grande moitié nord de la ZIP nord afin de limiter la visibilité directe du projet depuis les lieux de vie les plus proches et depuis la D965.

2- Privilégier la moitié sud de la ZIP nord et la ZIP sud pour l'implantation, dans les zones les moins exposées à la vue, afin d'optimiser l'intégration paysagère du projet.

3- Conserver au maximum les structures végétales existantes (haies, bandes arborées, lisières boisées, ripisylve, arbres isolés) dans et autour des parcelles concernées afin d'assurer une préservation de ce paysage pendant le temps d'exploitation du projet, et après exploitation.



DEUXIEME PARTIE : IMPACTS PAYSAGERS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

IMPACTS PAYSAGERS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

CHAPITRE I. LE PROJET D'IMPLANTATION

C'est la ZIP sud qui a été retenue pour l'implantation du projet ; la ZIP nord présentant notamment trop de sensibilités paysagères liées à la proximité de lieux de vie, et de la D965.

VARIANTE 1 :

La première variante est maximaliste : elle couvre l'ensemble des parcelles concernées de la ZIP sud. La puissance installée est de 8.2 MWc avec une distance entre les tables de 8 mètres.

Les haies et structures végétales périphériques sont conservées ; la plupart des arbres isolés présentes dans la ZIP sont supprimés.

C'est l'un des points faibles paysagers de cette variante : la suppression des arbres isolés, pourtant nécessaires à conservation d'un paysage diversifié pendant et après l'exploitation.

La distance de 8m entre les tables ne permet pas de respecter le taux de couverture de 40% défini par le décret d'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

C'est l'autre point faible paysager de cette variante : une densité de table importante accentuant l'effet de «nappe».



Variante d'implantation 1 - source : AMDAenergia

VARIANTE 2 :

La deuxième variante augmente la distance entre les tables et passe de 8m à 12m afin de respecter le taux de couverture de 40% et les prescriptions agricoles du bureau d'études AsDev.

C'est un premier point d'amélioration du projet du point de vue du paysage : une densité de table réduite et un éloignement de certaines limites des contours de la ZIP.

Toutefois, la suppression des arbres isolés reste un point faible de cette deuxième variante.



Variante d'implantation 2 - source : AMDAenergia

I. LE PROJET D'IMPLANTATION

I-B. LE PROJET D'IMPLANTATION RETENU

Description générale du projet :

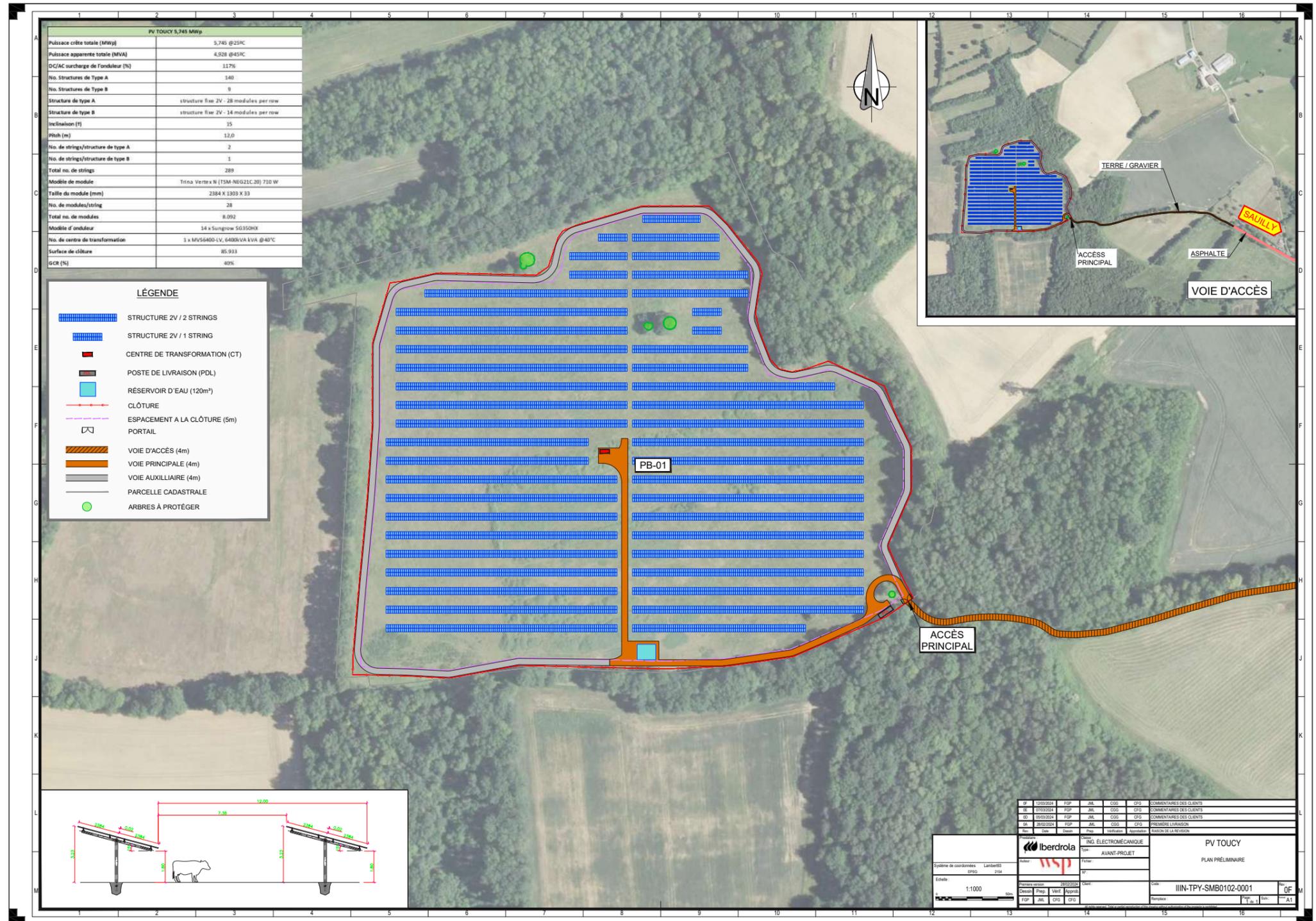
La variante finale d'implantation prend en compte les mesures d'évitement environnementales, agricoles, de sécurité et liées au paysage :

> La distance entre les tables photovoltaïques est maintenue à 12 mètres pour le respect du bien-être animal et le taux de couverture.

> Les arbres isolés présents sur site sont conservés, tout comme l'ensemble des structures végétales périphériques.

> Un chemin traversant le site est laissé sans panneau afin de faciliter les déplacements de l'agriculteur. Des pistes pour permettre l'accès au SDIS d'intervenir sont implantées.

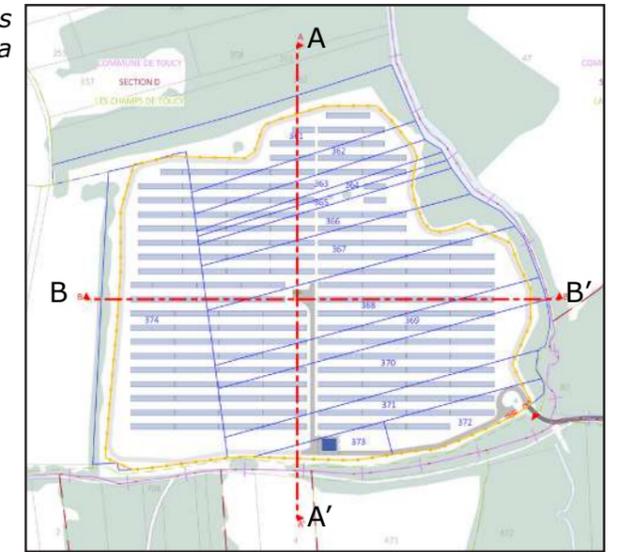
> La puissance finale installée est de 5.745 MWc pour une surface clôturée de 8.5 ha.



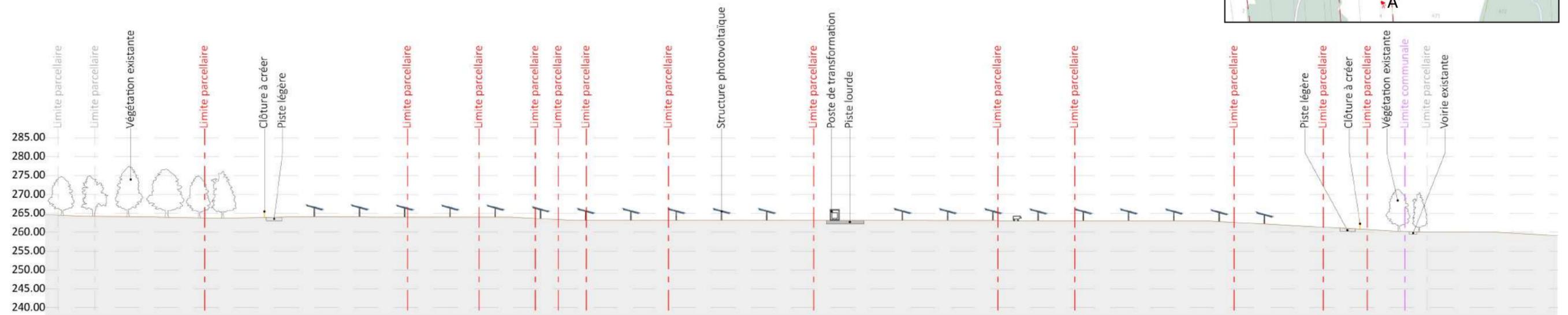
Variante finale d'implantation - projet retenu - source : AMDAenergia

I. LE PROJET D'IMPLANTATION

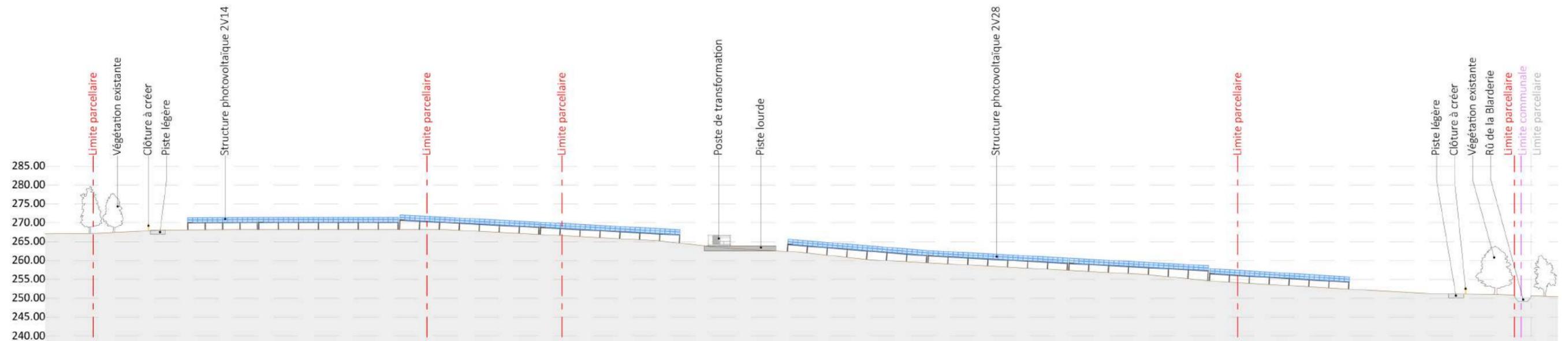
Plan de localisation des coupes
source : AMDAenergia



Les coupes ci-dessous illustrent bien l'implantation du projet et la préservation des structures végétales périphériques existantes autour de la ZIP, favorisant l'insertion paysagère des tables dans le paysage immédiat. La clôture du site suit de contour arboré et boisé et le ru de la Blarderie et sa ripisylve, de même que les pistes intérieures périphériques, et le chemin existant extérieur conservé (Chemin rural n°65 dit de Sauilly à Fontaines).



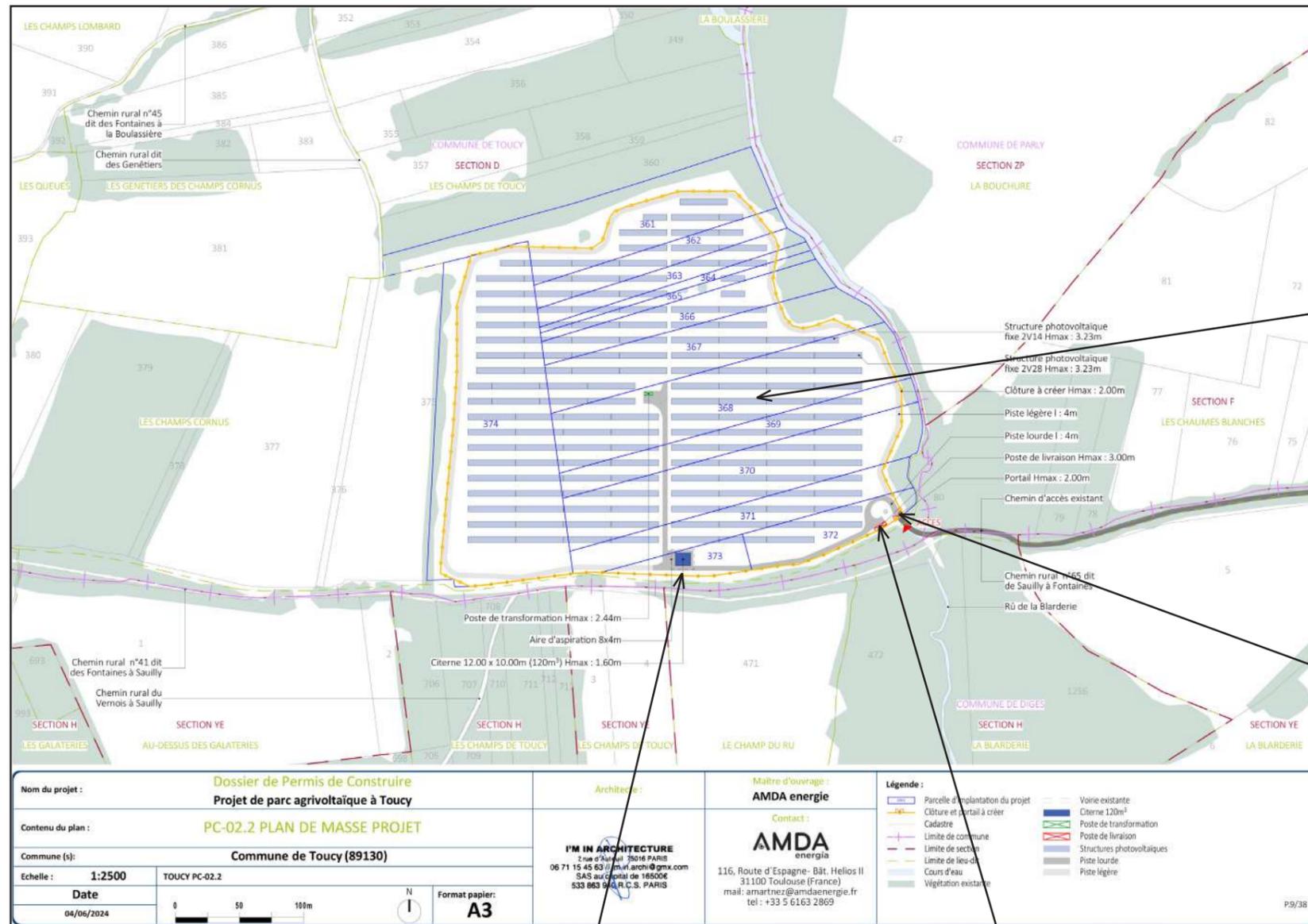
Coupe AA' - projet retenu - source : AMDAenergia



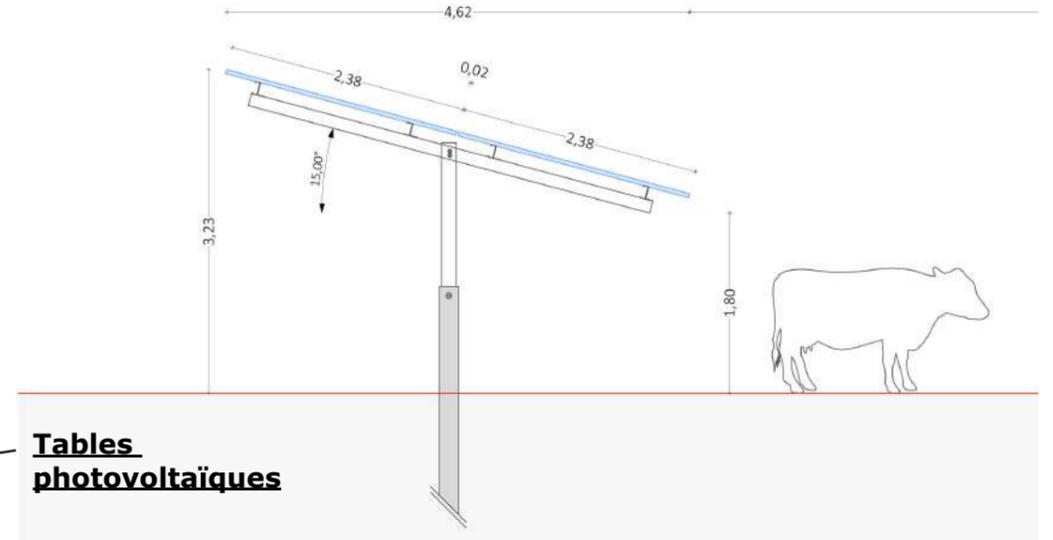
Coupe BB' - projet retenu - source : AMDAenergia

I. LE PROJET D'IMPLANTATION

Description des principaux éléments constitutifs du projet :

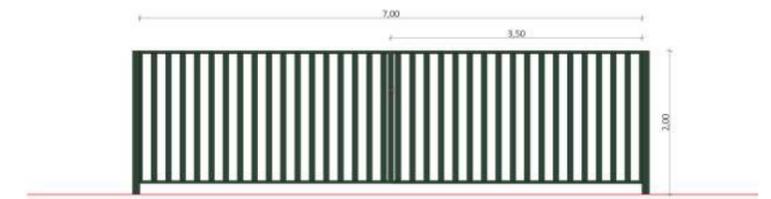


Plan de masse du projet - source : AMDAenergia



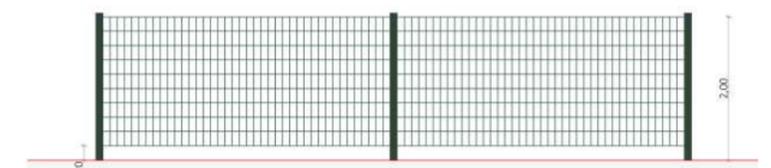
Tables photovoltaïques

Vue en coupe des structures photovoltaïques - source : AMDAenergia



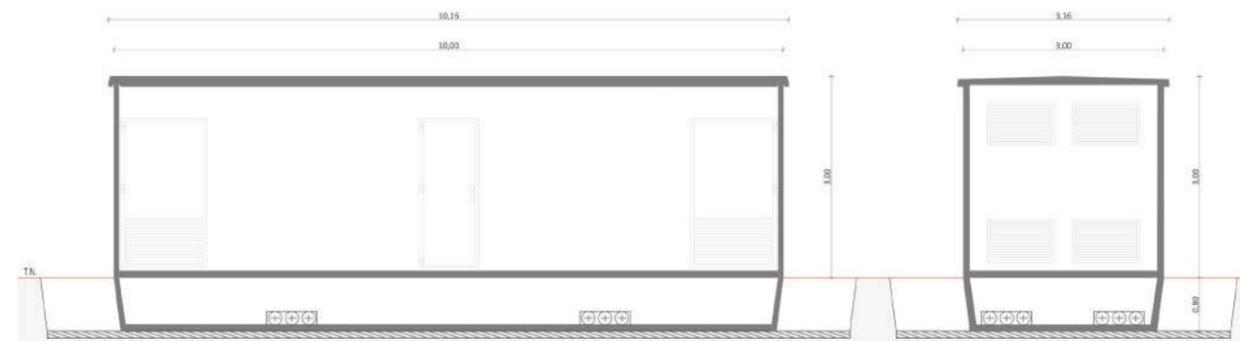
Vue de face d'un portail double, acier galvanisé - source : AMDAenergia

Clôture et portail



Vue de face d'une clôture agricole acier galvanisé avec maille platifiée de couleur verte - source : AMDAenergia

Poste de livraison



Vue en coupe du poste de livraison - source : AMDAenergia

Citerne



Vue de face d'une citerne souple de 120m³ - source : AMDAenergia

CHAPITRE II. LES IMPACTS PAYSAGERS

II. LES IMPACTS PAYSAGERS

II-A. LES PHOTOMONTAGES - ANALYSE DES IMPACTS

L'analyse des impacts paysagers est réalisée sur la base de photomontages d'illustration du projet final.

Deux points de vue illustrent des vues proches
Deux points de vue illustrent des vues éloignées.

VUES PROCHES :

Les deux points de vue ont été choisis le long du Chemin rural n°65 dit de Saucilly à Fontaines, chemin existant et conservé.

> **Point de vue 1 : à l'entrée du site, à proximité du Ru de la Blarderie, au sud-est du projet.**

> **Point de vue 2 le long du chemin dans la courte partie sans bande arborée, ouverte sur le site du projet, côté sud-ouest.**



| | | | | |
|---|--|--|--|---|
| Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet de parc agrivoltaïque à Toucy | | Architecte : | Maître d'ouvrage : AMDA energie | Légende :  Localisation de l'emprise clôturée du projet  Limite de commune  Limite de section  PDV Point de vue |
| Contenu du plan : PC-06.1 PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES | | I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS | Contact : AMDA energie 116, Route d'Espagne- Bât. Helios II 31100 Toulouse (France) mail: amartnez@amdaenergie.fr tel: +33 5 6163 2869 | |
| Commune (s): Commune de Toucy (89130) | | Echelle : 1:2500 TOUCY PC-06.1 | |   Format papier: A3 |
| Date : 04/06/2024 | | | | |

Plan de localisation des photomontages proches - source : AMDAenergia

II. LES IMPACTS PAYSAGERS

> **Point de vue 1 : à l'entrée du site, à proximité du Ru de la Blarderie, au sud-est du projet.**



Vue panoramique de l'état initial



Photomontage du projet

Description du point de vue :

- > La parcelle, en pente douce orientée nord-ouest/sud-est est entourée de structures végétales arborées et boisées continues qui limitent les vues dégagées vers le paysage environnant.
- > La limite droite du panorama est occupée par la ripisylve du Ru de la Blarderie.
- > La limite gauche du panorama est marquée par le chemin rural n°65 dit de Sauilly à Fontaines, et qui traverse la Croix Joublin.
- > Quelques arbres isolés ponctuent la prairies : arbre fruitier au premier plan, vieux chênes en fond de parcelle.

Le photomontage montre l'implantation du projet en recul par rapport à l'entrée du site, avec la conservation des arbres isolés et des franges arborées.

Le positionnement des clôtures, portail et cheminement reprennent globalement les emprises des éléments existants.

Le poste de livraison s'appuie sur la limite arborée du site.

=> L'impact paysager du projet depuis ce point de vue peu fréquenté est faible dans la mesure où la lisibilité du paysage depuis ce point d'entrée n'est pas bouleversée par le projet.

II. LES IMPACTS PAYSAGERS

> Point de vue 2 le long du chemin dans la courte partie sans bande arborée, ouverte sur le site du projet, côté sud-ouest.



Vue panoramique de l'état initial



Photomontage du projet

Description du point de vue :

- > Depuis le point haut du site côté sud-ouest, sur le chemin rural n°65 dit de Sauilly à Fontaines, et qui traverse la Croix Joublin, la vue s'ouvre sur la vaste pâture en pente douce entourée de structures végétales arborées et boisées.
- > On aperçoit au loin le hameau Les Brots, à l'arrière de la ripisylve du ruisseau de la Blarderie.
- > La limite droite du panorama est marquée par le chemin rural n°65 dit de Sauilly à Fontaines, qui rejoint la Croix Joublin.

Le photomontage montre l'implantation du projet en recul par rapport à la clôture et au chemin existant.

Le positionnement de la clôture reprend l'emprise de l'existante ; sa dimension est plus importante (2m de haut) mais elle conserve un effet de transparence. On devine la nouvelle piste périphérique interne le long de la clôture ; sa nature légère permet une meilleure insertion dans le paysage immédiat

=> L'impact paysager du projet depuis ce point de vue est faible dans la mesure où cette vue dégagée est ponctuelle depuis le chemin rural peu fréquenté ; la topographie permet par ailleurs de ne percevoir que les premiers-plans du projet, sans masquer les horizons lointains et le paysage boisé environnant.

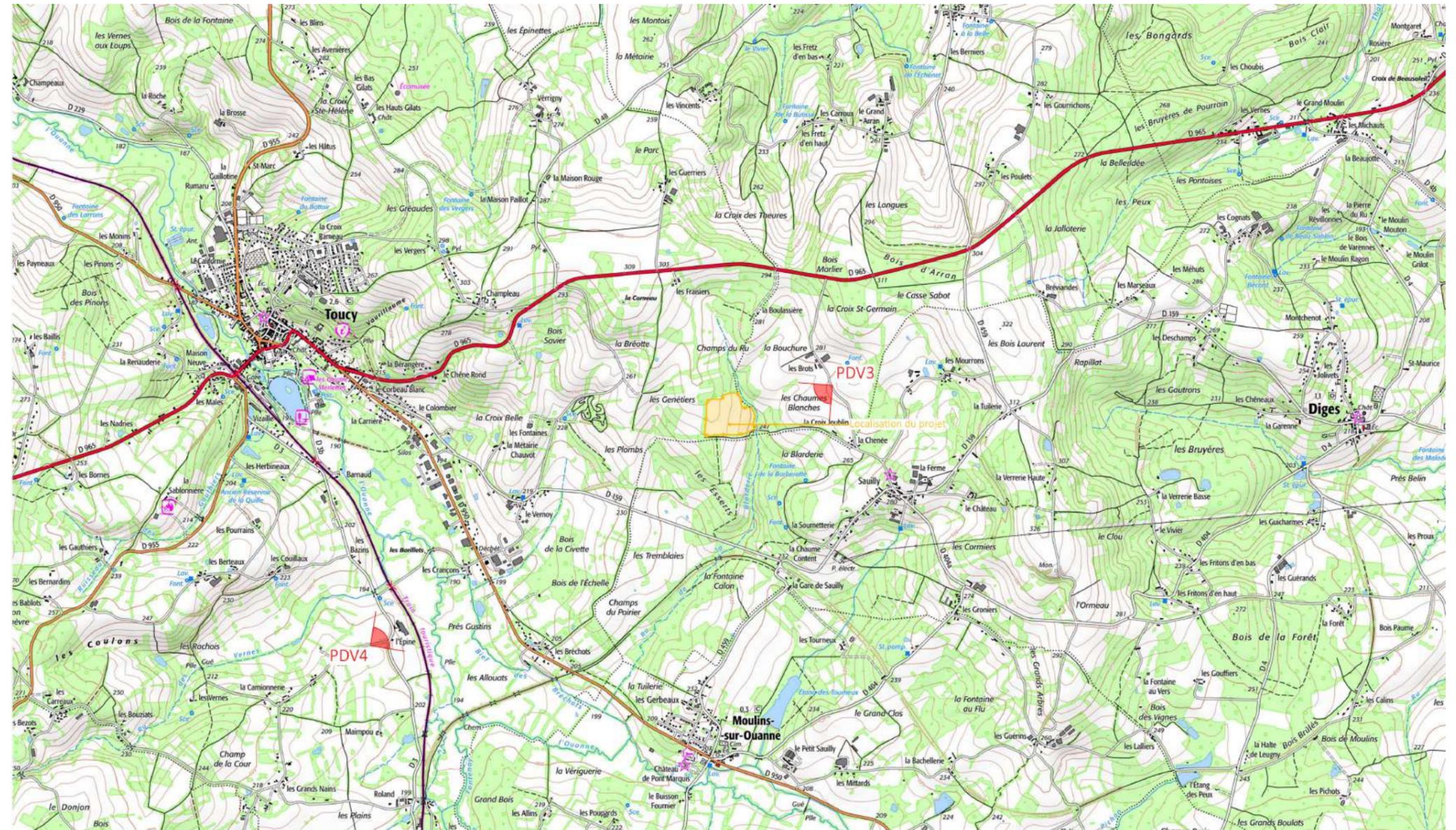
II. LES IMPACTS PAYSAGERS

VUES ELOIGNEE :

Les deux points de vue éloignés correspondent à deux secteurs où les sensibilités paysagères sont ponctuellement modérées en raison de vues dégagées en direction de la zone du projet

> **Point de vue 3 : à proximité du hameau Les Brots (commune de Parly), à l'est du projet.**

> **Point de vue 4 : à proximité du hameau l'Épine (commune de Toucy) dans la vallée de l'Ouanne au sud-ouest du projet.**



| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet de parc agrivoltaïque à Toucy | | Architecte : | Maître d'ouvrage : AMDA energie | Légende :  Localisation de l'emprise clôturée du projet  PDV Point de vue |
| Contenu du plan : PC-06.4 PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES | | I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS | Contact : AMDA energie 116, Route d'Espagne - Bât. Helios II 31100 Toulouse (France) mail: amartnez@amdaenergie.fr tel : +33 5 6163 2869 | |
| Commune (s): Commune de Toucy (89130) | | | Echelle : 1:25000 | |
| Date 04/06/2024 | | Format papier: A3 | | |

Plan de localisation des photomontages éloigné - source : AMDAenergia

II. LES IMPACTS PAYSAGERS

> Point de vue 3 : à proximité du hameau Les Brots (commune de Parly), à l'est du projet.



Vue panoramique de l'état initial



Photomontage du projet - vue panoramique

Description du point de vue :

> Entre la Croix Joublin et les Brots, la petite route de desserte locale domine le paysage marqué par des parcelles cultivées aux premiers-plans, et une succession d'horizons boisés aux arrière-plans.

> L'emprise du projet, distante d'environ 600m du point de vue, se situe l'arrière de l'un de ces horizons arborés : la ripisylve du Ru de la Blarderie. Cette bande arborée est visible au centre du panorama et laisse deviner à l'arrière une partie de la pâture qui accueille le projet.

Le photomontage montre l'implantation du projet dans cette légère dépression du relief en partie masquée par les structures végétales.

Seule une partie du projet est visible ; une vue zoomée présentée page suivante permet de mieux visualiser son implantation.

A cette distance, la perception reste très limitée et dans un court angle de vue.

=> L'impact paysager du projet depuis ce point de vue est modéré à faible : depuis cette route de desserte locale, ce sont les parcelles boisées et la ripisylve du Ru de la Blarderie qui constituent les principaux effets de masque. Toutefois il faut souligner la relative «transparence» de la ripisylve du fait de la topographie et de sa faible épaisseur ; une bonne gestion de cette structure végétale d'intérêt paysager tout autant qu'écologique devrait permettre de la conserver et de la densifier (voir chapitre «Mesures»), afin de favoriser l'insertion du projet dans ce bassin de vision.



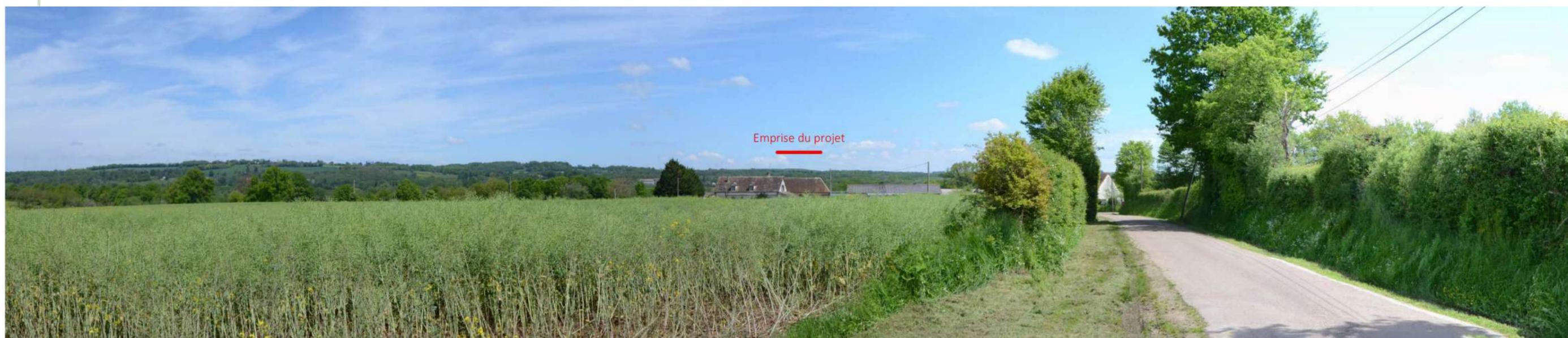
Photomontage du projet - vue zoomée

II. LES IMPACTS PAYSAGERS

> Point de vue 4 : à proximité du hameau l'Épine (commune de Toucy) dans la vallée de l'Ouanne au sud-ouest du projet.



Vue panoramique de l'état initial



Photomontage du projet - vue panoramique

Description du point de vue :

Le paysage bocager des coteaux sud-ouest de la vallée de l'Ouanne limite l'ouverture des champs de vision. Il existe toutefois plusieurs points de vue qui offrent de larges panoramas en direction du projet ; c'est le cas à proximité du hameau l'Épine (commune de Toucy), à proximité de la ligne de chemin de fer touristique.

Le photomontage montre l'emprise du projet dans l'arrière-plan boisé à une distance de 2,8km environ; toutefois la faible hauteur des tables n'implique aucune visibilité directe depuis ce bassin de vision. L'ensemble des structures végétales du paysage de Puisaye bocagère masque le projet.

=> Il n'y a pas d'impact paysager du projet depuis ce point de vue représentatif de la vallée de l'Ouanne.

II-B. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS

L'analyse des impacts paysagers montre que les impacts du projet sont globalement faibles sur la majorité du territoire étudié :

=> **Il n'y a pas d'impact paysager du projet depuis le bassin de vision de la vallée de l'Ouanne**, qui abrite les bourgs les plus peuplés, une zone d'activité et zone commerciale, des axes de circulation fréquentés, le train touristique de Puisaye-Forterre et certains des monuments historiques comme l'église de Toucy.

=> **L'impact paysager est faible depuis les abords immédiats du projet**, dans la mesure où les vues dégagées sur les parcelles concernées sont ponctuelles depuis le chemin rural peu fréquenté ; la topographie permet par ailleurs de ne percevoir que les premiers-plans du projet, sans masquer les horizons lointains et le paysage boisé environnant, et sans bouleverser la lisibilité du paysage depuis les points de vue proches tels que l'entrée du site.

=> **L'impact paysager du projet est modéré à faible aux abords du hameau les Brots (commune de Parly)** : depuis la petite route de desserte locale entre La Croix Joublin et les Brots, ce sont les parcelles boisées et la ripisylve du Ru de la Blarderie qui constituent les principaux effets de masque.

La réduction de cet impact brut paysager est possible, avec un travail de mesure paysagère autour de cette ripisylve.

CHAPITRE III. LES MESURES PAYSAGERES

III. LES MESURES PAYSAGERES

III-A. DEFINITION DES MESURES PAYSAGERES

La ripisylve du Ru de la Blarderie permet de limiter l'impact visuel du projet depuis le hameau des Brots et depuis la route de desserte locale qui le relie à la Croix Joublin.

Afin de pérenniser cet effet dans le temps, et conforter un impact paysager faible du projet dans ce bassin de vision, **une mesure de gestion de cette ripisylve est proposée** :

«*Ripisylve : n.f. Formation végétale constituée par des arbres et des arbustes implantés le long d'un cours d'eau. Accueillant des espèces appréciant les sols humides, comme l'aulne glutineux, les peupliers et de nombreux saules, la ripisylve est un élément fondamental des paysages de rivières.*» CAUE Bourgogne Franche Comté

«*Dans ces formations végétales, l'humidité, la fertilité et l'instabilité du sol favorisent les essences à croissance rapide ainsi que les plantes pionnières caractéristiques de ces stations et parfois rares. Les écosystèmes installés à proximité de l'eau sont précieux car ils abritent une forte biodiversité tant animale que végétale. L'homme peut en tirer directement ou indirectement des biens et des services : matériau, énergie, nourriture, qualité de l'eau, protection contre des crues, biodiversité, paysages...*» Guide pratique pour la gestion durable des ripisylves et des forêts alluviales, CNPF et Département de l'Yonne, 2020.



Photomontage du projet - vue zoomée

Les recommandations du Guide pratique pour la gestion durable des ripisylves et des forêts alluviales, CNPF et Département de l'Yonne, 2020 :

> **Privilégier la régénération naturelle et les mélanges d'essences** : il n'est pas nécessaire de mener des opérations de plantations s'il existe une dynamique de régénération naturelle de végétation.

> **Une ripisylve en bon état doit présenter les trois strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée)**. L'entretien principal consiste donc à gérer de manière harmonieuse le développement de ces trois strates pour maintenir un équilibre entre elles.

> **Exploiter partiellement les arbres riverains en période adaptée, sur sols secs et hors période de nidification, soit en général, en septembre-octobre** :

- Les arbres qui penchent exagérément sur le lit de la rivière et risquent, en basculant dans l'eau, de créer des embâcles.
- Les bois blancs (saules, trembles, aulnes glutineux) en général en cépées, arrivés à maturité, avant qu'ils ne dépérissent et ne chutent dans l'eau.

Utilités et fonctions de la ripisylve :

- 1- Protection des berges contre l'érosion, et protection des sols.
- 2- Ombrage des eaux limitant la température de l'eau et favorisant les conditions de vie de nombreuses espèces animales et végétales.
- 3- Zone tampon, épuration naturelle et fixation des nitrates, des phosphates et des produits phytosanitaires, elle joue un rôle de filtre entre le milieu terrestre et le milieu aquatique.
- 4- Zone ressource et de refuge, elle concentre la biodiversité.
- 5- C'est un repère dans le paysage qui affirme la présence de l'eau, et qui crée un effet brise-vent favorable notamment à l'activité d'élevage de bétail à proximité (protection et bien-être animal).

Proposition de gestion durable de la ripisylve du Ru de la Blarderie, en marge du projet de parc agri voltaïque :



Ripisylve du Ru de la Blarderie vue depuis l'intérieur de la parcelle.



Ripisylve du Ru de la Blarderie vue depuis le fond du ruisseau.

L'objectif principal de la mesure est de préserver la strate arborée de la ripisylve, de la régénérer et de la densifier, pour un double intérêt écologique et paysager.

- Conserver et favoriser
 - Le chêne sessile mais surtout pédonculé : l'essence phare des peuplements de forêt alluviale.
 - L'érable sycomore dont la croissance est remarquable en milieu riche et frais.
 - L'aulne glutineux, particulièrement adapté aux sols marécageux et au maintien des berges.
 - Le frêne spontané (mais à ne plus planter en raison du risque chararose*).

- Receper prioritairement une partie des saules, aulnes et les frênes (dont on perçoit bien la silhouette «décharnée» par la maladie, ci-contre à gauche).

A droite, un exemple de recépage d'un châtaignier le long du chemin rural n°65 dit de Sauilly à Fontaines, qui rejoint la Croix Joublin.

- Afin de favoriser le développement des trois strates de végétation, certains compléments de plantation pourront être réalisés, et notamment :

- **Pour la strate arbustive** : dans les zones où elle est faiblement représentée, un complément de plantation est possible en privilégiant le fusain d'Europe, l'aubépine, le prunellier, le groseillier, la viorne obier...

Recommandations de plantation : en bosquets de 30 à 60m² sur la base d'un plan par m². Ils sont espacés les uns des autres de 30 à 50 m. Des protections (protège tronc) contre le gibier sont nécessaires.

- **Pour la strate herbacée** : dans les zones où elle est faiblement représentée en raison notamment des activités de pâturage de bétail, un complément de plantation est possible en privilégiant les plantes héliophytes (massettes, de joncs, de roseaux) au plus proche du cours d'eau pour constituer un ourlet de végétation. Plus haut sur la berge, les graminées seront privilégiés (Agrostide, fétuque, lotier, trèfle rampant).



Châtaignier recepé.



Ripisylve du Ru de la Blarderie - trois strates de végétation.

Illustration de l'impact visé dans le cadre de la mise en place de cette mesure de gestion de la ripisylve :



Photomontage du projet avec application de la mesure de gestion de la ripisylve du Ru de la Blarderie - vue zoomée

L'application de la mesure, concernant une gestion durable et suivie de la ripisylve du Ru de la Blarderie, permet de protéger, conforter et densifier ses trois strates de végétation caractéristiques. En vue éloignée, c'est le renforcement de la strate arborée qui est observé : elle atténue la perception de la majeure partie du projet.

=> L'impact paysager résiduel du projet depuis ce point de vue représentatif du bassin de vision devient faible à très faible

L'impact de cette mesure sur le maintien du paysage environnant et sur la valorisation durable des structures végétales, notamment sur la ripisylve du Ru de la Blarderie, est positif.